

**692<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du mercredi 17 décembre 2008

# DÉBATS

DU

# CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO  
DU 4 DECEMBRE 2009 (N° 7.941)**

---

---

## Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

---

---

### SOMMAIRE

---

I - EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2009 (suite)

2° Dépenses ordinaires (suite) :

Sect. 3 – Moyens des services (suite) (p. 4876)

Sect. 4 – Dépenses communes aux sections 1, 2 et 3 (p. 4944)

Sect. 5 – Services publics (p. 4947)

Sect. 6 – Interventions publiques (p. 4949)

3° Dépenses extraordinaires :

Sect. 7 – Budget d'Equipement et d'Investissements (p. 4973)

4° Comptes Spéciaux du Trésor (p. 4985)

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2008**

—  
**Séance publique**  
**du 17 décembre 2008**  
—

*Sont présents :* M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Bernard MARQUET, Vice-Président ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Alexandre BORDERO, Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA, MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mmes Michèle DITTLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Fabrice NOTARI, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLON, Guillaume ROSE, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

*Est absent excusé :* M. Roland MARQUET, Conseiller National.

*Assistent à la séance :* S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

*Assurent le Secrétariat :* Mme Anne EASTWOOD, Chef de Cabinet du Président ; Mme Valérie VIORAPUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mme Séverine CANIS-FROIDEFOND, Chargé de Mission ; Mme Laurence GUAZZONNE-SABATE, Secrétaire ;

M. Stéphan BRUNO, Conseiller Technique ; M. Jean-Sébastien FIORUCCI, Chef de Division ; Mme Patricia ALLOUCH, Secrétaire-Sténodactylographe.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En premier lieu, je souhaite excuser l'absence de M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et les Affaires Economiques et Financières Internationales et celle de notre Collègue Monsieur Roland MARQUET, actuellement tous deux absents de la Principauté.

Par ailleurs, deux Collègues m'ont appelé pour se faire excuser de leur retard, ils nous rejoindront dès qu'ils le peuvent au cours de cette séance ; il s'agit de M. Fabrice NOTARI et de Mme Catherine FAUTRIER. Je pense que les autres absents sont sur le chemin et vont arriver dans les instants qui suivent.

Avant de reprendre l'examen de ce Budget Primitif pour l'année 2009, je vous rappelle que, comme à l'accoutumée l'ensemble de cette séance sera diffusé intégralement sur le site internet du Conseil National : [www.conseilnational.mc](http://www.conseilnational.mc). et y demeurera visionnable par la suite.

Nous reprenons donc maintenant là où nous nous sommes arrêtés, c'est-à-dire au chapitre 51 des Dépenses, il s'agit de la Direction du Budget et du Trésor, à la page 29 du fascicule budgétaire. Je vais donc donner la parole à Madame le Chef de Cabinet pour la lecture de ce chapitre.

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 51 - BUDGET ET TRESOR - DIRECTION

|   |         |
|---|---------|
| 351.010 - Frais de personnel.....         | 894.100 |
| 351.030 - Frais de fonctionnement.....    | 24.200  |
| 351.040 - Achat & entretien matériel..... | 1.200   |
|   | <hr/>   |
|   | 919.500 |

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? S'il n'y pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 51 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstentions.

Le chapitre 51 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 52 - BUDGET ET TRESOR - TRESORERIE

|   |                |
|---|----------------|
| 352.010 - Frais de personnel.....         | 482.000        |
| 352.030 - Frais de fonctionnement.....    | 15.000         |
| 352.040 - Achat & entretien matériel..... | 6.400          |
|   | <u>503.400</u> |

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? S'il n'y pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 52 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstentions.

Le chapitre 52 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 53 - SERVICES FISCAUX

|   |                  |
|---|------------------|
| 353.010 - Frais de personnel.....         | 2.159.600        |
| 353.030 - Frais de fonctionnement.....    | 86.300           |
| 353.040 - Achat & entretien matériel..... | 1.100            |
|   | <u>2.247.000</u> |

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? S'il n'y pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 53 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstentions.

Le chapitre 53 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 54 - ADMINISTRATION DOMAINES

|   |                  |
|---|------------------|
| 354.010 - Frais de personnel.....             | 1.036.600        |
| 354.030 - Frais de fonctionnement.....        | 69.000           |
| 354.060 - Frais propres activité service..... | 2.920.000        |
|   | <u>4.025.600</u> |

**M. le Président.-** Juste quelques mots sur ce chapitre pour rappeler, selon la phrase de BEAUMARCHAIS, que « sans la liberté de blâmer il n'est point d'éloge flatteur », et dire que s'il y a un dossier où nous avons bien avancé et où le Gouvernement a su entendre la demande légitime des Monégasques à travers leur Conseil National, c'est évidemment le projet de loi qui a été déposé au début de nos travaux budgétaires, c'est-à-dire vendredi dernier, sur l'accession aménagée à la propriété dans les Domaines ou en termes juridiques, le contrat habitation-capitalisation. Je voudrais quand même qu'on s'y arrête quelques instants, parce qu'on en a parlé dans la discussion générale mais c'est un sujet majeur, non seulement je pense de ce Budget et de l'année prochaine, mais de l'ensemble de la mandature. C'est une avancée très importante pour les Monégasques. Donc, dépôt du projet de loi, c'est acquis, session extraordinaire pour le voter en février 2009, c'est ce qu'a proposé le Ministre d'Etat et c'est évidemment ce qui sera accepté par le Conseil National. Avancée majeure aussi sur le prix de vente de ce droit, puisque nous avons obtenu que cela se fasse sur la base de vingt années et non plus de vingt-cinq années comme le souhaitait le Gouvernement, du loyer de l'appartement. L'autre point capital concernait le métrage : vous savez que sur ce point également, le Gouvernement a accepté, avant la mise en œuvre de ce projet de loi, que dans les Domaines, les mètres carrés de ces appartements de l'Etat soient calculés selon le principe de la surface habitable balayable hors murs, ce qui n'est pas rien. En effet, cette mesure vient s'ajouter à la baisse de vingt-cinq à vingt ans des annuités à payer, ce qui représente 20 % de diminution du prix. Le métrage pris en compte selon la surface habitable balayable hors murs, c'est encore sans doute dans certains immeubles 10, 15 ou 20 % probablement de diminution des surfaces et donc des prix qui vont en découler. Le Gouvernement nous dit désormais qu'on atteint le taux d'environ 70 % des familles monégasques qui auront les moyens de pouvoir acheter ce droit et d'après vos statistiques, 50 % au moins dans les immeubles nouveaux, qui sont les plus chers. Donc on atteint là, effectivement, les proportions que nous souhaitons, pour permettre à une majorité

de Monégasques de pouvoir acquérir ce nouveau droit dans leur pays. On sait combien cela est attendu, combien cela est important pour les Monégasques. Je ne doute donc pas qu'ils apprécieront au mois de février ce vote décisif, moi je le qualifierai d'historique, parce qu'il donnera une avancée sans équivalent dans les immeubles de l'Etat, depuis des décennies.

Monsieur GUAZZONNE, nous vous écoutons.

**M. Eric GUAZZONNE.-** Merci, Monsieur le Président.

Sans revenir sur tout ce que vous avez dit, c'est un projet que nous avons réussi ensemble, Gouvernement et Conseil National, à mettre en place en quatre mois et demi, ce qui n'était pas évident au début parce qu'au fur et à mesure que nous avançons dans le projet, beaucoup de questions juridiques se sont soulevées. Là, je dois reconnaître que nous avons eu un échange de vue très constructif, il y a eu un très bon climat pour travailler, ce qui nous a permis de boucler ce dossier très important en quatre mois et demi, ce qui, je crois, n'était pas une mince affaire.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur ROSE, nous vous écoutons.

**M. Guillaume ROSE.-** Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à dire un mot au sujet de ce contrat habitation-capitalisation, qui est un moment qui me semble important dans la mandature. Donc, nous sommes absolument ravis de voir la tournure que prennent les événements et le projet qui nous a été communiqué me semble très intéressant et me semble probablement être le premier pas vers la société modèle dont on a parlé un soir de juillet et qui est chère aux cœurs des Monégasques.

Je voulais déjà dire au Gouvernement que nous sommes vraiment – je pense parler pour l'ensemble de mes Collègues – nous sommes vraiment dans l'attente de ce projet et nous sommes ravis qu'il aboutisse pour le mois de février 2009.

Cependant, son principe est aussi de donner au maximum de Monégasques le maximum d'avantages et le maximum de possibilités d'être propriétaires dans leur pays. Propriétaire n'est pas le mot, mais en tout cas d'avoir quelque chose qu'ils pourront transmettre à leurs enfants dans leur pays, ce qui est, probablement, plus important que la simple propriété. Pour que le maximum de Monégasques soient aptes à accéder à cet avantage, il serait souhaitable que ce ne soit pas avec un apport initial de 15 % de la somme prévue afin que ces Monégasques puissent jouir de cet avantage. Cela semble peut-être un peu abstrait comme cela de passer de 15 % à 10 %, mais il me semble que la somme correspondant à 10 % serait plus facile à payer, notamment pour un jeune couple qui s'installe, qui ne va pas avoir devant lui beaucoup de liquidités, qui va devoir, comme chacun le sait en période de crise, emprunter auprès d'une banque et l'emprunt auprès de la banque, quelle qu'elle soit, en ce moment est un véritable parcours du combattant, notamment pour les jeunes. Donc, j'aimerais que le Gouvernement puisse retenir cet aspect et être sensible au fait qu'en période de crise comme nous la connaissons, il risque d'être très difficile, notamment aux jeunes Monégasques qui voudront souscrire à ce contrat particulièrement intéressant pour eux, d'aller voir une banque et de demander une somme qui serait vraiment trop importante. Donc, ces 10 % d'apport initial me sembleraient plus raisonnables que les 15 %, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'appauvrir l'Etat, puisque l'Etat s'y retrouverait puisqu'au final, on a la même somme, il s'agit vraiment simplement d'apport initial.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROSE. Encore une intervention de Monsieur MARQUET, mais le Ministre d'Etat souhaite intervenir, peut-être juste après le Vice-Président.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste deux mots pour dire qu'effectivement lorsqu'on peut travailler comme ces quatre derniers mois dans l'état d'esprit de nos Institutions, cela se passe bien. Moi j'y vois un côté positif et j'y vois la capacité du Gouvernement à pouvoir travailler d'après la lettre et l'esprit de nos Institutions.

**M. le Président.-** Madame BOUHNİK-LAVAGNA, nous vous écoutons.

**Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de rendre hommage non seulement à cette mandature, mais aussi à celle qui l'a précédée, et qui, sous votre impulsion, a été à l'origine de ce texte qui, il faut bien le dire, est très favorable pour les Monégasques. Je crois que ce texte permettra la mise en œuvre, comme son nom l'indique d'un droit qui va porter sur l'habitation et la capitalisation. Qui dit capitalisation dit aussi effort, c'est en ce sens que l'apport de 15 %, s'il est certes conséquent pour certaines familles, me paraît néanmoins tout à fait raisonnable puisque lorsqu'on a des droits, on a aussi des devoirs. Dès lors, il me semble que ce n'est pas déraisonnable de demander un apport qui soit largement inférieur à ce qu'il faut pour quelque acquisition que ce soit puisque, quand même, c'est un droit transmissible, et c'est vraiment très avantageux. Je crois que nous avons travaillé dans un bon consensus sur ce projet avec le Gouvernement et sous votre impulsion, Monsieur le Président, et je m'en réjouis pour tous nos compatriotes.

**M. le Président.-** Merci. Puisque nous sommes rentrés effectivement là, dans le détail du projet de loi, il y a un point aussi où les Monégasques nous posent énormément de questions, donc j'en profite avant la réponse du Ministre, pour ajouter des remarques et une question. C'est bien sûr ce qui va se passer au bout de soixante-quinze ans parce que, dans le projet initial que nous souhaitions, c'était un droit sans limite et puis dans un premier temps, le Gouvernement souhaitait limiter ce droit à soixante-quinze ans. Ce n'était pas acceptable pour le Conseil National, donc il y a eu de longues discussions, ici et dans le groupe de travail, et aujourd'hui, nous sommes arrivés à une solution satisfaisante ; mais je pense que c'est important que M. le Ministre d'Etat puisse nous la préciser publiquement, parce que bien sûr, nous pourrions en débattre en février, mais je sais qu'aujourd'hui, les Monégasques qui suivent le débat attendent qu'on leur explique ce qui va se passer au bout de soixante-quinze ans, donc ne perdons pas cette occasion ce soir. Au bout de soixante-quinze ans, Monsieur le Ministre vous aurez l'occasion de donner, j'espère, la confirmation de cette compréhension du texte, l'héritier, je ne dis même pas les enfants parce que ça peut être les petits-enfants, enfin, les héritiers dans soixante-quinze ans après l'achat de ce droit par les grands-parents sans doute, pourront avoir le choix soit de toucher les sommes capitalisées par la famille avec un taux garantissant, on l'a dit souvent, un placement de bon père de famille, c'est-à-dire qu'on

remboursera toutes les sommes payées, plus un indice qui garantira au moins le maintien du patrimoine, et donc des sommes investies en euros constants ou alors, les enfants ou petits-enfants pourront dire qu'ils optent pour le renouvellement du bail pour soixante-quinze ans de plus, et les arrières petits-enfants pourront faire, cent cinquante ans plus tard, la même chose. Autrement dit, nous avons obtenu ce que nous voulions, c'est-à-dire que ce patrimoine demeure définitivement et sans limite dans la famille. Voilà, ça c'était capital aussi et ça a donné lieu, évidemment, à des discussions approfondies et à des précisions dans le texte de loi. Je crois qu'il était important de le dire parce qu'on nous interroge beaucoup sur ce qui va se passer dans soixante-quinze ans.

Monsieur le Ministre, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais tout d'abord, moi aussi me réjouir que tous nos travaux aient finalement abouti à un accord et que ce projet de loi puisse être mis en discussion et, je pense, adopté en février prochain. Même si certains ont pu regretter que ce soit un peu long, on travaille pour une, voire plusieurs générations et avoir mis deux ans pour aboutir à un consensus autour de ce projet très important pour les Monégasques et la vie de notre société, je crois qu'il ne faut pas le regretter puisqu'aujourd'hui nous arrivons à un bon texte.

Une simple petite précision : je voudrais répondre à M. Guillaume ROSE que nous avons fait un gros effort sur le prix. L'apport personnel, moi je ne suis pas partisan – bien sûr on reviendra sur tout cela lorsqu'on discutera du texte en février – mais je ne suis pas partisan de l'abaisser en dessous de 15 % parce que je crois que l'acquisition de ce droit suppose quand même un effort personnel et volontaire de la part de celui qui l'acquiert.

Vous allez me dire – et c'est vrai – qu'un jeune n'a pas forcément les cinquante ou soixante mille euros qui sont nécessaires au départ, mais à ce moment-là, je pense que s'il est vraiment motivé, il saura économiser pendant deux ou trois ans pour acquérir ce droit le jour venu. Cela suppose un effort et je crois qu'il ne faut pas que tout soit donné, je crois que les conditions proposées sont favorables, très favorables pour les Monégasques et je pense qu'il faut aussi qu'il y ait un effort personnel pour justifier tous ces avantages. Donc, autant j'ai consenti à faire un

effort sur le prix autant, personnellement, je maintiens ma position sur les 15 %.

Alors, autre précision, je vous confirme, Monsieur le Président, qu'à la sortie, il y aura bien cette option. C'est un nouveau contrat qui sera fait, j'insiste parce que sur le plan juridique, les choses sont importantes. Le contrat est de soixante-quinze ans, le contrat a une durée déterminée, ça c'est important – et les juristes qui sont dans de cette Assemblée le savent bien – pour qu'il n'y ait pas d'interprétations diverses. Ensuite donc, il s'agit bien d'un contrat de soixante-quinze ans. Simplement à l'issue des soixante-quinze ans, le titulaire a le droit de récupérer le capital, indexé comme vous l'avez dit. Ce capital indexé, ou il le garde parce qu'il veut récupérer le capital comme vous l'avez dit, ou il le remet pour repasser un nouveau contrat. Je dis simplement que c'est un nouveau contrat, c'est une norme juridique mais c'est bien un nouveau contrat pour soixante-quinze ans, sur le même appartement ou sur un autre d'ailleurs, suivant les besoins des héritiers, mais il y aura ce capital qui reste entier. Il gardera son pouvoir d'achat qui lui permettra soit de passer un contrat sur le même appartement, soit de passer un contrat sur un autre appartement convenant mieux à ses besoins à ce moment-là.

Là-dessus c'est, effectivement je crois, satisfaisant puisqu'en tout état de cause, c'est pour ça qu'on a dit habitation-capitalisation. Le capital est conservé, il est transmissible et il y a le choix à la sortie pour le bénéficiaire de faire ce qu'il entend avec son capital : soit de continuer à bénéficier d'un nouveau contrat, soit, évidemment, de récupérer son argent, ce qui peut être le cas, personne ne sait ce qu'est l'avenir, s'il y aura à partager entre plusieurs enfants. S'il y a plusieurs enfants, ils peuvent se partager le capital, avoir chacun l'apport personnel qui leur permettra de passer plusieurs nouveaux contrats et je crois que c'est une très grande liberté et c'est important de donner cette grande liberté à nos petits ou arrière-petits-enfants.

Un petit point de précision, le mètre carré monégasque, on l'a dit, nous verrons ça en Commission parce que c'est un détail technique, mais il y a deux expressions, le terme balayable est un terme un peu flou, moi je préférerais, non pas pour être plus restrictif mais pour simplifier les choses, que ce soit une surface hors murs, hors murs porteurs, parce que je ne veux pas qu'on ait des discussions infinies à propos de placards ou de ceci ou de cela. En plus, si vous voulez, au niveau de travail, je pense à tous les nouveaux immeubles, tout est chez les architectes sur informatique et pour repérer la surface hors murs de

tous les appartements des immeubles construits depuis quelques années, ça peut se faire en une journée, alors que si on refait un mètre, cela va être un travail considérable et puis hors murs, je vous dis les placards, les ceci et les cela, ça prête à contestation si c'est balayable, on ne balaye pas dans un placard !

*(Rires).*

... Mais je crois qu'il faut quelque chose de simple, facile à constater et surtout facile et rapide à calculer, si on ne s'embarque pas dans un système très lourd de faire un mètre par appartement, au moins pour les plus récents. Pour les anciens, il faudra sans doute faire des mètres alors que pour les nouveaux, il suffit d'utiliser – les architectes le savent bien – tout est sur ordinateur. Voilà, c'était une petite précision mais nous verrons cela en Commission, c'est un aspect purement technique de méthode de calcul.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur GUAZZONNE, nous vous écoutons et ensuite M. LORENZI.

**M. Eric GUAZZONNE.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste pour rassurer, à la fin des soixante-quinze ans, il y aura deux options, soit on prend le capital, soit on fait un nouveau contrat. Pour bien rassurer, si on garde le même appartement, la valeur d'achat de ce nouveau contrat sera équivalente au capital qui aura été constitué sur cet appartement pendant les soixante-quinze ans. Il n'y aura rien à apporter de plus...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Il n'y a rien à payer de plus.

**M. Eric GUAZZONNE.-** ... Rien à apporter de plus. Effectivement, si on change d'appartement, là on refait un nouveau contrat et ça se passera comme maintenant...

**M. le Ministre d'Etat.-**... Il peut y avoir une soulte, cela peut être le contraire...

**M. Eric GUAZZONNE.-**... Cela peut être les deux, mais c'est bien pour ça. La valeur, j'allais dire de revente, sera équivalente à la valeur d'achat, sur le même lot. C'est ça qui était important.

Effectivement, comme Monsieur le Ministre l'a dit, c'est une loi pour le long terme, c'est une loi qu'on

a pris le temps de faire et qui donnera peut-être a pleine mesure dans quelques années, voire même quelques dizaines d'années, parce que, lorsqu'un contrat se terminera, cela donnera la possibilité aux héritiers d'amener cette soulte et de pouvoir peut-être chacun refaire un nouveau contrat à leur tour.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur LORENZI, nous vous écoutons.

**M. Pierre LORENZI.-** Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Ministre, des précisions que vous nous apportez sur ce contrat habitation-capitalisation. Le terme de balayable est quelque chose qui a été discuté entre nous, on hésitait entre habitable, balayable, donc je pense que nous serons tout à fait d'accord sur les placards, le seul petit bémol par rapport aux calculs des architectes, éventuellement, c'est sur les gaines techniques, sur, vous disiez, murs porteurs, pas porteurs, etc..., donc il faut que ce soit effectivement la surface intérieure...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... hors murs.

**M. le Président.-** Pour terminer sur cette avancée historique que nous aurons l'occasion de réaliser ensemble en février, je voudrais quand même rappeler quelques évidences parce que comme d'habitude, nous aurons les Cassandre qui vont essayer de dénigrer cette avancée réalisée, comme l'ont souhaité la majorité des Nationaux, par le Gouvernement Princier, à la demande insistante du Conseil National.

Je voudrais juste rappeler quelques évidences plutôt que faire de grands discours. Pour l'instant, le Monégasque qui demande à l'Etat de se loger a un choix très simple, c'est de louer, c'est-à-dire qu'il n'a pas le choix ! Donc, on lui fait louer l'appartement qui correspond à ses besoins et qui lui est attribué par l'Administration. Il paye un loyer, ce loyer, par définition, est perdu puisqu'il est payé en contrepartie de l'habitation de ce logement. La nouvelle loi, elle, va permettre, une fois payé ce droit d'habitation-capitalisation, de ne plus payer de loyer, puisque les sommes qui auront été versées resteront la propriété du patrimoine familial. Alors, ou tout de suite pour ceux qui ont l'argent, ou dans cinq ans, dix ans, quinze ans, vingt ans, selon les moyens de chacun, puisqu'on pourra, à la carte, choisir le nombre d'années qu'on veut pour rembourser ce prix. Une fois que ce prix est payé, ces sommes appartiennent à la famille, elles

ne sont plus perdues comme le loyer qui était payé en pure perte. Elles sont capitalisées et revalorisées chaque année, donc garanties en valeur absolue au-delà de l'érosion monétaire. Et en outre, cet appartement est transmissible. Avant, évidemment l'enfant n'avait aucun droit de reprise au décès du locataire, eh bien là, tous les soixante-quinze ans, certes, techniquement avec un nouveau contrat mais peu importe, au fond, définitivement, tous les soixante-quinze ans si les héritiers le souhaitent, cet appartement reste dans le patrimoine de la famille.

Donc, voilà ce que nous demandaient les Monégasques. La transmission aux héritiers, et ne plus payer de loyer en pure perte. Je pense par exemple aux retraités qui étaient nombreux à nous dire : « j'ai un problème à la retraite, j'ai une perte de revenus, bien sûr, puisque par définition, la retraite c'est moins que le salaire ou le traitement, et donc si j'avais pu capitaliser avant, j'aurais aimé ne plus payer de loyer à ce stade de ma vie ». Eh bien, désormais, ce sera

possible, les retraités qui feront le choix d'acheter n'auront plus à payer de loyer, ce qui compensera leur perte de pouvoir d'achat à la retraite.

Voilà, pour nous, très concrètement une avancée capitale, un besoin essentiel qui sera satisfait pour les Nationaux. Donc, on aura bien sûr de longs débats techniques, dans le détail, sur cet important projet de loi, mais je pense qu'on ne pouvait pas laisser passer ce Budget sans donner déjà les grandes orientations, parce que c'est un sujet où effectivement, tous les jours, on nous interpelle, on nous interroge. Les Monégasques attendaient ces précisions dès ce soir.

Je vais mettre aux voix ce chapitre 54 – « Administration des Domaines »

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 54 est adopté.

*(Adopté).*

#### **Mme le Chef de Cabinet.-**

##### Chap. 55 - EXPANSION ECONOMIQUE

|  |                  |
|--|------------------|
| 355.010 - Frais de personnel.....              | 1.328.400        |
| 355.030 - Frais de fonctionnement .....        | 58.000           |
| 355.040 - Achat & entretien matériel.....      | 700              |
| 355.060 - Frais propres activité service ..... | 1.236.000        |
|  | <u>2.623.100</u> |

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre aux voix ce chapitre 55.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 55 est adopté.

*(Adopté).*

#### **Mme le Chef de Cabinet.-**

##### Chap. 57 - TOURISME ET CONGRES

|  |                   |
|--|-------------------|
| 357.010 - Frais de personnel.....              | 2.534.000         |
| 357.030 - Frais de fonctionnement .....        | 3.811.000         |
| 357.040 - Achat & entretien matériel.....      | 1.143.000         |
| 357.060 - Frais propres activité service ..... | 4.712.300         |
|  | <u>12.200.300</u> |



**M. le Président.-** Est-ce qu'il y a des interventions sur ce chapitre ?

Madame POYARD-VATRICAN demande la parole

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est un point de détail qui concerne les taxis et plus particulièrement le cas des personnes arrivant à la gare qui ne trouvent pas de taxi. Je souligne ce point pour deux raisons. Un pour régler le problème et, deuxièmement, pour porter à votre connaissance la réponse ubuesque que nous avons eue du Gouvernement lorsque nous avons posé la question : pour résumer si les gens ne trouvent pas des taxis, c'est parce qu'ils ne se rendent pas à la tête de taxis. Je trouve cela absolument extraordinaire, en gros c'est la faute des touristes et c'est la faute des clients qui font exprès de ne pas se rendre à la station de taxis.

Pourtant la solution est simple : elle consiste à mettre des panneaux comme dans tous les pays du monde, comme dans toutes les gares du monde pour indiquer, justement, où trouver des taxis. Je pense que c'est une mesure rapide, efficace et peu coûteuse. Et de grâce, relisez les réponses que vous nous transmettez, parce que rendre les usagers responsables, c'est franchement drôle.

**M. le Président.-** Monsieur CALCAGNO ?

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, Madame POYARD-VATRICAN, je suis allé me rendre compte par moi-même du jalonnement et, moi, je l'ai trouvée la tête de station, c'est indiqué à partir du quai, mais...

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Eh bien, vous allez faire le guide alors !

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... C'est une sorte de boutade. Écoutez, je m'engage effectivement à renforcer le jalonnement. Si c'est un constat que les gens ne trouvent pas, eh bien, on renforcera le jalonnement. Quelquefois il faut mettre de très gros panneaux. En jalonnement, nous n'en faisons jamais assez, vous savez, chaque fois que je discute avec un Directeur de Musée, il me dit « mais on ne trouve pas mon lieu ». On a aussi la volonté

de ne pas transformer la ville en vaste forêt de panneaux de jalonnement où tout est indiqué. Mais, écoutez, vous constatez, j'imagine que de nombreuses personnes ont dû vous dire qu'ils ne trouvaient pas les taxis, donc on renforcera le jalonnement. Par contre, ma crainte, c'est que le problème soit un peu plus sérieux que ça et plus compliqué que ça, parce que lorsque j'ai trouvé la station de taxis, j'ai bien trouvé la station de taxis, mais il n'y avait pas de taxi, et à mon avis c'est plutôt ça, le problème, et là je dirais que M. Gilles TONELLI va répondre puisqu'il y a effectivement un appel à candidature en cours pour renforcer le nombre des taxis.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** J'allais vous le dire.

**M. le Président.-** Pourriez-vous, Monsieur le Conseiller, pour l'Assemblée, nous faire un résumé des mesures qui ont été prises ou qui sont en train d'être prises, comme le souhaite le Conseil National, pour améliorer le service des taxis en général, en Principauté ?

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.-* Eh bien, écoutez, il n'y a pas que le Conseil National qui souhaite que la question des taxis soit améliorée. Nous sommes à l'écoute aussi des congrès des touristes d'affaires qui viennent en Principauté, des touristes de loisirs et, bien évidemment, de la population de Monaco et nous avons conscience que cette question des taxis est assez délicate en Principauté, comme d'ailleurs dans d'autres métropoles.

Les mesures que nous avons prises sont de différents ordres, d'abord pour satisfaire mon Collègue Robert CALCAGNO, effectivement nous avons fait un appel à candidatures et donc, il y a sept nouvelles licences qui vont être attribuées dans les semaines qui viennent. Je puis sans difficulté m'engager à ce que cela soit fait certainement avant la fin du mois de janvier 2009 et, d'autre part, nous avons donc repris le système de localisation des taxis qui auparavant était initié par l'Association des Taxis. Nous travaillons actuellement – mais je l'ai déjà dit lors du Rectificatif et cela n'a pas changé deux mois après – il nous faudra plusieurs mois pour arriver à calibrer ce nouvel outil, nous avons donc repris le système de localisation des taxis pour nous permettre de définir les besoins précis en matière de nombre de taxis qui doivent travailler en même temps en Principauté de Monaco, de manière à ce

qu'un service suffisant soit assuré, encore une fois pour les différentes catégories de personnes qui auraient besoin de taxis, les personnes de Monaco, les touristes pour les loisirs, qui doivent se déplacer, lorsqu'ils sont en Principauté d'un point à un autre et les touristes d'affaires qui sont des gens qui ont des besoins très précis de se retrouver à tel endroit, notamment pour reprendre un avion.

Donc, la démarche est, d'une part, d'augmenter régulièrement le nombre de taxis qui sont exploités en Principauté et, d'autre part, de faire en sorte de calibrer, de pouvoir définir de manière précise les besoins exacts qui doivent être satisfaits à chaque heure du jour et selon, bien évidemment, les saisons. Nous n'avons pas besoin du même nombre de taxis à cinq heures du matin selon qu'on est le 15 décembre ou bien le 15 août, donc il y a des enregistrements à faire, des informations à récupérer et une fois qu'on aura l'ensemble des informations, on pourra bien définir et donc, il est probable qu'un Arrêté Ministériel, à ce moment-là, sera publié pour précisément définir les règles qui seront applicables en matière de présence minimale de taxis en Principauté.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur CALCAGNO, nous vous écoutons.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci. En ce qui concerne cette question des taxis, en tant que Conseiller en charge de l'Environnement, je souhaiterais ajouter que l'Ordonnance Souveraine prévoit une limitation de l'émission de CO<sub>2</sub> par kilomètre des taxis. Cette limitation, pour l'instant, est relativement haute, elle est valable pour l'achat de tout véhicule immédiatement mais les taxis ont une durée de trois ans pour se mettre à jour et cette limitation maximum d'émission de CO<sub>2</sub>, en accord avec mon Collègue des Finances, sera progressivement adaptée pour permettre à la fois d'avoir des véhicules de qualité, confortables et qui peuvent accueillir quatre passagers et une grosse valise, mais aussi émettre le moins possible, non seulement de gaz à effet de serre, mais aussi de micros particules et de polluants.

**M. le Président.-** Merci. Une petite remarque mais qui est importante quand même pour Monaco. J'avais été stupéfait, comme beaucoup de mes Collègues, de découvrir le projet du Comité Supérieur du Tourisme, de supprimer le bureau de promotion de Monaco à

l'Aéroport de Nice Côte d'Azur. Je veux dire que nous faisons de gros efforts pour aller chercher des touristes dans le monde entier, des visiteurs pour Monaco. On ouvre des bureaux au Japon et dans le monde entier et on a là des millions de gens, on a un des plus grands aéroports français à vingt kilomètres de Monaco, à trois minutes d'hélicoptère et à quarante minutes de voiture, on sait qu'il y a des millions de gens qui arrivent, c'est leur point d'entrée sur la Côte d'Azur. C'est donc notre zone de proximité et on supprime un bureau de promotion de Monaco à l'Aéroport de Nice Côte d'Azur ! Alors, je sais qu'il y a eu débat au sein du Comité du Tourisme, les Conseillers Nationaux présents n'ont pas manqué de débattre de ce point, si j'ai bien compris la conclusion, c'est « on va voir, on le supprime mais certaines opérations de promotions événementielles seront faites peut-être encore » ! Alors, je ne suis pas un spécialiste de cette question, je ne dis pas que ce qui était fait était bien fait, mais l'idée de ne pas avoir, trois cent soixante-cinq jours par an, une promotion de Monaco qui donne envie aux gens de venir chez nous, alors qu'il y a des millions de gens qui ne viennent pas encore chez nous, mais qui débarquent à l'Aéroport de Nice, si vous voulez, moi j'ai du mal, dans ma logique, à suivre. Donc, je ne sais pas où vous en êtes, Monsieur le Conseiller, avec la Direction du Tourisme, ce serait gentil de nous en parler.

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.-* Je suis parfaitement au point et je crois qu'effectivement, cela avait été expliqué et validé et admis par les Membres du Conseil National qui font partie du Comité du Tourisme. Je crois que ce qui est malheureux, c'est le terme de suppression de cette entité à Nice. Ce qui est en fait réalisé, c'est une réorganisation du système, dans la mesure où le bureau, tel qu'il existait jusque-là, n'avait pas l'efficacité que nous sommes en droit d'attendre de ce type d'installation. Ce n'était pas la peine de continuer à payer quelque chose qui coûtait cher à l'État, si nous n'avons pas en face une efficacité qui corresponde à l'engagement financier effectué.

Donc, la démarche qui a été retenue est de reconsidérer cette existence et de transformer ce bureau qui était excentré, qui n'était pas suffisamment vu par toutes les personnes qui atterriisaient à Nice et qui arrivaient là. En deux démarches différentes, d'une part, lorsqu'il s'agit de congrès et de manifestations qui se déroulent à Monaco, d'être beaucoup plus près de l'arrivée des avions et donc être certains d'être sur le chemin des personnes qui se rendent à ces manifestations en Principauté, premier élément. Ça,

c'est ce qui sera fait effectivement l'année prochaine. Parallèlement, nous souhaitons reconsidérer notre positionnement au sein de l'aéroport de manière à nous mettre avec l'ensemble des entités touristiques qui font de la promotion sur le site et d'avoir un comptoir, un local qui soit beaucoup mieux situé et qui soit donc, encore une fois, destiné à l'ensemble des entités touristiques de la Côte d'Azur, où là on pourra mieux faire valoir les spécificités et l'offre en matière touristique de la Principauté. Le mot suppression n'est pas bon, c'est en fait un redéploiement de nos moyens sur le site de l'Aéroport de Nice qui permettra – et nous y veillerons, nous mesurerons les résultats – qui permettra d'avoir des résultats satisfaisants en terme de retombées, en termes de connaissance, en termes d'efficience de l'argent public engagé pour ce type de manifestations.

**M. le Président.-** Merci pour ces précisions.

Monsieur MARQUET, nous vous écoutons.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste une précision, peut-être un détail, nous n'en avons pas parlé lors des séances privées, mais l'année dernière, ma Collègue Michèle DITLOT avait soulevé la question au niveau de l'hôtellerie à Monaco pour l'accès des personnes handicapées. J'aimerais savoir s'il y a eu une réflexion à ce niveau-là.

**M. le Président.-** Peut-être de manière plus large, les mesures que le Gouvernement devait prendre pour faciliter l'accès des handicapés aux bâtiments publics en fait, parce qu'il n'y a pas que les hôtels...

**M. Bernard MARQUET.-**... Oui, l'accès aux chambres et ainsi de suite. L'année dernière, Mme DITLOT s'était émue que dans un nouvel hôtel qui venait d'ouvrir, des personnes handicapées avaient eu du mal à y accéder.

**M. le Président.-** Oui, bien sûr, mais tant qu'à faire, élargissons la question, l'accès des handicapés en général. D'accord, d'abord les hôtels, mais il n'y a pas que les hôtels...

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* - Oui, Monsieur le Vice-Président, comme cette question n'a pas été évoquée en séance privée, je ne peux pas vous donner au chiffre près le nombre de chambres avec accès aux personnes à mobilité réduite, mais je peux vous confirmer que tous les hôtels à Monaco ont des chambres pour les personnes à mobilité réduite et qu'une personne qui souhaite trouver un accès de ce type peut choisir l'hôtel dans lequel elle souhaite aller.

Par ailleurs, je vous confirme qu'en accord et en partenariat avec mon Collègue Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, et le Délégué aux Personnes à Mobilité Réduite, nous sommes en train de travailler systématiquement et nous avons quasiment achevé le programme de mise aux normes de la voirie et pratiquement, il n'y a plus aujourd'hui un passage piétons qui n'a pas les bateaux *ad hoc*. Nous avons un vaste programme d'accessibilité des équipements publics, des bureaux accueillant du public qui a été fait et aujourd'hui, à part véritablement impossibilité physique, tous les travaux ont été réalisés. A partir de demain, nous allons avoir notre première séance du Comité Consultatif de la Construction, avec vos représentants, pour commencer à travailler avec vous sur la modification du Règlement Général de Voirie et d'Urbanisme, qui est vieux maintenant de quarante-cinq ans, pour le remettre à jour et imposer dans ce Règlement Général de Voirie les normes d'accessibilité les plus modernes et les plus exigeantes.

**M. le Président.-** Monsieur CAMPANA, je vous en prie.

**M. Jean-Jacques CAMPANA,** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - En complément si vous me permettez, Monsieur le Président, simplement pour dire que nous avons comme chaque année, une enveloppe de 360.000 € pour les travaux précisément de voirie, pour continuer à améliorer l'accessibilité au niveau des bâtiments publics. C'est sûr que certains sites qui sont plus difficiles à aménager que d'autres, c'est vrai de l'Office du Tourisme, bien qu'il y ait un accès par les jardins, c'est vrai que l'entrée principale pose problème ; pour le Palais de Justice également. On sait qu'il y a quelques sites à Monaco qui sont difficiles à aménager. En ce qui concerne les hôtels, nous en avons discuté mais j'avoue très honnêtement ne pas avoir, à la suite de cette discussion, alerté le

Délégué aux Personnes Handicapées sur cette question très particulière. Je le ferai afin qu'il fasse un point avec l'Association des Industries Hôtelières. C'est l'interlocuteur qu'il faut pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème particulier dans les hôtels de la Principauté. Mais, enfin, à Monaco les hôtels sont en règle générale des hôtels de catégorie supérieure, avec des moyens de liaison verticale, des chambres qui sont relativement spacieuses. Je ne pense pas, très honnêtement, qu'il y ait des problèmes très particuliers et par ailleurs dans les hôtels récents, il y a l'obligation d'aménager des chambres avec des salles de bain adaptées.

**M. le Président.-** Monsieur MARQUET termine sur les hôtels, et ensuite M. GARDETTO.

**M. Bernard MARQUET.-** Je me permettais de poser cette question parce que je fais partie du Comité d'Action pour les Handicapés au Conseil de l'Europe jusqu'en 2015. C'est un Comité gouvernemental. J'ai pu rencontrer M. GALTIER et nous avons pu nous apercevoir que dans beaucoup de domaines, au niveau des personnes à mobilité réduite, la Principauté de Monaco n'a pas à rougir, loin de là, elle est même très en avance. Il y avait simplement quelques petites zones qu'il fallait juste regarder, comme les difficultés pour les personnes déficientes de l'audition, au niveau des passages-piétons, mais bon, nous n'allons pas en débattre ce soir.

**M. le Président.-** Il y a juste quelques points noirs, quand même, que j'ai pu constater lors de la Journée des Handicapés, récemment. Je pense qu'il faudrait quand même que vous vous rapprochiez des dirigeants des Associations concernées, parce qu'on m'a montré – et je l'ai vu et essayé – le passage piéton très emprunté pour aller sur la Place du Marché, à la Place d'Armes : dans un fauteuil, vous ne montez pas, je vous le garantis parce qu'au-delà du passage-piétons, il y a une certaine hauteur qui, à nous, ne nous semble rien du tout, mais pour un fauteuil roulant, c'est une montagne. Moi, j'ai essayé dix fois et je n'y suis pas arrivé. On m'a dit qu'il y a encore un nombre important de points comme cela. Alors des progrès ont été faits, c'est vrai et globalement M. MARQUET a bien raison, Monaco a aujourd'hui fait beaucoup d'efforts en ce domaine, mais il reste quelques points noirs encore.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Monsieur le Président, c'est effectivement l'activité quotidienne de M. GALTIER, de faire le point avec les Associations, mais je regarderai tout particulièrement cette question. Je souhaiterais également compléter les débats que nous avons eus il y a deux ans, concernant l'accessibilité des transports collectifs et je peux vous confirmer qu'à cette heure-ci – et vous le verrez mardi prochain pour l'inauguration du Boulevard du Larvotto, nous vous inviterons à utiliser un bus – suite à la demande du Conseil National et aux besoins, vous verrez que c'est un minibus de quarante-cinq personnes. Les bus qui occupaient la ligne 5 sont un peu anciens et n'ont pas de dispositifs d'accès aux personnes à mobilité réduite, mais vous verrez le premier bus qui est arrivé cette semaine, qui est en train d'être aménagé. L'aménagement continuera et nous recevrons les cinq bus nécessaires à la ligne 5 au tout début de l'année 2009. Ils seront progressivement équipés pour les personnes à mobilité réduite, ce qui complètera notre dispositif et il ne restera plus que trois autobus grande capacité qui n'ont pas la possibilité de s'agenouiller, que je garde encore dans le réseau pour permettre d'accélérer les fréquences et de passer de dix minutes à huit minutes et demie. Mais progressivement – et dès que nous le pourrons – nous les remplacerons par des bus équipés pour les personnes à mobilité réduite.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je voulais simplement, parce que Monsieur CALCAGNO parle de cette inauguration, confirmer – je ne sais pas si les cartons arriveront en heure et en temps – vous confirmer que tous les Conseillers Nationaux sont invités mardi 23 décembre à 15 heures, à l'inauguration. Cela durera environ trois quarts d'heure, on coupera un ruban, on prendra des autobus pour emprunter les premiers la nouvelle voie et ensuite quelques petites explications techniques et tout le Conseil National y sera convié car c'est une réalisation importante.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre.

Avant de donner la parole à M. CAMPANA, sur ce sujet qui lui tient beaucoup à cœur depuis toujours, Monsieur GARDETTO. Peut-être d'ailleurs vos précisions pourront compléter l'intervention de M. GARDETTO, Monsieur le Conseiller.

Monsieur GARDETTO, vous attendez depuis un bon moment, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je prévoyais de faire cette intervention au chapitre du Département des Affaires Sociales et de la Santé, mais puisqu'on en parle ici dans le cadre du Tourisme, profitons-en.

J'accueille avec intérêt et satisfaction les propos de M. le Conseiller CALCAGNO qui nous annonce une continuité dans la mise aux normes d'accessibilité tant en ce qui concerne la voie publique que les immeubles de l'Etat et les transports en commun.

C'est quelque chose d'important et je pense que lorsque vous allez prendre les dispositions réglementaires pour fixer les normes, pas seulement les normes de construction, mais toutes les normes qui s'appliquent aux transports publics, qui s'appliquent même aux lieux privés, merci de bien vouloir vous baser sur les normes les plus élevées, celles qui sont en vigueur aux Etats-Unis ou dans le Nord de l'Europe et qui me semblent être les plus favorables aux personnes handicapées.

Ceci étant dit, il a été annoncé également des dispositions législatives puisque nous sommes dans l'attente – et le Gouvernement nous l'a annoncé – du prochain dépôt d'un texte sur le handicap. Alors je voudrais juste indiquer au Gouvernement qu'il serait tout à fait souhaitable que ce texte puisse se fonder sur le plan d'action pour les personnes handicapées du Conseil de l'Europe pour 2006/2015, qui prévoit quinze lignes d'actions qui sont les suivantes :

- La participation à la vie politique et publique ;
- La participation à la vie culturelle ;
- L'information et communication ;
- L'éducation ;
- L'emploi, l'orientation et la formation professionnelle ;
- L'accessibilité ;
- Les transports ;
- La vie dans la société ;
- Les soins de santé ;
- La réadaptation ;
- La protection sociale ;

- La protection juridique ;
- La protection contre la violence et les abus ;
- La recherche sur le développement ;
- La sensibilisation.

Je remercie le Gouvernement de ce qu'il a déjà fait et je l'encourage à poursuivre ses efforts selon ces lignes d'actions. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci. Nous écoutons Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vais simplement dire que nous n'allons pas entrer maintenant dans le détail puisqu'il y aura un projet de loi déposé, mais nous prenons bonne note, Monsieur GARDETTO, de cette suggestion de bien s'inspirer de cette directive européenne.

**M. le Président.-** Nous écoutons à présent Monsieur CAMPANA.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne le lien avec les Associations, je confirme que c'est le travail de M. GALTIER et que M. GALTIER, bien évidemment, répercute les demandes et qu'ensuite ces demandes sont priorisées de façon à avoir un calendrier de mise à niveau de nos infrastructures. Je pense que cela se passe plutôt bien et que M. GALTIER a une très très bonne connaissance du tissu associatif, des besoins et des demandes des personnes handicapées.

Un point supplémentaire que nous pouvons préciser, qui est passé un peu inaperçu, c'est la mise en service au mois de juillet du « Mobibus », qui est un service de transport à la demande pour les personnes handicapées et, notamment, à mobilité réduite, et qui remporte un certain succès puisqu'aujourd'hui, nous sommes à plus d'une centaine de transports par mois.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur GUAZZONNE a souhaité s'exprimer.

**M. Eric GUAZZONNE.-** Merci, Monsieur le Président.

En complément : effectivement, tous les parkings possèdent des places pour les handicapés ; par contre il reste un problème, c'est que toutes les personnes qui ont de jeunes enfants et qui doivent les transporter en poussette, lorsqu'elles se garent à des places normales, rencontrent des difficultés pour pouvoir accéder aux ascenseurs parce que généralement les portes pour accéder à ces ascenseurs ont des marches qui sont relativement élevées et donc elles éprouvent des difficultés pour les franchir avec des poussettes. Donc juste une réflexion pour voir si l'on ne peut pas faire tout simplement des petites rampes d'accès qui

permettraient aux poussettes de se mouvoir plus facilement.

**M. le Président.-** Merci. C'est noté par le Conseiller concerné.

Je vais donc mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 57 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme la Chef de Cabinet.-**

Chap. 60 - REGIE DES TABACS

|                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| 360.000 - Régie des Tabacs..... | 4.091.500 |
|---------------------------------|-----------|

**M. le Président.-** Je vais donc mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 60 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme la Chef de Cabinet.-**

Chap. 61 - OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

|                        |           |
|------------------------|-----------|
| 361.000 - O.E.T.P..... | 3.525.800 |
|------------------------|-----------|

**M. le Président.-**

Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 61 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme la Chef de Cabinet.-**

Chap. 62 - DIRECTION DE L'HABITAT

|   |                |
|---|----------------|
| 362.010 - Frais de personnel.....         | 569.300        |
| 362.030 - Frais de fonctionnement .....   | 8.000          |
| 362.040 - Achat & entretien matériel..... | <u>500</u>     |
|   | <u>577.800</u> |

**M. le Président.-** Monsieur Gérard BERTRAND demande la parole. Nous vous écoutons.

**M. Gérard BERTRAND.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur TONELLI, j'ai entendu une rumeur, mais il n'y a pas de fumée sans feu : il paraît que des appartements sont livrés en dehors des Commissions d'attribution. Qu'en est-il exactement ?

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Eh bien, écoutez, comme souvent les rumeurs en Principauté, je crois qu'il faut se méfier...

**M. Gérard BERTRAND.-** ... on m'a donné trois noms.

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... il faut se méfier des rumeurs, je peux vous assurer qu'il n'y a pas d'attribution d'appartement en dehors des Commissions d'attribution.

**M. le Président.-** Ecoutez, vous verrez, si ce sont des cas particuliers, cher Collègue, en dehors des séances publiques. Signalez les cas, ce sera facile pour M. TONELLI de vous démontrer que ce ne sont pas des attributions et que, sans doute, il y a des explications.

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Au chapitre de la Direction de l'Habitat et en attendant le projet-pilote que vous nous avez promis, notamment en ce qui concerne le logement des enfants du pays, pour le début de l'année prochaine, je vous avais demandé, lors des séances privées, d'appliquer l'A.D.L. pour les enfants du pays, dans d'autres secteurs que le secteur protégé. Si on ne peut pas le faire dans le secteur libre pour des raisons évidentes, j'avais suggéré de faire bénéficier de l'A.D.L. les enfants du pays locataires des immeubles des Caisses Sociales, qui ont l'avantage d'avoir des loyers plus modérés que le secteur libre, des baux de six ans et

des augmentations raisonnables durant le bail. Vous m'aviez dit que vous regarderiez, je ne sais pas si vous avez eu le temps de regarder ou pas.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre d'Etat va vous répondre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je voudrais simplement dire que, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire, que je ne crois pas qu'il y ait une seule solution et donc cette suggestion en fait partie. Ce que vous dites peut être un élément de la panoplie que nous mettons en œuvre pour aider les enfants du pays à se loger à Monaco. Donc, l'idée est intéressante, je crois qu'il faut l'approfondir en Commission. Je crois qu'à partir du moment où l'on regardera l'opération-pilote, on essaiera de faire le tour du problème des logements pour les enfants du pays et votre suggestion pourra être examinée et discutée à ce moment-là en Commission, parce qu'on ne peut pas effeuiller la marguerite pétale par pétale, c'est toute une panoplie de mesures qu'il faut essayer de mettre en œuvre si on veut être efficace.

**M. le Président.-** Merci. Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Monsieur STEINER souhaite s'exprimer.

**M. Christophe STEINER.-** Merci, Monsieur le Président, mais excusez-moi je n'ai pas encore compris en quoi consistait l'opération-pilote. Serait-il possible que le Ministre d'Etat s'étende sur le sujet ? Merci.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vais répondre, mais il faut vraiment que l'on travaille ce projet en Commission, je l'ai dit. Il s'agit de dégager une ou plusieurs opérations-pilotes, soit sur du logement ancien, soit sur du logement neuf, pour aboutir à l'augmentation du parc des logements à loyers plafonnés. Je crois qu'avant d'en parler en Séance Publique, il faut avoir une séance de travail avec la Commission. Pour l'instant, je ne veux pas faire rêver, je préfère regarder, peser, mesurer, d'autant plus que les moyens de l'intervention de l'Etat peuvent être multiples : cela peut être la contrepartie de droits à construire, lorsque c'est possible, supplémentaires, en termes d'urbanisme et cela peut aussi être la contrepartie de travaux subventionnés par l'Etat. Donc il y a plusieurs formules possibles et il sera peut-être intéressant que le texte porte sur plusieurs points pour

en tirer toutes les conclusions, pour ensuite arrêter une politique générale en fonction des résultats.

**M. le Président.-** Monsieur STEINER.

**M. Christophe STEINER.-** Donc si je comprends bien, l'opération-pilote en elle-même n'est pas encore définie et nous devons la définir plus clairement ensemble.

**M. le Ministre d'Etat.-** On y travaillera en Commission. Il faut essayer d'être efficace. On en discutera en Commission pour essayer de trouver une formule si possible réaliste, efficace et qui donne des résultats. J'appelle ça « test » parce qu'au lieu de définir des principes qui, dans la réalité, trouveraient peu d'application, il vaut mieux tenter quelques expériences et en tirer ensuite des règles pour le futur et une politique. Voilà, c'est par pragmatisme parce que le sujet n'est pas simple, vous le savez.

**M. le Président.-** Par contre, le principe, lui, est simple, mais la mise en œuvre et l'application évidemment demandent d'être très précis et sont plus complexes. Mais le principe, je crois que nous l'avons compris, va dans le sens que nous souhaitions, peut-être pas autant que nous le souhaitions, car ce n'est

pas le secteur intermédiaire demandé par le Conseil, mais moi j'ai bien compris ce que vous proposez. Un promoteur vous demande à rebâtir un immeuble, il peut gagner « x » étages et en échange de ces « x » étages, une partie des logements qui seront loués devront l'être aux enfants du pays, avec des loyers modérés. C'est facile à dire, après, combien est le « x » et à quel prix ? Ou alors vous aidez à financer une rénovation d'immeuble avec des fonds publics et en échange de ces fonds publics, vous demandez la même chose, donc un certain nombre d'appartements rénovés à loyer modéré pour les enfants du pays. Le principe, on l'a compris, c'est quand même un pas positif important, parce que c'est la première fois que le Gouvernement monégasque reconnaît la nécessité de lutter contre la disparition programmée, du secteur ancien. Donc, ce principe va dans le bon sens et nous l'apprécions. Reste à travailler très concrètement sur un premier exemple pour montrer que ces déclarations seront suivies des réalisations attendues.

Monsieur BORDERO, rien à ajouter de votre côté ? Je vais donc mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 62 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme la Chef de Cabinet.-**

Chap. 63 - CONTRÔLE DES JEUX

|  |                |
|--|----------------|
| 363.010 - Frais de personnel.....          | 485.600        |
| 363.020 - Frais d'études et formation..... | 83.000         |
| 363.030 - Frais de fonctionnement.....     | 2.300          |
|  | <u>570.900</u> |

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 63 est adopté.

*(Adopté).*



**Mme la Chef de Cabinet.-**

Chap. 64 - SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

|  |                |
|--|----------------|
| 364.010 - Frais de personnel.....          | 607.200        |
| 364.020 - Frais d'études et formation..... | 89.000         |
| 364.030 - Frais de fonctionnement .....    | 93.000         |
|  | <u>789.200</u> |

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 64 est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chef de Cabinet.-**

Chap. 65 - MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES

|  |         |
|--|---------|
| 365.000 - Musée du Timbre et des Monnaies..... | 548.700 |
|--|---------|

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 65 est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chef de Cabinet.-**

E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Chap. 66 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

|  |                  |
|--|------------------|
| 366.010 - Frais de personnel.....          | 1.121.900        |
| 366.020 - Frais d'études et formation..... | 38.000           |
| 366.030 - Frais de fonctionnement .....    | 61.700           |
|  | <u>1.221.600</u> |

**M. le Président.-** Madame POYARD-VATRICAN, vous avez la parole.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais me faire une nouvelle fois la porte-parole de mes Collègues de la majorité U.P.M. pour vous indiquer que nous comptons voter contre ce chapitre. Bien sûr, comme pour les fois précédentes, cela n'a rien de personnel, Monsieur le Conseiller.

Ce vote contre est posé car nous attendons des garanties réelles du Gouvernement pour garantir un meilleur respect de la priorité d'emploi.

La mesure que vous nous avez annoncée, Monsieur le Ministre, c'est-à-dire le recrutement d'un collaborateur au Centre d'Information de l'Education Nationale, ne nous satisfait pas. Tout d'abord parce que ce collaborateur, pour l'instant n'est pas prévu au Budget mais surtout parce que cette mesure manque singulièrement d'ambition et ressemble plutôt à une « mesurette ».

Nous voulons – et cela a été clairement exprimé dans le rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale – un coordinateur à l'insertion des diplômés, au sens large, rattaché au Ministère d'Etat, soit directement, soit par le biais, par exemple, du Secrétariat Général. Il faut que cette personne ait à la fois les moyens et le niveau hiérarchique pour agir. A la fois sur l'orientation des étudiants mais également sur l'insertion professionnelle des diplômés dans le monde professionnel et, à ce titre-là, avoir des relations directes avec les différents chefs d'entreprises de la Principauté.

A ce stade, Monsieur le Ministre, j'entends que vous montiez la grand-voile pour pouvoir envisager de modifier le vote demain, je ne saurais me contenter de la trinquette, qui est une voile beaucoup trop petite !

**M. le Président.-** On prend d'autres remarques, Monsieur le Ministre, avant d'entendre votre réponse.

Nous écoutons à présent Madame BOCCONE-PAGES sur ce sujet.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais aller dans le sens de ma Collègue Anne POYARD-VATRICAN, c'est-à-dire je voudrais rappeler ce que nous avons demandé au titre de la Commission

des Finances et de l'Economie Nationale, dans le rapport de M. SVARA.

Nous, ce que nous voulions c'est un poste de coordinateur à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, rattaché à vous, Monsieur le Ministre d'Etat, par le biais de votre Secrétariat Général, en lien direct et constant avec les entreprises de la place et chargé de coordonner de façon transversale l'action des différents Départements concernés. Donc, vous le voyez, ce n'était ni rattaché à un Département bien précis, ni à une Direction, voire à un Commissariat Général, mais bien sous vos ordres, Monsieur le Ministre d'Etat.

Je voudrais rappeler également que ce coordinateur réaliserait un suivi personnalisé du parcours des étudiants et de nos jeunes compatriotes, jusqu'à la signature d'un premier contrat de travail, mais également qu'il assurerait un suivi et une gestion des carrières pour tous nos jeunes Monégasques qui sont déjà en poste en Principauté.

Vous voyez, Monsieur le Ministre, toute l'ampleur de ce que nous demandions dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Alors certes, ce que vous nous proposez, au niveau du Centre de l'Information de l'Education Nationale, est intéressant mais en rien comparable à ce que nous demandons.

Monsieur le Président, je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame BOCCONE-PAGES.

Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je crois, Monsieur le Ministre, qu'il y a là un malentendu. En effet, Mme BOCCONE-PAGES et Mme POYARD-VATRICAN ont rappelé ce que nous demandions à travers le rapport de M. SVARA. Or, dans la réponse fournie, vous donnez deux choses. La première, c'est le renforcement du Centre d'Information de l'Education Nationale en recrutant un collaborateur de haut niveau. La deuxième, c'est la création d'une mission dont on n'arrive pas trop bien à comprendre le but en soi. Je vous rappelle, Monsieur le Ministre, que le Centre d'Information de l'Education Nationale a en son temps été décrié car il ne correspondait pas aux besoins de sa création. En effet, il devait théoriquement orienter nos jeunes après le Lycée et, malheureusement, je n'ai jamais eu vraiment l'impression qu'il œuvrait dans ce but. Donc,

je crois qu'il y a un malentendu et que les propositions que vous nous formulez ne correspondent pas à nos attentes. Nous attendons tout simplement que le Gouvernement prenne la mesure et dise : « nous avons des Monégasques diplômés, ils rentrent à Monaco, il faut les insérer dans le milieu professionnel, et ne plus jamais les laisser sur le carreau ». Il faut donc quelqu'un qui puisse répondre à cette attente. Je ne crois pas que le recrutement auprès de ce Centre d'Information réponde à cette demande.

**M. le Président.-** Vous êtes deux à attendre votre tour de parole. Tout d'abord, Monsieur NOUVION et ensuite M. MARQUET.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur le Président.

Sur le principe, on a expliqué dans notre projet, il y a maintenant un an, qu'effectivement, il y a un gros souci de cursus et surtout de corrélation entre les emplois, les carrières et l'épanouissement de nos jeunes et les diplômés, puisqu'ils sont de plus en plus nombreux à obtenir des diplômes et à suivre des cursus à l'étranger. Donc, sur le principe nous sommes tout à fait d'accord.

Moi, ce que je ne comprends pas très bien de la part de la majorité, c'est la chose suivante, c'est-à-dire que Mme POYARD-VATRICAN nous dit « on vous fait un procès d'intention, ça ne nous convient pas, ce que vous nous proposez ne nous convient pas » et Monsieur le Ministre, dans sa déclaration, nous dit concernant ce sujet que c'est la raison pour laquelle – ce n'est pas que je le défende mais sur le principe, moi j'attends de voir ce qui va se passer, il faut lui donner quelques mois – c'est la raison pour laquelle, sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain, le Gouvernement a décidé de créer autour de lui une mission qui sera à la fois chargée de promouvoir à Monaco des formations post-études supérieures et de suivre...

**M. le Président.-**... Vous ne parlez pas de la même chose, c'est un autre sujet...

**M. Laurent NOUVION.-**... Est-ce que je peux finir, Monsieur le Président ?

**M. le Président.-** Tout à fait, finissez je vous en prie.

**M. Laurent NOUVION.-** ... Merci. Le sujet de toute façon est commun et je crois qu'il y a une dizaine de jours, M. le Conseiller pour les Affaires Extérieures a réuni à Londres, Monsieur le Ministre, un certain nombre de jeunes diplômés monégasques et enfants du pays qui suivent un cursus là-bas, qui ont également un certain nombre de problèmes en matière de recherche d'emploi – vous le savez les Anglais sont plus compliqués en matière d'Union Européenne, que nos voisins directs – il les a vus, il s'est entretenu avec eux et il a essayé de trouver un certain nombre de solutions, ce qui va dans le bon sens. Alors, moi ce que je n'arrive pas très bien à comprendre de la part de la majorité, c'est que, en fait, vous ne suggérez pas qu'on prenne une décision, vous imposez par la menace d'un vote contre le fait que le Gouvernement n'ait pas recouru à votre décision, ce que vous avez décidé. Ce n'est pas ma conception du régime dans lequel nous sommes. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Madame POYARD-VATRICAN, vous avez été mise en cause en particulier, je vous donne la parole.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

Ce qui nous différencie, Monsieur NOUVION, c'est que nous défendons la priorité d'emploi pour nos nationaux, qu'ils soient jeunes diplômés ou moins jeunes. Nous estimons que pour ce faire, il faut que ce coordinateur ait les moyens nécessaires et le positionnement hiérarchique pour agir efficacement. Par contre, permettez moi de m'interroger sur votre positionnement ! Le nôtre est clair. La réponse du Ministre ne nous satisfait pas comme je l'ai expliqué il y a quelques instants, elle ne permet pas d'avoir les moyens et le positionnement hiérarchique nécessaires, et manque d'ambitions.

J'espère, Monsieur le Ministre, que vous allez pouvoir nous répondre favorablement ou peut-être nous proposer une autre solution tout simplement.

**M. le Président.-** Vous êtes plusieurs à demander la parole. Juste une précision pour la mission, parce que ce n'était pas le sujet : la mission dont le Ministre nous a parlé, nous l'avons approuvée dans les déclarations de politique générale, c'est un souhait du Prince Souverain et cela va tout à fait dans le sens que nous voulions pour mieux insérer les jeunes, mais il s'agit d'une mission qui va se réunir trois fois par an ! C'est une chambre de réflexion, d'analyse, de

propositions. Là on parle de la personne en poste à l'année, tous les jours, qui va être chargée de mettre en œuvre les orientations de cette mission et c'est vrai que nous n'avons pas tous la même ambition pour la priorité nationale. Nous, nous avons une grande ambition, pour que ce principe constitutionnel et cette loi soient appliqués le mieux possible au plus haut niveau et non pas uniquement en matière d'éducation, dans un Service qui ne serait évidemment pas interministériel. Voilà, c'est tout, chacun sa conception mais nous, nous avons une grande ambition, c'est vrai, pour l'insertion des jeunes diplômés monégasques et nous la revendiquons.

Monsieur MARQUET et ensuite M. ROBILLON ont demandé la parole.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Cette ambition, nous l'avons déjà depuis le précédent mandat, pas seulement depuis un an. Je me souviens que lors des premières réunions de la Commission des Bourses, avec mes Collègues, c'est un sujet que nous avons abordé tout de suite avec la Direction de l'Education Nationale et la réponse que nous avions eue à l'époque était une crainte, justifiée ou pas, que cela pouvait créer une obligation, lorsqu'on orientait les gens qui faisaient des études, de leur trouver ensuite un travail mais ce n'était pas du tout notre démarche.

Je pense que l'Education Nationale a un rôle qu'elle remplit parfaitement, on le voit avec le taux du résultat au niveau du bac. Monsieur le Ministre d'Etat, vous l'avez rappelé et c'est vrai, il faut louer la manière dont l'Education Nationale amène tous ces jeunes au niveau du bac, ces taux de réussite avec les mentions, etc... Maintenant, je pense qu'après, ce n'est plus le même « job » si je puis m'exprimer ainsi. Ensuite, beaucoup de jeunes Monégasques ont écouté le souhait du Prince Rainier et celui du Prince Albert d'aller faire leurs études à l'étranger. Certains aussi ont le souhait de faire des stages à l'étranger dans de grandes entreprises et il y a ensuite le problème du retour. Ne nous voilons pas la face : il y a depuis plusieurs années un problème sur lequel nous avons attiré l'attention du Gouvernement, il me semble qu'il n'y a pas de liaison entre le monde de l'éducation et le monde du travail. Chaque jour viennent travailler cinquante mille pendulaires et nous avons des jeunes diplômés – et non pas des fainéants qui ont juste le diplôme d'être monégasques, il faut arrêter ce discours-là – évidemment on les oriente dans des métiers dont la Principauté a besoin et ce travail concerne plusieurs Départements. C'est pour cela que vos propositions

manquent d'ambition ou alors ce n'est que le début de votre réflexion pour la mise en place et ensuite arriver à autre chose. Ce sont nos impressions suite à ce que nous avons l'habitude de voir sur le terrain et en étant à la Commission des Bourses de l'Education Nationale. Nous avons voulu voter la loi sur l'apprentissage et elle va bien dans le sens de créer des liens entre l'éducation et le monde du travail. Voilà. Voilà pourquoi nous sommes arrivés à cette conclusion, nous ne voulons rien imposer et nous ne disons pas que nous avons la vérité absolue mais il nous semble que votre proposition pourrait être plus ambitieuse pour Monaco et les jeunes Monégasques.

**M. le Président.-** La parole est à Monsieur Jean-François ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas être très long mais tout d'abord, je veux rassurer M. NOUVION : M. le Ministre d'Etat n'a pas besoin d'avocat, je pense qu'il est assez habile pour se défendre lui-même donc on va attendre sa réponse, ce sera bien mieux.

Juste pour ajouter une petite couche et être simple, pour expliquer pourquoi on demande entre guillemets « une mission interministérielle », puisque c'est un peu le terme de ce que l'on voudrait : c'est en gros parce que les étudiants sont « enregistrés » lors des demandes de bourses, lors de leurs passages dans les Lycées et Collèges à Monaco. Les étudiants qui ont fini leurs études sont confrontés à la Direction du Travail s'ils veulent revenir sur Monaco et on s'aperçoit depuis cinq ou six ans, depuis qu'on travaille au niveau des bourses et autres, qu'en fait, il y a une collaboration entre ces deux Services de l'Etat qui n'est pas satisfaisante. Je ne dis pas que rien n'est fait, au contraire, il y a des choses qui sont faites, mais on pourrait franchement améliorer la chose par une synchronisation ou une mise en commun des moyens des Services. Ce que fait l'Education Nationale est très bien mais il faudrait passer la main, en partie sur des dossiers, en partie sur des formations, en partie sur un suivi, au Service de l'Emploi. Parce que tant que ces deux Services de l'Administration resteront sourds l'un à l'autre ou disons malentendants, on va avoir des problèmes et on ne va pas donner toutes les chances à nos gamins de revenir un jour travailler chez nous. S'ils ont des formations qui justifient un travail à l'extérieur, tant mieux pour eux, ils reviendront pour la retraite à Monaco, c'est très agréable. Mais si on peut avoir des capacités et des gens qui ont été

formés à Monaco et des Monégasques ou des enfants du pays, c'est tout à fait intéressant pour nous et pour le pays.

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGES, vous souhaitez reprendre la parole, je crois.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Merci, Monsieur le Président.

Nous avons mis, depuis plusieurs mois maintenant, à l'ordre du jour de la Commission de l'Education et de la Jeunesse le thème du « parcours professionnel », de la formation initiale jusqu'à l'obtention d'un premier emploi. L'objectif est la rédaction sous forme de synthèse d'un état des lieux le premier semestre 2009. En effet, nous avons demandé à de nombreuses personnes de venir nous rendre visite au sein de la Commission de l'Education et de la Jeunesse. Je veux parler par exemple du Conseil Economique et Social, de la Fédération Patronale, de la Jeune Chambre Economique, de l'Association des Parents d'Elèves, et bien d'autres encore. Beaucoup d'entretiens donc, mais également d'échanges constructifs sans oublier d'évoquer les requêtes de tous les jeunes qui viennent à notre rencontre et qui nous sollicitent dans le cadre d'un premier emploi. Tout cela nous amène à penser ce que nous avons annoncé ce soir. Voilà pourquoi nous sommes fermes sur cette décision, Monsieur NOUVION, ne vous en déplaît. Merci.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur CELLARIO tout d'abord et ensuite M. NOUVION souhaite à nouveau s'exprimer.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, moi je n'impose strictement rien au Gouvernement. Je dis simplement qu'il ne répond pas aux deux volets de la question posée. Premier volet, tous nos jeunes nationaux qui se trouvent en dehors de la Principauté de Monaco et qui font des études à l'étranger et qui sont peut-être susceptibles de trouver une activité professionnelle à l'étranger. Nous savons très bien qu'il y a un problème, vous aviez dit, Monsieur le Ministre, que vous donneriez des directives à nos différents Ambassadeurs afin qu'ils puissent intervenir auprès des Gouvernements de ces pays pour pouvoir régler au cas par cas la possibilité pour ces jeunes diplômés de pouvoir travailler, c'est leur rôle, et je vois avec plaisir que M. le Conseiller de

Gouvernement pour les Relations Extérieures, lorsqu'il se déplace, les réunit et parle en ce sens.

Deuxième volet, lorsqu'ils rentrent à Monaco, il faut les mettre dans la vie professionnelle. Peu de Monégasques travaillent dans le privé. Pour trouver une issue à ce problème, je pense qu'il faut créer un poste spécifique qui va répondre à cette question. Je pense que le collaborateur que vous voulez placer auprès du Centre d'Information de l'Education Nationale ne répond absolument pas à cette attente.

Alors, si vous voulez être efficace, vous créez un poste particulier auprès de vos Services, vous lui donnez des missions précises avec la capacité de gérer l'ensemble de ce problème et dans un an nous établirons un bilan juste raisonnable.

**M. le Président.-** Merci. Alors, encore une intervention de Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste pour dire que je vois une différence et un certain nombre de nuances entre la position très stricte de Mme POYARD-VATRICAN, qui n'accepte pas la situation et ensuite les positions de M. MARQUET et de M. CELLARIO et du Dr. ROBILLOIN qui, en plus font des compliments sur la Direction de l'Education Nationale et c'est bien normal. Je pense que nous sommes tous là pour essayer d'améliorer le système et nous n'avons pas tous la même philosophie dans les méthodes et moi je donne quelques mois au Gouvernement pour voir si les choses s'améliorent. On a tous un certain nombre de remontées de gens qui nous font part de leur mécontentement ou leur contentement sur un certain nombre de sujets et nous allons regarder d'ici la fin de l'année. Sur le principe, nous sommes tous d'accord : la question qui se pose est sur la méthode et peut-être sur les conséquences que cela peut avoir sur le plan institutionnel, c'est tout.

**M. le Président.-** Très rapidement, Monsieur MARQUET, très rapidement parce que je pense que beaucoup de choses ont déjà été dites.

**M. Bernard MARQUET.-** Oui, Monsieur le Président, très rapidement. Je constate depuis le début du mandat, qu'en Commission, M. NOUVION nous reproche d'être trop mous et en séance publique d'être trop durs.

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGES.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Merci, Monsieur le Président.

Ecoutez, Monsieur NOUVION, cela fait déjà six ans que nous regardons et que nous écoutons, alors nous n'avons plus le temps ni d'écouter ni d'attendre ; nous avons seulement le temps d'arriver enfin à des actions concrètes. Permettez-nous également d'être en phase avec ce que nous demandent les Monégasques.

**M. Laurent NOUVION.-** C'est vrai, je suis jeune Elu, c'est vrai, je vous en fais grâce, c'est vrai.

**M. le Président.-** Alors, juste deux mots. C'est très simple, il y a une Education Nationale, elle fait bien son travail. A Monaco, nous avons des résultats exceptionnels en ce domaine, nous sommes tous d'accord là-dessus. Après, il y a une mission d'orientation qui relève sans doute en partie, largement de l'Education Nationale aussi et puis il y a la mission de trouver un emploi, pour ça il y a un Service de l'Emploi et je voudrais d'ailleurs, en particulier sur ce point des jeunes diplômés, de leur insertion, rendre hommage à l'absent du débat, pour l'instant, qui est la Cellule Emploi-Jeunes, qui fait depuis quelques années un excellent travail, qui doit être renforcée d'ailleurs bientôt d'un nouveau collaborateur. Donc ça c'est l'emploi, mais on aurait dit la même chose si le poste était créé à la Cellule Emploi-Jeunes, au lieu du Centre d'Information de l'Education. C'est un problème d'ambition. Il ne s'agit pas simplement d'arriver à améliorer l'éducation et l'orientation, il ne s'agit pas simplement d'être là à la fin quand le cursus est terminé, pour trouver un premier emploi, il s'agit d'accompagner pendant la formation supérieure et jusqu'au premier emploi, et ça c'est interservices et interministériel, donc cela ne peut pas être mis sous l'autorité d'un seul Service qui a une mission forcément limitée. Donc, voilà en quoi cela correspondrait à mon avis parfaitement à l'objectif de la mission dont on a parlé, pour laquelle nous sommes pleinement d'accord et nous acceptons, nous l'avons dit, d'y participer avec le Ministre d'Etat, les Membres du Gouvernement et les universitaires monégasques dont nous a parlé S.E. M. Jean-Paul PROUST lors de la première séance publique. Mais c'est manquer singulièrement de compréhension du problème et d'ambition, que de limiter cela à un poste rattaché à un Service qui dépend simplement de l'Education Nationale.

Nous avons tout dit sur ce sujet, Monsieur le Ministre, vous le savez, six années d'impatience, ça fait long pour le Conseil National, vous savez aussi que nous vous avons reproché des positions trop ambiguës, voire passives pour réagir face au non respect des priorités nationales, notamment à la S.B.M.. Nous en avons beaucoup parlé, mais pas seulement à la S.B.M., donc il y a peut-être aussi sur ce sujet, effectivement, une lassitude et une exaspération des Monégasques et de leurs Elus, parce que les demi-mesures, les mesures ambiguës, ça ne va pas, cela ne va plus, ce n'est pas clair. Il faut que le message soit le même du côté du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif : la priorité prévue par la Constitution et par la loi, la priorité nationale, doit s'appliquer de manière claire, il n'y a pas à négocier de petites « mesurette » et franchement, mettre ce poste au Centre d'Information, ce n'est pas clair. Alors il faut envoyer un message clair, c'est que la loi doit être respectée dans ce pays par tout le monde, y compris par ces personnes venues de l'extérieur et qui ont des postes-clefs dans un certain nombre de sociétés d'Etat et ailleurs et qui ne respectent pas les Monégasques. Cela suffit. Je dois dire d'ailleurs sur le siège, parce que votre intervention a changé légèrement, par rapport au texte reçu et ce que vous avez lu en séance publique l'autre soir, vous avez commencé à entendre, je crois, Monsieur le Ministre, dans votre déclaration liminaire les attentes du Conseil. Moi, j'aimerais ce soir que vous nous disiez où vous en êtes avec la priorité nationale, l'insertion des jeunes diplômés et le poste de coordinateur ou non que nous souhaitons. Merci.

**M. le Ministre d'Etat.-** Vous me permettez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, pour une fois, de ne pas avoir le sentiment que le Gouvernement est à la remorque parce que je revendique la paternité de cette proposition, c'est un premier point.

Ensuite, ça arrive de temps en temps que le Gouvernement ait des idées. Alors, une fois que j'ai dit cela, je crois que ce que vous connaissez de mon projet, ce ne sont que des bribes, ce sont d'ailleurs ces trois phrases de discours dans ma réponse au rapport de M. le Président de la Commission des Finances. Donc, vous me posez un tas de questions aujourd'hui et j'en suis ravi parce que cela va me permettre d'être beaucoup plus clair, vous le verrez, Madame POYARD-VATRICAN, beaucoup plus ambitieux que vous ne le pensez et vous verrez, Docteur, que je vais aussi dans votre sens.

Je pars d'abord du constat aujourd'hui, constat de ce qui existe, il faut d'abord regarder ce qui existe

parce qu'il y a deux Services qui fonctionnent bien, chacun dans leur domaine, c'est d'une part le C.I.E.N. qui se trouve placé à l'Education Nationale, qui a la connaissance du parcours des étudiants, il n'en fait pas forcément usage parce que ce n'est pas son travail, mais il a la connaissance du parcours. Que fait M. Franck BIANCHERI, il n'est pas là, mais lorsqu'il est à Londres et qu'il veut voir tous les étudiants issus de la Principauté de Monaco et qui se trouvent au Royaume-Uni, qui lui donne le listing des quarante-cinq étudiants monégasques ou habitant à Monaco, enfin plus exactement originaires des établissements de Monaco ? Il ne l'invente pas tout seul, il pose la question au C.I.E.N., qui lui donne le listing pour savoir ce que font comme études ces jeunes-là. Je dois dire que le C.I.E.N., c'est tout cela, c'est la connaissance.

Deuxièmement, il y a un autre excellent Service qui est la Cellule Emploi-Jeunes, qui donne toute satisfaction, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, on le renforce d'ailleurs, c'est un Service de qualité qui effectivement est chargé d'orienter les jeunes vers la vie professionnelle. C'est vrai que ces deux Services devraient travailler beaucoup plus ensemble puisqu'ils ont un objectif commun et des informations différentes. L'Education Nationale a l'information sur les étudiants, en plus les étudiants ont gardé un contact avec l'Education Nationale, pas forcément avec la structure administrative mais avec tel proviseur, tel professeur, ça peut-être aussi un prof de math qui a continué à suivre un étudiant dans ses études. L'Education Nationale a la connaissance du parcours des étudiants monégasques. D'un autre côté, il y a une excellente Cellule Emploi-Jeunes qui oriente vers les entreprises les jeunes nationaux pour faciliter leur insertion. Je n'ai pas du tout l'intention de simplement me contenter de dire, je mets un emploi de plus au C.I.E.N., ce n'est pas du tout cela mon projet.

Je vais vous dire qu'il y a, pour être très précis, trois niveaux dans mon projet. Il y a d'abord ce que j'ai appelé la Mission, comme vous l'avez dit, Président, une mission de réflexion pour promouvoir d'ailleurs des enseignements supérieurs éventuellement mais également pour suivre cette politique d'orientation des jeunes diplômés monégasques vers un travail à Monaco. Cette mission, évidemment comme je fais appel à des personnalités extérieures, entre autres, à côté du Président du Conseil National, à des Conseillers compétents, etc... elle ne peut pas se réunir tous les matins, ce n'est pas un organe exécutif, c'est un organe qui se fait rendre compte régulièrement de ce qui a été fait et qui réfléchit pour éventuellement donner

des directives et des orientations. Alors, cette Mission, j'en ai parlé.

J'aurais également un Comité de pilotage, un Comité de pilotage exécutif, c'est l'organisation interne à l'exécutif, c'est moi qui réunirai le Comité de pilotage auquel participeront les Conseillers compétents. Quels sont les Conseillers compétents ? Il y en a au moins trois puisque j'ai bien sûr un Conseiller chargé de l'emploi, donc des Affaires Sociales ici présent, j'ai également M. MASSERON, en tant que Conseiller qui est en charge de l'Education Nationale mais j'ajoute que j'ai aussi un Conseiller des Relations Extérieures qui a toute sa place dans ce dispositif, parce que lui, c'est l'interface avec les pays étrangers et comme nous avons pas mal d'étudiants qui font des études ou qui voudraient en faire à l'étranger, c'est quand même intéressant d'avoir cette mobilisation des Relations Extérieures. Ensuite, je propose de recruter un haut fonctionnaire, il n'est pas question de mettre un agent, il sera hors hiérarchie, ce haut fonctionnaire, ce n'est pas un agent de plus au C.I.E.N., d'ailleurs son niveau sera très supérieur, en terme de recrutement par rapport au niveau des fonctionnaires qui font très bien leur travail et qui ont toutes leurs compétences du C.I.E.N.. Parce que pour occuper ce poste, il faut que j'ai quelqu'un qui connaisse toutes les filières universitaires, c'est quand même quelque chose de connaître toutes les filières universitaires, moi je ne saurai pas faire ce travail, il faut vraiment avoir un parcours universitaire, avoir fait ça dans un Rectorat en France et il faut connaître tout ce qui se passe au niveau universitaire, tous les parcours qui sont proposés et c'est un très gros travail, il faut le connaître sinon vous ne pouvez pas donner de conseils. Deuxièmement, c'est quelqu'un qui doit être capable de discuter avec n'importe quel chef d'entreprise de la Principauté pour voir avec lui ses besoins, etc... il faut qu'il ait cette double capacité, c'est donc un très haut fonctionnaire, je ne le connais pas encore, j'en avais sollicité un mais il souhaite une autre orientation donc je le cherche pour l'instant, pour tout vous dire, je le cherche parce que je ne l'ai pas sous la main, ce n'est pas si facile à trouver et encore une fois, il faut vraiment quelqu'un qui a des compétences très particulières. Il n'est pas question de le mettre dans la hiérarchie, dans le cadre d'une quelconque hiérarchie, je dirais que c'est un personnage qui sera hors hiérarchie, seulement je suis bien obligé de le mettre dans un bureau et je ne vais pas créer tout un Service nouveau, je ne vais pas créer des secrétariats et moi je ne vais pas m'en occuper tous les matins, je m'en occuperai tous les mois, je le promets, mais pas tous les matins. Je réunirai le Comité de pilotage et j'entends bien, puisqu'il y a une compétence d'au

moins trois Conseillers de Gouvernement, il faut bien que quelqu'un coordonne et dans ce cas-là, ce ne peut être que le Ministre d'Etat. Donc, je le ferai personnellement en présidant ce Comité de pilotage qui aura autorité sur cet agent. Simplement, il faut bien que je le rattache quelque part et moi je souhaite, si vous voulez, qu'il travaille au quotidien et qu'il utilise au quotidien, il n'est pas sous le C.I.E.N. mais il utilise au quotidien, en tant que de besoin, le C.I.E.N. et la Cellule Emploi-Jeunes. Je dois le mettre quelque part, je le mets là où il y a la mémoire, donc je le mets effectivement au Commissariat Général mais c'est parce que là, il y a la mémoire et qu'il y a le listing de tous les étudiants monégasques. Il sait où ils sont.

Sinon, je vois bien ce qui va se passer, je vais créer une superstructure qui ne pourra pas utiliser l'existant. Et sans l'existant, il ne fera rien ce brave Monsieur, quelles que soient ses compétences, il a absolument besoin du C.I.E.N. pour travailler et il a besoin parallèlement d'être en étroite liaison permanente avec la Cellule Emploi-Jeunes ; en plus les deux structures marchent et si j'ai un homme compétent pour assumer cette mission, c'est moi qui ferai la coordination avec mes Conseillers de Gouvernement, je crois que ça peut marcher. Sa mission est claire, il s'agit à la fois d'orienter les jeunes vers des formations, s'ils le souhaitent bien sûr, qui puissent déboucher sur des emplois en Principauté, s'ils souhaitent revenir en Principauté, ils sont évidemment pratiquement tous à l'extérieur de la Principauté puisque nous sommes dans le cours des études supérieures. Ce n'est pas un conseil d'orientation qu'on donne au lendemain du baccalauréat parce que ce n'est pas là le plus important, c'est à bac + trois, bac + quatre, bac + cinq. Donc, il faut le suivre là où il est, mais c'est évidemment lorsque l'étudiant se spécialise, ce n'est pas lorsqu'il fait un DEUG, ce n'est pas là qu'il y a besoin d'une orientation. Il y a besoin d'une orientation, d'un conseil mais il faut continuer à le suivre pour l'aider à se former de manière plus spécialisée pour entrer dans la banque ou l'assurance, pour être ingénieur des entreprises à Monaco, etc... Voilà, c'est là qu'il aura besoin d'être aidé dans ses choix.

Alors, autre mission de ce personnage qui devra donc utiliser tout ce qui existe dans les deux structures qui fonctionnent bien, je le rappelle encore. Il aura donc besoin de s'appuyer sur ces deux structures parce que je ne vais pas recréer quelque chose, une machine à gaz complètement nouvelle. Donc je le rattache, certes, pour ordre, quelque part, je le mets effectivement pour ordre dans le Commissariat à l'Education Nationale, physiquement là où se trouve le C.I.E.N. parce que les étudiants connaissent déjà cette adresse

et y vont... si, si ils y vont, je peux vous dire que vous demandez la liste des étudiants qui sont aux Etats-Unis, vous l'avez demain matin, il n'y a aucun problème, l'adresse, le cursus, tout, en vous adressant directement au C.I.E.N., vous l'avez. Alors, simplement, je dis qu'il y a besoin d'utiliser ces outils qui existent et s'ils doivent être améliorés, ils seront améliorés.

J'indique aussi que ce Monsieur, il va être en charge de faire ce que nous sommes en train de faire. Je vous annonce que nous allons très rapidement, dans les trois semaines qui viennent, passer une convention du type de celle qui fonctionne bien et qui a été passée, il y a quelques années, avec la Compagnie Monégasque de Banque. Nous allons en passer une avec Monaco Telecom qui devrait s'engager à prendre, chaque année, au minimum deux jeunes diplômés monégasques. Je m'engage ici même, devant vous, et ce Monsieur va avoir du travail – ou cette Dame, je ne sais pas encore – mais à faire déjà qu'au minimum toutes les entreprises dans lesquelles l'Etat est actionnaire, majoritaire ou pas, passent obligatoirement des contrats de ce type, comme celui qui existe avec une entreprise privée qui est la C.M.B.. Nous sommes donc en train d'en passer avec Monaco Telecom, avec la S.B.M.. Vous comprenez, si Monaco Telecom me prend deux diplômés monégasques, ils y sont trois cent cinquante, c'est-à-dire 10 % de la S.B.M.. Je dis cela pour vous dire que le contrat avec la S.B.M., lui, va être beaucoup plus consistant que deux par an et il devra être diversifié parce qu'il y a toutes sortes de métiers à la S.B.M., je ne parle pas bien sûr de la partie jeux mais du reste. Donc, premièrement, j'ai bien l'intention de promouvoir dans les trois-quatre mois qui viennent, ça ce n'est pas le plus long, des contrats avec toutes les entreprises dans lesquelles l'Etat se trouve. Deuxièmement, bien entendu, nous allons étendre ce dispositif aux entreprises privées. Là je ne peux pas les forcer mais je peux négocier avec elles et je pense par exemple que je n'aurais aucune difficulté du côté des banques et des assurances pour avoir des contrats du type de celui que nous avons passé avec la C.M.B.. Je les passerai mais c'est ce Monsieur qui les préparera et qui discutera avec les sociétés, pour les placer dans d'autres entreprises. Encore une fois, je suis pratiquement sûr que les grandes banques et les grosses compagnies d'assurances vont accepter de passer ces contrats, j'en ai déjà parlé à certains d'entre eux et ils le feront. Ensuite, on fera tâche d'huile pour des postes plus techniques, des ingénieurs, on ira voir toutes les entreprises.

Donc, si vous voulez, soyons clairs, j'ai une grande ambition pour ce poste. C'est un haut fonctionnaire



que j'entends charger de cette mission, il faut bien que je le rattache quelque part ; à côté de moi, je ne veux pas, parce que c'est toujours mauvais dans les structures administratives, le mettre à côté de moi et qu'ensuite il soit boudé par les structures qui ont la connaissance. Moi je sais ce que c'est, vous nommez un chargé de mission, ça devient un électron libre qui n'a pas de bras, qui n'a pas de jambe parce qu'il est tout seul et que tout le monde refuse de lui donner l'information. J'ai vu ça, ce n'est pas spécial à ici, mais j'ai vu cela cinquante fois dans ma vie dans l'Administration. On a un problème à régler, on dit qu'on va nommer un chargé de mission près du chef. Eh bien, on nomme un chargé de mission près du chef et le chargé de mission près du chef, dès qu'il va aller frapper aux portes pour avoir la documentation dont il a absolument besoin pour travailler, tout le monde lui répond : « tu vas voir » et au bout d'un an, on constate que le gars se plante parce qu'il n'y arrive pas. Alors moi, je ne veux pas de cela, je veux qu'il puisse utiliser tout ce qui existe dans l'Administration, sinon il ne sera pas efficace. En plus après, vous me direz pourquoi vous l'avez rattaché à untel et moi je ne veux pas entrer dans les questions de personne. On fait des structures, elles sont faites pour durer. Bon, il faut d'abord que je trouve l'homme idoine parce que celui-là, c'est une perle rare, c'est le mouton à cinq pattes, celui que je veux trouver pour faire ce travail qui est compliqué, mais il faut vraiment qu'il s'assoie sur deux structures et je suis désolé de dire que ces deux structures marchent bien, que ce soit le C.I.E.N. ou que ce soit la Cellule Emploi-Jeunes. Alors, mon Comité de pilotage, je le présiderai personnellement. Bien sûr cette personne qui aura cette responsabilité viendra rapporter ce qu'elle a fait, il y aura autour de moi, outre les Conseillers de Gouvernement, il y aura évidemment les deux Services administratifs concernés qui seront présents, de telle sorte que s'il y a le moindre problème de coordination, je puisse faire mon boulot qui sera d'arbitrer et de faire que les gens se parlent. Je veux forcer les gens à se parler et je pense que ce n'est pas un homme seul qui pourra faire le travail, il devra utiliser à bon escient ces deux Services qui, en plus, disposent de personnels de qualité. Cela doit marcher parce qu'il n'y a pas *a priori*, que ce soit au C.I.E.N. ou à la Cellule Emploi-Jeunes. Ce que je vous propose, je l'ai quand même étudié et fait étudier par quelqu'un, j'allais dire, de l'intérieur, je me suis entouré de conseils, j'aurais voulu que cette personne prenne elle-même ce poste pour lancer la Mission. C'est un choix personnel, cette personne a fait un choix, elle nous aidera, elle l'a promis, puisque c'est avec elle que j'ai monté ce projet, je ne l'ai pas fait tout seul. Donc je l'indique car c'est quelqu'un qui connaît bien la

mécanique, qui connaît bien l'Education Nationale. J'ai donc monté ce projet avec elle et en m'entourant évidemment de l'avis du milieu professionnel.

Donc, par pitié, ne cassons pas la machine, essayons. Si ça ne marche pas, vous aurez la Mission qui se fera rendre compte régulièrement, trois fois par an et qui constatera que cela ne marche pas, mais essayons ! Et si cela ne marche pas, on changera, on fera autre chose, mais faisons que cela marche dès le départ. Il faudra sûrement ensuite l'améliorer, peut-être faudrait-il lui adjoindre quelqu'un, je n'en sais rien, mais pour l'instant, je souhaite qu'on démarre rapidement sans *a priori* en utilisant toutes les capacités de l'Administration monégasque.

**M. le Président.-** Alors, vous êtes passionnés par ce sujet et cela ne m'étonne pas ! Vous avez raison, chers Collègues, vous êtes sept à vouloir vous exprimer, passionnés pas ce sujet qui concerne l'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés monégasques dans leur pays et vous avez bien raison parce que c'est un sujet capital pour l'avenir de Monaco et des Monégasques et parce que ça ne fonctionne pas bien aujourd'hui.

Donc, dans l'ordre où vous avez levé la main...

Vous voulez intervenir avant les Conseillers Nationaux ? Oui, alors nous écoutons Monsieur CAMPANA.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Juste un mot pour rappeler un simple fait, que je vous avais indiqué en séance privée du reste, ne le percevez pas comme une critique quelconque entre la volonté d'être plus ambitieux et de mieux suivre les diplômés monégasques, ce n'est pas du tout ça. Il y a pratiquement cent cinquante personnes qui sont inscrites auprès de la Cellule Emploi-Jeunes et le délai moyen de placement – il ne s'agit pas que de Monégasques d'ailleurs, il y a aussi des prioritaires – le délai moyen de placement de ces jeunes est de trois mois. Je pense que c'est quand même un élément qu'il fallait souligner parce que cela prouve qu'il y a aussi des choses qui marchent. Après, on peut avoir plus d'ambition, mais je pense que c'est quand même un élément important dans la réflexion, c'est pour cela que je voulais le dire.

**M. le Président.-** Oui, nous avons toujours dit d'ailleurs qu'il n'y a pas de chômage quantitatif, le

problème à Monaco n'est pas le chômage quantitatif des Monégasques et des résidents, il y a plus de cinquante mille emplois et il y a à peine trois mille, peut-être, actifs monégasques et sept ou huit mille actifs seulement qui résident à Monaco. Ça serait bien malheureux qu'avec plus de cinquante mille emplois, nous ayons des chômeurs de longue durée. Non, le problème n'est pas là, le problème c'est de trouver un poste, nous l'avons dit tout à l'heure, en adéquation entre la formation, le diplôme, les aspirations légitimes professionnelles des prioritaires – et des Monégasques, bien sûr, d'abord – et le travail qu'on leur propose. Donc nous sommes d'accord, ce serait vraiment malheureux qu'il y ait un problème de chômage quantitatif à Monaco.

Alors vous êtes sept, disais-je, à demander la parole, dans l'ordre où je vous ai vu la demander, tout d'abord Mme FAUTRIER, M. GARDETTO, ensuite Mme BOCCONE-PAGES, M. ROBILLON, M. STEINER, Mme POYARD-VATRICAN et M. LORENZI.

Madame FAUTRIER, nous vous écoutons.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je vous ai bien écouté et j'ai envie de dire, j'attends de voir. Je ne suis pas certaine que cette structure soit vraiment en adéquation avec ce que nous recherchons exactement et je pense surtout qu'on ne se pose pas les bonnes questions. En tout cas, dans votre explication, je n'ai pas ressenti les deux questions à poser qui, pour moi, apparaissent quand même essentielles. La première, c'est vous l'avez dit très justement, il y a des choses qui marchent à Monaco, qui marchent très bien, qui sont le C.I.E.N et la Cellule Emploi-Jeunes, elles font toutes les deux du très bon travail, notamment, la Cellule Emploi-Jeunes. On a pu le constater et sur le terrain, on le constate au quotidien puisque bon nombre de jeunes Monégasques, ou même de moins jeunes d'ailleurs, diplômés font appel à ses Services et grâce à cette structure, arrivent à trouver une insertion professionnelle en adéquation avec leur formation.

Donc, moi j'ai envie de dire qu'il faut peut-être renforcer les acquis. Et donc renforcer les acquis, c'est donner des moyens supplémentaires mais de vrais moyens supplémentaires, pas une personne, de vrais moyens supplémentaires à ces deux structures et, notamment, à la Cellule Emploi-Jeunes. Donc, renforcer les acquis dans un premier temps et ensuite se projeter dans l'avenir parce qu'on parle de formation, on parle d'orientation, c'est très bien tout ça, le Gouvernement veut mettre en place une Cellule

spécifique avec un Comité de pilotage, un haut fonctionnaire qui mènera la barque, mais qu'est-ce qu'on veut pour Monaco dans l'avenir ? Qu'est-ce que vous voulez ? Vous voulez développer quoi comme secteur ? Personne ne le sait ici et je pense que c'est quand même la question essentielle à se poser avant d'essayer d'orienter nos jeunes vers tel ou tel secteur. Il faudrait peut-être savoir ce que l'on veut faire de la Principauté et de son économie. Je crois qu'il faut commencer par là et après, le Comité de pilotage, le haut fonctionnaire, la Mission, tout cela aura un sens, mais d'abord il faut se projeter dans l'avenir. Merci.

**M. le Ministre d'Etat.-** Alors, j'attends un an ou deux et on ne fait rien, parce qu'il y a de l'existant à Monaco. L'économie, vous la connaissez tous, vous savez qu'il y a un secteur des Banques et des Assurances, vous savez qu'il y a une industrie, on peut décliner tous les domaines où il y a de l'industrie, vous savez qu'il y a de l'hôtellerie... Alors, je veux bien qu'on dise ce qu'il faudrait dans l'absolu, ça, c'est de la réflexion « d'intello » et moi je m'en moque. Ce qui m'intéresse, c'est d'être pragmatique et que de jeunes diplômés monégasques puissent, s'ils en ont envie, revenir et trouver un emploi correspondant à leurs diplômes à Monaco. Point à la ligne. Ça, c'est le plus important. Qu'ensuite on ait cette réflexion, je veux bien, cette réflexion, on peut l'avoir dans la Mission, il y a des gens très bien, mais ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Moi je commence par tracer le sillon et je réfléchis ensuite comment on oriente l'avenir de Monaco, mais commençons par répondre aux besoins présents. Soyons pragmatiques et efficaces, c'est mon souhait.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Je pense que pour être pragmatique et efficace, excusez-moi, Monsieur le Président, justement il faut renforcer les moyens actuels. Renforcer les moyens actuels, c'est renforcer la Cellule Emploi-Jeunes...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Non mais je suis d'accord, je l'ai dit d'ailleurs...

**Mme Catherine FAUTRIER.-** ... Oui, vous l'avez dit très justement, maintenant puisque vous parlez, vous m'avez mal écoutée ou je me suis mal exprimée, Monsieur le Ministre, puisque vous parlez de mettre en place un Comité de pilotage qui va avoir une réelle réflexion sur les orientations à donner à ces jeunes dans le futur, il faut d'abord savoir vers quoi on veut

d'abord aller dans ce futur. Ma question était là. Il ne s'agit pas de remettre en cause la structure que vous avez évoquée puisqu'elle me paraît tout à fait bonne, la seule chose, c'est qu'il faut quand même se poser la question. On va orienter qui vers quoi ? C'est tout. Et cette réflexion-là, je pense qu'il faut l'avoir, mais on ne l'aura pas en cinq minutes, ça je vous l'accorde, mais je pense qu'il faut l'avoir. C'est ça se projeter dans l'avenir et dans l'avenir de la Principauté.

**M. le Président.-** Très bien, il n'y a aucune contradiction entre vos interventions. Agissons tout de suite pour mieux insérer nos jeunes et réfléchissons à l'avenir du modèle économique que nous voulons pour la Principauté, pour adapter l'économie de Monaco à l'avenir et lui garantir la réussite que nous souhaitons voir perdurer pour notre pays. Je pense que tout ceci doit se faire, mais commençons effectivement par mieux insérer nos jeunes déjà et réfléchissons à l'orientation que nous voulons pour le pays.

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

J'ai bien écouté Monsieur le Ministre d'Etat, ce qu'il dit est intéressant mais bon ce n'est pas ce que nous avons demandé. Il nous dit qu'il va mettre en place un fonctionnaire de haut niveau au sein de l'Education Nationale...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Pas au sein, vous ne m'avez pas compris...

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** ... C'est ce que vous avez dit...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... J'ai dit qu'il serait positionné là mais qu'il ne sera pas dans la structure hiérarchique de l'Education Nationale et qu'il y aura un Comité de pilotage que je présiderai. Voilà.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je vous ai bien entendu mais ce n'est pas ce que nous avons demandé, nous avons demandé qu'il y ait quelqu'un qui soit auprès de vous, Monsieur le Ministre...

*(Brouhaha).*

**M. le Président.-**... S'il vous plaît, écoutons Monsieur GARDETTO. S'il vous plaît, silence.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** ... Au niveau de votre Cabinet, peut-être un Conseiller, je ne sais pas, c'est à vous de voir, ou au niveau du Secrétariat Général. Une personne avec un rang suffisant et des moyens suffisants pour coordonner transversalement les Départements que vous évoquiez tout à l'heure. Donc, ce n'est pas ce que nous avons entendu. Nous avons entendu des propositions qui peuvent avoir un intérêt mais ce n'est pas ce que nous avons demandé. Ce que nous souhaitons, c'est quelqu'un qui soit directement en rapport avec vous, Monsieur le Ministre, qui puisse avec vous préparer les différentes décisions que vous serez amené à prendre et qui puisse tous les jours mettre les mains dans le cambouis et coordonner l'action de ces différents Départements, et non pas être localisé à un endroit donné de l'Administration, ce qui ne lui permet pas, par définition, d'agir transversalement. Donc ce que vous nous avez dit, ce n'est pas ce que nous souhaitons, je suis désolé.

**M. le Ministre d'Etat.-** Un simple mot, Monsieur le Président, à M. GARDETTO, pour lui dire que, bien entendu, ce fonctionnaire que j'ai décrit tout à l'heure, même s'il faut que je le positionne quelque part, ne serait-ce que pour qu'il ait un bureau, une infrastructure, il disposera d'une lettre de mission que j'aurai signée et qui précisera par écrit tout ce qu'il peut utiliser des différents Services. D'abord, quelle est sa mission et comment il peut l'exécuter. C'est clair, il aura une lettre de mission qui le situera hors hiérarchie parce que son rôle sera de coordonner évidemment plusieurs Services.

**M. le Président.-** Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Merci, Monsieur le Président.

Je dirais, Monsieur le Ministre, que vous êtes très habile. Franchement là, la démonstration est faite ce soir. Mes Collègues et moi, le Conseil National dans son ensemble, nous ne vous demandons pas du tout cela ; nous demandons un Chargé de mission, à votre Cabinet, Monsieur le Ministre d'Etat, ayant autorité et coordonnant tous les Départements du Gouvernement Princier. C'est-à-dire que tous les jours, il sera près de vous, lui, il ira sur le terrain pour se

rendre compte de ce qui se passe, il coordonnera les différents Départements et vous informera de tout ce qu'il pourra constater et donc entreprendre comme actions. Donc, vous le constaterez, Monsieur le Ministre d'Etat, notre souhait ne correspond en aucune mesure à ce que vous préconisez. Le Comité de pilotage n'est qu'un organe consultatif avec une mission de réflexion. Certes, le Président du Conseil National y assistera mais dans le concret, Monsieur le Ministre, dans le concret, qu'est-ce que vous proposez ? Une véritable usine à gaz orientée vers des études supérieures alors que ce que nous vous demandions, c'est d'aider nos jeunes compatriotes à trouver un emploi après une formation initiale fort réussie. La vérité est là, Monsieur le Ministre : nos jeunes Monégasques ont beau être diplômés des plus grandes universités du monde, ils ne trouvent pas pour autant un emploi en Principauté.

**M. le Président.-** Nous l'avons bien compris. Ce que nous propose M. le Ministre et ce que nous voulons, ce n'est pas la même chose, chacun s'est exprimé, nous n'allons pas revenir dix fois là-dessus, Monsieur le Ministre l'a compris. Je crois que vous avez eu largement la parole, donc nous continuons.

Monsieur ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire court car je suis un peu malheureux parce que je pense que nous ne sommes pas loin, le Gouvernement et le Conseil National, d'une solution. En fait, nous disons plus ou moins la même chose, simplement je pense que le vrai problème, c'est de positionner ce fonctionnaire dans une des parties, cela ne me semble pas tellement compliqué de trouver... La géographie, à la limite, ce n'est pas le problème, parce que s'il a un bureau au C.I.E.N., tant mieux pour lui, il faut bien qu'il soit chauffé l'hiver et climatisé l'été ! Mais le problème, c'est simplement sur la dénomination du poste et surtout le fait qu'il soit dans un des deux camps. Pas camp parce que personne ne se bat l'un contre l'autre, enfin personne ne devrait se battre contre l'autre, mais je pense que nous ne sommes pas très loin et c'est ça qui est dommage, on perd beaucoup de temps et d'énergie. Je crois que nous ne sommes pas très loin de cette chose-là. Mais il faudrait lui trouver une localisation administrative, pas géographique, mais administrative différente, me semble-t-il.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur STEINER à présent.

**M. Christophe STEINER.-** Merci, Monsieur le Président.

Il me semble que le problème est observé par le mauvais bout de la lorgnette. Je n'ai pas l'impression et je ne pense pas que la mise en place d'un fonctionnaire auprès du Ministre d'Etat, chargé de faire une coordination entre les différents Services, puisse faciliter le problème ou tout au moins ne le facilitera que pour une partie des jeunes diplômés. Je pense que le problème est beaucoup plus structurel. En effet, nous avons un tissu économique à Monaco qui ne permet pas, pour des raisons diverses, que ce soit au niveau des Assurances, Monsieur le Ministre, ce sont des courtiers, ce ne sont pas des assurances, vous le savez comme moi, au niveau des Banques, ce sont des cadres qui sont envoyés par leur maison-mère et qui arrivent. Donc, les postes destinés à des gens qui ont fait cinq ou six ans d'étude n'existent pas.

Le problème, il est simple : ce n'est pas on crée un Comité de Coordination générale. Le problème, c'est qu'on dit à nos enfants « allez faire des études, revenez avec des études à haut niveau et lorsque vous reviendrez, vous trouverez du travail que ce soit dans le privé ou dans l'Administration ». Le problème, c'est qu'il y en a qui s'en vont, qui font leur expérience à l'étranger, qui reviennent et quand ils reviennent à Monaco, ils ne trouvent pas les postes auxquels ils pourraient prétendre, puisqu'ils n'existent pas. Que ce soit dans le privé et dans l'Administration, c'est un problème structurel et si je ne prenais que l'exemple de l'Administration, vous aviez récemment une jeune fille qui était diplômée de l'E.N.A., qui a posé sa démission et qui est partie. Donc cela veut bien dire que le problème n'est pas vraiment là, puisqu'elle est entrée à un moment dans l'Administration et qu'elle est repartie sur Paris.

**M. le Président.-** Un mot, Monsieur le Ministre, ou bien je continue le tour de parole ? Je continue, alors nous arrivons à Monsieur Pierre LORENZI.

**M. Pierre LORENZI.-** Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, juste pour dire que je rejoins la position de mes Collègues, parce qu'il me semble que la petite divergence n'est pas seulement pour s'occuper des jeunes diplômés, mais pour s'occuper de la priorité d'emploi au sens plus large. Donc, je crois que c'est

peut-être pour cela que la situation géographique ou les problèmes de dépendance se posent. Et dans le poste qui est demandé par la majorité d'entre nous, c'est bien d'avoir une liaison entre tous les Départements, donc que ce soit Education Nationale, que ce soit Economie, etc... tous les Départements de la Principauté.

**M. le Ministre d'Etat.-** Juste une précision. Cette structure est destinée, dans mon esprit, aux jeunes diplômés de Monaco qui sont, par définition, ailleurs, donc pas à Monaco. Il y a une structure qui marche bien, qu'il faut renforcer, j'en suis d'accord, c'est la Cellule Emploi-Jeunes qui fait ce que vous dites, c'est-à-dire qui cherche à orienter vers les entreprises et qui le fait efficacement. Elle a peut-être besoin simplement de moyens supplémentaires, comme vous le disiez tout à l'heure, Madame, et je suis d'accord avec vous et d'ailleurs nous l'avons envisagé, c'est prévu, nous allons renforcer cette structure qui s'occupe d'une manière globale de tous les jeunes et de leur insertion. Je parle du suivi de jeunes diplômés monégasques qui sont par définition hors de Monaco, en France, en Angleterre ou ailleurs, même aux Etats-Unis avec qui je veux garder un lien permanent et dont j'essaierai de faciliter par mes contacts avec des entreprises le retour à Monaco, s'ils le souhaitent. C'est une ambition très précise, ce n'est pas un système général d'insertion professionnelle, ça existe déjà et cela marche bien, je ne vais pas réinventer la mission Emploi-Jeunes qui marche et que je compte, au contraire étoffer pour les besoins généraux de l'insertion professionnelle des jeunes Monégasques en général. Vous voyez que ce n'est pas la même chose, c'est ciblé uniquement sur les étudiants.

**M. le Président.-** Tout d'abord, Madame POYARD-VATRICAN, ensuite M. CLERISSI et M. BORDERO.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais mettre l'accent sur un point supplémentaire : l'insertion des jeunes diplômés, c'est une bonne chose, mais il faut également s'intéresser aux diplômés qui ont fait leurs études ailleurs et qui ont eu une première expérience professionnelle. Certains d'entre eux, au bout de quelques années, souhaitent revenir dans leur pays pour mettre leurs compétences et ce qu'ils ont appris au service de Monaco. Je crois que cela rejoint tout à fait le discours du Souverain du 12 juillet qui encourage les jeunes

Monégasques ou les enfants du pays, à avoir cette démarche-là. C'est une ouverture sur l'avenir et c'est très important que Monaco s'enrichisse aussi de ce qui se passe ailleurs. Pour moi, ce service de coordination et d'insertion professionnelle fait partie de l'ambition que nous devons avoir pour Monaco. Ce qui me gêne dans votre proposition, Monsieur le Ministre, c'est le rattachement à l'Education Nationale, qui limite et bride l'envergure de l'action qui pourra être menée. Si l'on veut être logique et élargir positivement le champ d'action, c'est à la Direction du Travail qu'il faut le rattacher. C'est pour cette raison que j'ai placé mon intervention au niveau du Département des Affaires Sociales, qui me semble être plus en adéquation avec l'objectif recherché. Ce que l'on veut au fond naturellement, c'est que les jeunes, ou un petit peu moins jeunes, diplômés ainsi que ceux ayant acquis une expérience professionnelle à l'extérieur de la Principauté trouvent un emploi en Principauté. Je rejoins là ma Collègue Catherine FAUTRIER pour dire à quel point, il est important de regarder le problème dans sa globalité, que l'on sache ce que l'on veut faire, ce que l'on veut développer.

Alors, évidemment je me réjouis, Monsieur le Ministre, que vous nous proposiez en parallèle, des actions concrètes et pragmatiques vers les entreprises, notamment les sociétés concessionnaires d'Etat, pour qu'elles aient une action concrète vis-à-vis de l'embauche de monégasques. Il existe déjà une première expérience avec la C.M.B., bientôt suivie par Monaco Telecom. Si c'est un point positif indéniable, je vous demande, comme je le disais tout à l'heure, plus d'ambition dans ce projet de coordination et d'insertion globale.

**M. le Président.-** Merci. Nous arrivons à Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir sur ce que disait ma Collègue Catherine FAUTRIER. Effectivement, les postes que l'on peut attribuer aux jeunes Monégasques diplômés ne sont pas légion à Monaco, on tourne en rond pour le moment, il est absolument indispensable de se développer à l'international. Or, lorsqu'on essaie de se développer à l'international, on nous met les bâtons dans les roues, nous l'avons vu avec l'offre des Qataris, c'était une manne exceptionnelle en terme d'emploi pour Monaco. C'était le développement de la S.B.M. à l'étranger, c'était le développement de Monaco en termes d'image, dans le monde entier, une possibilité

pour nos jeunes de s'expatrier, etc... Vous voyez, c'est extrêmement difficile et il va être de plus en plus difficile à l'avenir de vendre Monaco. Alors, vous avez déjà des secteurs qui sont chancelants, le secteur de la Plasturgie, on le sait, ne tiendra pas encore longtemps, d'autres encore qui délocalisent, etc...

Il est donc urgent, aujourd'hui, de se poser la question de savoir comment nous pouvons attirer les entreprises à Monaco, les futures entreprises qui sauveront l'économie monégasque du marasme à venir.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci. Nous écoutons à présent le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Monsieur BORDERO.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais reprendre l'intervention du Docteur ROBILLON, en disant qu'effectivement, je pense que nous ne sommes pas loin. C'est un problème de positionnement hiérarchique. Je reviens sur la méthode : sur ce Budget, vous avez tenu à nous répondre le dernier jour pour sans doute maintenir le suspens, ce qui fait qu'effectivement, dans votre rapport qui est relativement court, vous n'avez pas pu nous expliquer complètement ce que vous vouliez faire. Je n'ai pas ressenti la même chose lorsque j'ai lu votre réponse et entendu les explications que vous nous avez fournies ce soir, qui sont beaucoup plus complètes et beaucoup plus structurées.

Alors, c'est vrai que le positionnement est difficile et aujourd'hui, je n'ai pas personnellement de position tranchée là-dessus, parce que si on le rattache à un Service que ce soit de l'Education Nationale ou du Travail, on peut effectivement penser qu'il sera enfermé dans le carcan de ces Services et que cela nuira à la transversalité de son action. On pourrait le rattacher comme Conseiller auprès du Ministre d'Etat, mais lorsqu'on regarde les différents Conseillers qui ce sont succédés auprès du Ministre d'Etat, on s'aperçoit qu'il s'est toujours agi de fonctionnaires qui ont mené des réflexions ou suivi de grands dossiers mais je n'ai pas souvenir, de fonctionnaires attachés directement au Cabinet du Ministre d'Etat, qui ont mis « les mains dans le cambouis » si vous me permettez cette expression triviale et nous avons cette tradition des Membres du Cabinet du Ministre d'Etat qui sont plutôt des hommes de réflexion, des hommes de dossier et pas trop des hommes d'action. Il faudrait alors un changement de philosophie à ce niveau. C'est pour

cette raison qu'aujourd'hui, je n'ai pas de position personnelle sur le rattachement précis de ce fonctionnaire, mais c'est peut-être une réflexion qu'il faut affiner et surtout quelle que soit ensuite la position hiérarchique qu'on lui propose il faudra – et là aussi je vais utiliser un anglicisme – bien « briefer » les Services auxquels il aura à faire, de façon à ce qu'il puisse mener pleinement sa mission et qu'éventuellement, si on signale un manquement de certains Services par rapport à la mission de ce fonctionnaire, que ces Services soient rappelés à l'ordre, je crois que c'est cela l'essentiel avant tout.

**M. le Président.-** Merci. Nous écoutons à présent Madame Michèle DITTLLOT.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Excusez-moi, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Vous m'avez demandé la parole ?

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Oui, mais ce que vient de dire mon Collègue est en partie ce que je voulais dire.

**M. le Président.-** Rien à ajouter alors ?

Bien, nous avons longuement débattu. Pour reprendre l'avis de M. BORDERO, le Ministre d'Etat était effectivement très bref dans son exposé initial : « Nous renforcerons le Centre d'Information de l'Education Nationale en recrutant un collaborateur de haut niveau ayant tout à la fois une bonne connaissance des filières universitaires et des besoins du monde professionnel ». Donc, c'est clair que ça méritait un débat beaucoup plus détaillé. Madame POYARD-VATRICAN, à l'issue de ce débat, quel est votre sentiment puisque vous avez donné votre sentiment à l'orée de ce débat, nous vous écoutons et puis nous passons au vote.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir été plus précis que la réponse qui était dans le document. Pour résumer, je souhaite qu'on ait une dimension plus large et plus ambitieuse que ce que vous proposez et que nous avons compris ce soir mes collègues et moi. Pour autant, il me semble que nous ne sommes pas si loin de trouver une solution qui puisse éviter les différents écueils décrits par M. BORDERO.

Aussi pour ma part, je m'abstiendrai sur cette ligne. Si je note des avancées sur le recrutement de Monégasques par des sociétés concessionnaires comme bientôt Monaco Telecom, pour autant il y a encore un peu de travail pour que l'on soit complètement en phase, et vous et nous, pour trouver ensemble la meilleure solution. Pour l'instant, disons que nous sommes englués dans des problèmes « administratifs », et d'expérience, nous savons quel frein cela peut représenter. C'est aussi pour cela qu'avec certains de mes Collègues, nous restons sceptiques et demandons à voir.

**M. le Président.-** Merci. Je voudrais dire aussi pour avoir parlé avec beaucoup d'entre vous sur ce sujet capital de la priorité nationale et de son respect, qu'un certain nombre d'abstentions et de votes négatifs, qui vont maintenant se manifester dans cette enceinte, sont liés de manière beaucoup plus globale au non respect de la priorité nationale en Principauté, au nombre d'années perdues et au discours parfois ambigu et au manque de détermination que nous avons trop souvent constatés du Gouvernement sur ce sujet. Donc, je crois que nous pouvons élargir les votes négatifs et les abstentions à cette remarque.

Je vais mettre aux voix ce chapitre 66.

Avis contraires ? Cinq avis contraires.

Abstentions ? Treize abstentions.

Votes pour ? Quatre votes pour.

Ce chapitre est rejeté.

Je pense que tout le monde sourira avec le vote positif de M. SPILLOTIS-SAQUET dont on connaît les positions sur ce sujet de la priorité nationale !

A l'instant où je note les votes, il n'y a pas de vote par procuration au Conseil National, je suis désolé, si vous voulez allez chercher M. BURINI, je vous laisse deux minutes, mais bon, sinon la ligne est rejetée...

*(Rires et brouhaha).*

Je vous signale que de toute façon la ligne sera rejetée, parce que quatre à quatre, vous savez qu'il faut une voix de plus, de toute façon le chapitre est rejeté.

Je suis désolé, mais je ne peux pas prendre de vote par procuration, ça n'existe pas dans le règlement.... M. BURINI revient... Monsieur BURINI vous votez pour c'est cela ?

*(Rires).*

J'enregistre donc, M. NOUVION a décidé pour M. BURINI et il est d'accord.

**M. Pierre LORENZI.-** Je vais peut-être aller chercher nos Collègues de la majorité, c'est vraiment risible par moment...

**M. le Président.-** ... Non, c'est bon. Le chapitre est rejeté, vous savez que lorsqu'il y a égalité de voix, il faut une voix de plus pour un vote positif, donc il n'y a pas de majorité pour le voter, le chapitre est rejeté.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET va quand même expliquer son vote, parce que je vous rappelle qu'il a voté pour ce chapitre.

*(Rires).*

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais vous l'expliquer parce que, apparemment cela vous fait sourire, mais moi je ne mélange pas ça avec la priorité nationale, et personnellement, je n'ai aucun grief contre le Conseiller M. CAMPANA à ce sujet, je ne vois pas pourquoi je voterai contre, ou je m'abstiendrai.

**M. le Président.-** Attendez, tout à l'heure, vous avez levé la main pour, donc ce n'est plus un vote pour, alors...

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-**... Si, je vous ai dit, je ne vois pas pourquoi je voterai contre ou je m'abstiendrai. Donc, je vote pour.

**M. le Président.-** Parfait, c'est enregistré. Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire à M. le Ministre que je suis d'accord avec M. Alexandre BORDERO et j'attends de voir. Si dans l'année 2009, la personne que vous avez nommée est capable d'intégrer dans le privé à Monaco, environ vingt-cinq jeunes Monégasques diplômés par exemple, vous aurez répondu à la finalité. Si elle n'y

parvient pas, ce sera une autre année de perdue effectivement très regrettable.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur SVARA souhaite intervenir. Nous vous écoutons.

**M. Pierre SVARA.-** Comme je n'étais pas là pour le vote, je voulais dire que je vote contre.

**M. le Président.-** Voilà, donc le chapitre est largement rejeté maintenant. Puisqu'on a accepté M. BURINI, je prends en compte votre voix.

Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je voulais simplement ajouter cette précision, s'agissant de ce poste, je voudrais rappeler, et je vais tout à fait dans votre sens, qu'il y aura cette Mission dans laquelle d'ailleurs votre Président sera présent et qu'à chacune de ses réunions, il y aura à l'ordre du jour le compte-rendu de l'action de ce Chargé de Mission et on verra, puisqu'on se réunira trois fois dans l'année, si cela ne marche pas, ça se saura. Je ne prétends pas avoir raison, j'ai très bien compris que nous avons les mêmes objectifs et je souhaite pouvoir organiser, en gérant au mieux les hommes et les femmes de l'Administration, pour que ça marche ; il y a une Mission, elle se réunira, elle entendra ce haut fonctionnaire qui rendra compte de son action. Si cette Mission trouve que cela ne va pas très bien, on réorientera les choses. Vous savez, je ne

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 67 - ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

|   |                  |
|---|------------------|
| 367.010 - Frais de personnel.....             | 2.033.900        |
| 367.030 - Frais de fonctionnement.....        | 41.000           |
| 367.040 - Achat & entretien matériel.....     | 8.000            |
| 367.060 - Frais propres activité service..... | 206.000          |
|   | <u>2.288.900</u> |

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO a la parole.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais vous entretenir d'un problème de santé publique qui concerne à la fois les Monégasques et

suis pas têtue dans ce domaine, il n'y a que le fait de réussir qui compte.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur LORENZI, mais très rapidement.

**M. Pierre LORENZI.-** Juste pour dire que, bien évidemment, le vote n'est pas contre le Département ou contre M. le Conseiller de Gouvernement, bien sûr, mais uniquement par rapport au non respect à ce jour de la priorité nationale, comme vous venez de le rappeler Monsieur le Président, mais uniquement en ce sens-là.

**M. le Président.-** Chacun a pu s'exprimer, je crois que cela suffit. Le chapitre est rejeté. Nous passons au chapitre suivant.

*(Rejeté ;*  
*Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Jean-Charles GARDETTO, Pierre LORENZI, Jean-François ROBILLON et Pierre SVARA, votent contre ; MM. Gérard BERTRAND, Alexandre BORDERO, Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA, MM. Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Catherine FAUTRIER, M. Eric GUAZZONNE, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, M. Fabrice NOTARI, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Guillaume ROSE et Stéphane VALERI s'abstiennent ; MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION, Christophe SPILLOTIS-SAQUET et Christophe STEINER votent pour).*

les résidents. Très récemment, notre hebdomadaire national, Monaco Hebdo, et cet été, l'Express, ont évoqué en long en large et en travers la problématique des relais de téléphonie mobile et leur impact sur la santé publique. En Principauté, nous savons que nombre de ces relais figurent sur des bâtiments publics, notamment des écoles, et je crois qu'il y en a aussi sur le Ministère d'Etat.



Monaco Hebdo nous dit que les études s'accordent à reconnaître les effets d'ondes à haute fréquence sur les tissus vivants et que plusieurs enquêtes, en Grande-Bretagne, en Australie et en France font état de hausses troublantes de cancers à proximité de certaines implantations.

L'Express nous dit que les ondes magnétiques émises par les portables et les antennes-relais sont soupçonnées de perturber le fonctionnement des cellules, de fragiliser l'A.D.N. et de dérégler le système immunitaire.

Le Parlement européen, en se fondant sur un rapport scientifique, a recommandé de limiter le niveau d'exposition maximal à 1 volt par mètre, ce qui a été adopté par plusieurs pays européens. Le problème est que les mesures effectuées le sont, en général, par des techniciens liés aux opérateurs et qu'en plus, les opérateurs sont prévenus des contrôles. Monaco Hebdo nous dit que Monaco Telecom a fait effectuer des mesures par une société spécialisée de Marseille selon laquelle 68 % de ces mesures sont au-dessous de 1 volt par mètre et que le reste est inférieur ou égal à 4 volts par mètre. L'Express, que je citais tout à l'heure, nous parle de l'Observatoire national de la Sécurité des Etablissements scolaires qui conseille, depuis 2002, d'éloigner les antennes-relais à plus de cent mètres des salles de classe. Cette distance étant fixée à trois cents mètres dans de nombreux pays européens et à cinq cents mètres en Finlande.

Donc, compte tenu des risques invoqués par les différents commentateurs, je souhaiterais demander au Gouvernement, d'une part, de faire diligenter une enquête épidémiologique par un organisme indépendant – je peux citer notamment le Centre de Recherche sur les Rayonnements électromagnétiques – d'autre part, l'établissement de normes adéquates par Arrêté Ministériel, et troisièmement au nom du principe de précaution, de faire déplacer les antennes-relais à une distance de sécurité suffisante en appliquant les normes européennes les plus strictes.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci Monsieur GARDETTO. Monsieur CAMPANA, le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, va vous répondre.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Merci. Tout d'abord il n'y a pas d'étude qui établisse de façon incontestable et de façon reconnue par la communauté scientifique qu'il y a un risque pour la

santé. Il y a une enquête en cours au niveau européen qui s'appelle « Interphone » et il est évident que nous n'avons pas du tout la possibilité, vous vous en doutez, de conduire des enquêtes épidémiologiques sur une population de trente mille personnes, alors que par ailleurs l'étude européenne couvre une population de pratiquement trois cent millions de personnes. Nous sommes là dans des petits nombres qui ne nous permettent pas, sur des sujets comme cela, de mener sérieusement et de façon scientifique des enquêtes épidémiologiques, ça c'est un premier élément. Ensuite, ce qu'il faut savoir, c'est qu'en Principauté, un des points où nous avons le nombre de volts par mètre le plus élevé, est situé du côté du Jardin Exotique et ce phénomène est lié aux émissions de radio. Donc c'est quelque chose qui existe depuis de très nombreuses années. Par ailleurs, les enquêtes qui sont effectuées, et pour cela je vais laisser la parole à M. CALCAGNO, les enquêtes et les audits qui sont effectués par la S.M.E.G., sont confiés à une société extérieure qui est certifiée et reconnue au niveau des Autorités françaises.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur GARDETTO, est-ce que vous souhaitez prolonger votre intervention ?

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je réagirai sans doute après l'intervention de M. CALCAGNO, parce que M. CAMPANA a renvoyé la partie technique à M. CALCAGNO.

**M. le Président.-** Monsieur CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, nous vous écoutons.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci.

Comment dirais-je, c'est un sujet qui nous préoccupe et qui ne nous laisse pas indifférents cette question des ondes radioélectriques, certains Conseillers Nationaux ont évoqué cette question.

Nous avons à la fois une contrainte et une chance à Monaco. Une contrainte, c'est l'exiguïté de notre territoire et le fait que nous sommes à 100 % un territoire urbain dense ; et j'aimerais bien reprendre la norme de la Finlande et écarter toutes les antennes radio de plus de cinq cents mètres, mais j'ai peur qu'il n'en reste plus beaucoup dans Monaco ! Alors, ça c'était la contrainte. Maintenant, la chance que nous

avons, c'est d'être dans un tissu urbain dense, ce qui fait que Monaco Telecom a mis plusieurs dizaines de radio-relais, ce qui est nécessaire pour couvrir la totalité du territoire de la Principauté de Monaco, mais par cette même raison, la puissance de ces radio-émetteurs est très largement inférieure à ceux qui se retrouvent ailleurs en France et donc, l'émission mesurée par volt par mètre est très inférieure. Je ne voudrais pas vous inquiéter mais par exemple, si vous vous retournez, pas très loin de chez vous, au dessus de la tête de M. BERTRAND ou de Mme DITTLLOT, vous avez un système de brouillage qui émet beaucoup plus de radiofréquences que ce que vous pouvez trouver pour émettre le radio telecom et en plus nous sommes à l'intérieur d'une zone. Donc, nous allons regarder ça et ce sera très certainement une des missions importantes de la future Direction des Télécommunications dont je vais proposer au Conseil National la création au tout début de l'année 2009 et qui regardera cette question de façon importante.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je prends acte des réponses qui sont faites par les deux Conseillers de Gouvernement. J'y vois peut-être une dimension positive dans ce que vient de dire M. CALCAGNO, puisqu'il nous annonce prendre effectivement en compte le problème. Je ne suis pas technicien, donc je ne vais pas me prononcer sur la validité des évaluations techniques que j'ai relatées mais qui sont rapportées par deux organes qui, à mon avis, sont des organes fiables. Monaco Hebdo et l'Express ne sont pas des journaux qui sont connus pour leurs informations erronées, en principe.

Je suis juste alerté et je tiens à alerter les Membres du Gouvernement parce que c'est un sujet d'importance pour la santé publique. Qu'on fasse des enquêtes, qu'on établisse des règles, des normes de sécurité et qu'on applique le principe de précaution. C'est tout ce que je demande.

**M. le Président.-** Merci. Madame BOCCONE-PAGES sur le même sujet.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Non, pas sur ce sujet.

**M. le Président.-** Sur ce sujet, plus de réaction du Gouvernement ?

Nous passons à un autre sujet du chapitre. Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Merci, Monsieur le Président.

Cela concerne les crèches d'entreprises : M. CAMPANA en a parlé pendant les séances privées et je voudrais faire un petit rappel. J'avais demandé pendant lesdites séances privées s'il était possible de modifier non seulement l'Ordonnance Souveraine du 3 mars 1992 portant réglementation des établissements accueillant des enfants de moins de six ans, mais également l'Arrêté Ministériel portant réglementation des crèches du 6 mars 1992.

Et parce que nous souhaiterions ouvrir à d'autres catégories socio-professionnelles, spécialisées dans la petite enfance l'accès au poste de Directeur de crèche. Pouvez-vous nous reparler de ce que nous avons évoqué en séance privée ?

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Ce sont deux sujets différents. En ce qui concerne l'accès au poste de Directeur de crèche, la réponse est positive, il y a une évolution de la réglementation française dans ce domaine et on va suivre cette évolution. Les crèches d'entreprises, c'est un autre sujet. On a évoqué le fait qu'il y avait peu d'initiative de la part d'entreprises privées de la Principauté, par faute de locaux bien souvent.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Pouvez-vous nous donner une idée d'échéance pour la modification, parce que vous savez combien ces points sont importants en Principauté de Monaco ?

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** J'ai vu passer des projets, donc cela ne devrait pas tarder.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Vous parlez de l'Ordonnance Souveraine ?

**M. Jean-Jacques CAMPANA,** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Oui.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Des projets de modifications, c'est cela ? D'accord.

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 68 - DIRECTION DU TRAVAIL

|   |                  |
|---|------------------|
| 368.010 - Frais de personnel.....         | 1.120.100        |
| 368.030 - Frais de fonctionnement.....    | 40.300           |
| 368.040 - Achat & entretien matériel..... | 2.000            |
|   | <u>1.162.400</u> |

**M. le Président.-** Je vais mettre ce chapitre aux voix... Monsieur NOTARI, vous désirez intervenir ? Nous vous écoutons.

**M. Fabrice NOTARI.-** Merci, Monsieur le Président.

En fait, il y a en quelque sorte un parcours du combattant lorsque l'on veut s'installer à Monaco, qui consiste à avoir d'abord l'autorisation d'exercer sa profession et ensuite à trouver un local. Donc, les deux choses doivent être menées en parallèle, ce n'est pas toujours évident, lorsqu'on a l'un, on n'a pas forcément l'autre et vice-versa. Donc, nous étions déjà intervenus auprès de M. BIANCHERI, d'abord, et ensuite, auprès de M. TONELLI, son successeur, qui nous ont donné les garanties que les choses allaient avancer beaucoup plus vite. Malheureusement, aujourd'hui, il y a un troisième problème qui se greffe, c'est la délivrance des numéros d'immatriculation aux Caisses Sociales pour pouvoir embaucher des collaborateurs, qui est relativement lente. On m'a rapporté cela à plusieurs reprises, donc les personnes ne peuvent pas embaucher et ne peuvent pas démarrer leur activité. Pourriez-vous dire un mot pour que les choses s'accélérent aussi ? Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur CAMPANA.

**M. Jean-Jacques CAMPANA,** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-*

**M. le Président.-** Merci.

Je vais donc à présent mettre aux voix ce chapitre 67, Action Sanitaire et Sociale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention

Ce chapitre 67 est adopté.

*(Adopté).*

Je regarderai mais normalement, dès le dépôt de la demande d'autorisation d'embauchage, il est possible de démarrer l'activité et le cas échéant, les personnes déclarent les salaires des personnes concernées en portant leur nom et la date de naissance de façon manuscrite sur les déclarations de salaires puisqu'ils ne figurent pas sur les états des Caisses Sociales. Je vais poser la question à la Direction. Cependant, il peut y avoir dans certaines situations des problèmes liés aux permis de séjour et de travail et à l'obtention de ces titres pour pouvoir démarrer une activité, mais ça c'est une autre problématique, une autre question pour des salariés de nationalité étrangère.

**M. Fabrice NOTARI.-** Ce n'est même pas en fonction de l'employé lui-même qui a des problèmes pour obtenir le numéro.

**M. le Président.-** Merci, c'est noté. Madame BOUHNİK-LAVAGNA a demandé la parole, ainsi que Monsieur LORENZI.

**M. Pierre LORENZI.-** C'était essentiellement en cas de création.

**M. le Président.-** En cas de création d'entreprise ?

**M. Pierre LORENZI.-** Ce n'est pas pour des salariés sur des déclarations existantes, c'est dans le cas de création.

**M. le Président.-** D'accord, c'est noté. Madame BOUHNİK-LAVAGNA ?

**Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA.-** J'avais une question à poser. Est-ce qu'il serait envisageable à Monaco de créer un équivalent du chèque emploi-service ainsi que cela existe en France, notamment, pour les petits emplois ? Je pense aux nounous par exemple, aux petits emplois ponctuels ou encore aux personnels de service, tel que femmes de ménage, etc... dont peuvent avoir besoin les particuliers. Cette mise en vigueur à Monaco du chèque emploi service permettrait de faciliter l'embauche d'une part, et d'autre part, d'éviter le travail au noir qui, en Principauté de Monaco, est très sévèrement réprimé par la loi et, qui n'est pas souhaitable, évidemment.

**M. le Président.-** Vous êtes nombreux à vouloir parler de ce sujet. Effectivement, lorsqu'on est sur le terrain, on entend cette demande, Madame BOUHNİK-LAVAGNA.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** C'est une question qui a été très régulièrement posée. Ça a conduit les Caisses d'abord à simplifier considérablement la déclaration de salaire... je peux vous assurer que oui, parce que, auparavant, il y avait une déclaration de salaire qui était à peu près comparable à celle qui est utilisée pour les employeurs du commerce et de l'industrie qui est relativement complexe avec des codes A, des codes B, etc... un gros effort de simplification a été fait.

**Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA.-** Excusez-moi, je ne voudrais pas être désagréable, vraiment pas, mais c'est quand même compliqué parce que personnellement, je prends un comptable pour le faire, je n'en suis pas capable. Malgré mes dix ans d'études.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** ... et pour les personnes, le cas échant, qui sont confrontées à des difficultés, mais en règle générale, les Services des Caisses se tiennent vraiment à

disposition pour aider et apporter les informations nécessaires à un certain nombre de personnes âgées, je peux même vous dire que sur la base de certaines indications, les Services des Caisses remplissent parfois eux-mêmes ces déclarations de salaire.

Cela étant, quand bien même on mettrait en place un système de chèques emploi-service, ce qui est extrêmement compliqué puisqu'il faut mettre toutes les banques de la place dans le circuit pour une population qui est relativement modeste, on aurait l'obligation de demander les mêmes informations puisque, règlementairement, pour pouvoir payer des prestations, on a besoin d'avoir un nombre d'heures, on a besoin d'avoir un certain nombre de précisions et ça c'est notre réglementation qui le veut. Donc, avec un chèque emploi-service, on serait obligé de demander exactement les mêmes informations sur le chèque. C'est pourquoi entre le fait de faire une déclaration simple, je vous assure, et un chèque et le fait de faire un chèque en reportant les mêmes informations sur une partie de ce chèque, plus une très grande complexité sur le plan technique, les Caisses ont choisi – et je les approuve – de rester au système de la déclaration. Nous avons fait une petite amélioration, nous avons ajouté une enveloppe qui permet à l'employeur de ne pas avoir à écrire l'adresse et de retourner aux Caisses la déclaration plus simplement. Ensuite il y a les télé-déclarations qui sont déjà effectives pour les employeurs du commerce et de l'industrie et les Caisses travaillent pour que ces télé-déclarations soient également possibles pour les employeurs des gens de maison. Mais là encore, compte tenu du petit nombre de personnes concernées, ça n'a pas été une priorité par rapport à d'autres opérations comme la dématérialisation des feuilles de soins ou un certain nombre d'autres projets qui sont actuellement en cours.

**M. le Président.-** Je ne suis pas une spécialiste de cette question, mais pour aller dans le sens de Mme BOUHNİK-LAVAGNA, je peux vous dire que les gens qui s'adressent à moi me disent, lorsqu'ils ont eu à faire en France aux chèques emploi-service et qu'ils ont à faire à votre système simplifié de déclaration à Monaco, que le système français du chèque-service est plus simple. Tous les avis que j'ai entendus des utilisateurs qui ont comparé le chèque service français et votre système simplifié, m'ont toujours confirmé que le système français était plus facile d'application. Je tenais quand même à le dire parce que c'est ce que j'entends.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** C'est exact mais notre réglementation n'est pas la même et les Caisses ont besoin d'obtenir un certain nombre d'informations mensuellement pour pouvoir ouvrir droit aux prestations.

**M. le Président.-** Madame BOUHNİK-LAVAGNA.

**Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA.-** Je suis désolée, Monsieur le Conseiller, mais si notre réglementation n'est pas adaptée à la souplesse nécessaire que veut notre temps de turbulence économique, il serait peut-être souhaitable de songer à l'adapter, précisément pour permettre plus de souplesse, moins de condamnations, moins de conflits aussi parce que de par mon métier, je sais aussi qu'il y a souvent des conflits qui peuvent être générés entre salariés et employeurs, parce qu'il y a eu une erreur dans les déclarations même s'il n'y a aucune mauvaise foi. Je pense que ce serait vraiment une bonne idée et c'est une demande en tout cas de tous les habitants de la Principauté de Monaco. Plusieurs personnes m'ont parlé de leur souhait de voir mettre en place ce système de chèque emploi-service, pour les femmes de ménage et pour les petits métiers pour lesquels certaines personnes n'ont pas envie de s'engager dans un système lourd, etc... et cela fait peur, c'est une restriction à l'embauche qui est regrettable, dans la période économique que l'on rencontre actuellement.

**M. le Président.-** Merci. Un dernier mot, Monsieur CAMPANA ?

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Un dernier mot simplement pour dire que je suis quand même un peu attristé, qu'en vous expliquant que nous y avons déjà réfléchi, que nous avons trouvé que c'était extrêmement complexe à mettre en place par rapport au nombre de personnes concernées, que nous avons fait des efforts pour simplifier le système, vous ne soyez capable que de maintenir votre demande.

**M. le Président.-** Madame BOUHNİK-LAVAGNA, je vous laisse parler parce que sinon je vais m'énervier et je vais dire ce que je pense, c'est-à-dire des choses méritées, mais fort désagréables pour le Gouvernement.

**Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA.-** Je suis désolée que vous soyez attristé, mais moi ce qui m'attriste, c'est que vous ne soyez pas capable de comprendre ce que veulent les habitants de la Principauté de Monaco...

**M. le Président.-** Voilà.

**Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA.-**... et je serai désagréable à la place du Président et je vous le dis comme je le pense.

**M. le Président.-** Monsieur LORENZI, nous vous écoutons.

**M. Pierre LORENZI.-** Pour confirmer aussi cette position, il est vrai qu'en France, il y a un problème fiscal qui se rajoute et on y est arrivé, donc il n'y a pas de raison, on ne doit pas être beaucoup plus bête et on doit bien arriver à trouver une solution. Ce n'est certainement pas facile, mais il doit bien y avoir une solution qui serait encore une fois très facile pour l'utilisateur et qui éviterait un grand nombre de non-déclarations.

Peut-être qu'avec le système actuel des Caisses, c'est difficile et que peut-être nous pourrions essayer de le faire, sans faire un copier/coller, mais en s'inspirant de ce qui se fait en France.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-**... Et puis, un système que je ne connais pas du tout puisque je n'y ai travaillé que vingt ans, qui plus est.

**M. le Président.-** Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Ce n'est pas tellement mon domaine, mais je pense que vous ne parlez pas de la même chose. Ce qui peut poser des conflits entre les salariés et les employeurs en matière de personnel de maison, c'est la méconnaissance des employeurs du droit du travail, parce qu'en ce qui concerne les déclarations mensuelles, je trouve effectivement, pour avoir pratiqué et les déclarations d'employeurs du bâtiment et les déclarations d'employeurs de gens de maison, que

celles de gens de maison sont extrêmement simples, il y a une feuille mensuelle sur laquelle il faut mettre les heures et le salaire. Alors, on envoie le nombre d'heures effectuées et le salaire payé et ensuite, la Caisse envoie une autre petite feuille avec une enveloppe retour, et le montant à payer. Jusque-là, ceux qui ne veulent pas déclarer leur personnel, c'est qu'ils ne le veulent pas de toute façon.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Et je crois qu'on envoie aussi les formulaires pour faire les bulletins de salaire parce que nous nous étions rendus compte que les employeurs avaient du mal à se procurer ces formulaires pour remplir cette obligation réglementaire.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Par contre, je maintiens qu'il peut y avoir des problèmes parce que les gens ne connaissent pas le droit du travail ni les droits des salariés, alors de temps en temps, cela peut causer des conflits.

**M. le Président.-** Bien. Madame BOCCONE-PAGES, vous souhaitez intervenir ? Nous vous écoutons.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** J'ai deux questions à poser. Alors, la première question concerne la Cellule Emploi-Jeunes. On avait voté au Budget Primitif 2004 un poste supplémentaire. Pouvez-vous me dire quand une personne sera effectivement recrutée ? Pour plaisanter un instant, une personne qui soit installée à son bureau, sur la chaise, devant son poste de travail.

La deuxième question, comme l'a dit le Vice-Président, Bernard MARQUET, tout à l'heure, nous avons voté une loi sur l'apprentissage. Nous vous demandons, Monsieur le Conseiller, une campagne d'information et de promotion de cette loi sur l'apprentissage, tant au niveau des jeunes que des parents, voire également des entreprises. Que comptez-vous faire pour mieux la faire connaître et pour qu'elle ait un réel succès ?

**M. le Président.-** Monsieur CAMPANA, nous vous écoutons.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Alors, sur la première question, il y a des travaux qui sont en cours et c'est ce que je vous avais indiqué

en séance privée et que je vous confirme, des travaux sont en cours dans les locaux de la Direction du Travail et devraient être achevés, pour partie en tout cas, dans les premières semaines de 2009 ; c'est à ce moment-là que nous procéderons au recrutement, parce qu'il nous fallait la place matérielle d'accueillir ce collaborateur.

En ce qui concerne la promotion de l'apprentissage, là aussi je confirme ce que je vous ai indiqué dans ce cadre en séance privée, à savoir que, d'une part, des circulaires ont été adressées par la Direction du Travail aux employeurs, et ensuite nous avons demandé à la Fédération Patronale de nous ouvrir les colonnes du Monaco Business News, qui est l'organe de la Fédération et qui est lu par la plupart des employeurs, sous forme d'interview sans doute de responsables du Service de l'Emploi ou de la Cellule Emploi-Jeunes pour promouvoir l'apprentissage.

**M. le Président.-** Merci. Madame BOCCONE-PAGES, un dernier mot ?

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Et au niveau des parents et des jeunes, que pensez-vous faire sur le terrain ? Dans les établissements scolaires éventuellement, à la Journée des Métiers aussi, à la Cellule Emploi-Jeunes ? Par exemple envoyer un courrier d'information aux parents détaillant les différentes mesures. Il faut expliquer, détailler, organiser des réunions d'information dans les établissements scolaires. Bref, il faut se mobiliser.

**M. le Président.-** Qui va répondre ? Cela concerne autant Monsieur MASSERON que Monsieur CAMPANA.

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Oui, je confirme que nous allons faire effectivement la promotion de la mesure auprès des parents et des élèves de la Principauté.

**M. le Président.-** Bien. Vous avez une idée aussi du calendrier, Monsieur MASSERON, comme ça nous aurons terminé sur ce point ?

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Dans le cadre normal des opérations d'orientation et de promotion qui sont faites, c'est-à-dire la Journée des Métiers et autres.

**M. le Président.-** Notamment pendant la Journée des Métiers, Madame BOCCONE-PAGES, c'est ce que vous souhaitiez.

Nous passons maintenant à Madame Catherine FAUTRIER.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est un autre sujet mais puisqu'on a évoqué tout à l'heure le travail des femmes de ménage, des aides-ménagères, des nounous, etc... puisque, semble-t-il, il existe un abattement ou un allègement des charges sociales pour les gardes-malades, est-ce que le Gouvernement pourrait envisager d'étendre cet abattement ou cet allègement pour les gardes d'enfants ?

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** On en reparlera de toute façon puisqu'on doit se voir courant premier trimestre 2009 justement pour évoquer

cette question plus largement. Sur ce point particulier depuis notre dernière réunion, je me suis renseigné : en fait c'est un taux uniforme de 33 % du salaire, sur lequel cotisent tous les employés de maison, en deçà, en tout cas, d'un certain plafond d'heures mensuelles et en fait ce sont des mesures particulières qui ont été prises pour permettre d'avoir un taux minoré au-delà de ce plafond. Donc, je ne pense pas que cela concerne véritablement cette population, parce que cela veut dire pratiquement un emploi à temps plein. Il faudra revoir cela tranquillement sur le plan technique au cours de notre réunion et, d'ici là, je vais essayer d'obtenir des informations complémentaires.

**M. le Président.-** Merci.

Je vais à présent mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 68 est adopté.

(Adopté).

#### **Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT

|  |                  |
|--|------------------|
| 369.010 - Frais de personnel.....              | 721.900          |
| 369.030 - Frais de fonctionnement.....         | 145.000          |
| 369.060 - Frais propres activité service ..... | 197.000          |
|  | <u>1.063.900</u> |

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Merci, Monsieur le Président.

Je suis désolée, ce n'est pas vraiment là que j'aurais dû poser la question, mais je n'y ai pas pensé au chapitre Sanitaire et Social.

Il s'agit de la gratuité pour le dépistage de l'ostéoporose, pouvez-vous nous donner une date, enfin ?

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** C'est le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Très bien. Merci.

**M. le Président.-** Merci beaucoup. C'est une avancée importante et attendue. Cela fait quatre ou cinq ans que nous en parlons dans cette enceinte. Je pense particulièrement au Docteur CUCCHI, ancien Président de la Commission des Finances et de l'Economie de notre Assemblée, qui sera très heureux de voir, quelques années plus tard, qu'un sujet qui lui tenait beaucoup à cœur, aura trouvé une application heureuse pour les dames en Principauté, pour la population et la santé publique.

Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 69 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 70 - TRIBUNAL DU TRAVAIL

|   |                |
|---|----------------|
| 370.010 - Frais de personnel.....       | 132.200        |
| 370.030 - Frais de fonctionnement ..... | 17.200         |
|   | <u>149.400</u> |

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 70 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 71 - D.A.S.S. - FOYER DE L'ENFANCE

|  |                |
|--|----------------|
| 371.010 - Frais de personnel.....              | 573.300        |
| 371.030 - Frais de fonctionnement .....        | 22.900         |
| 371.040 - Achat & entretien matériel.....      | 62.500         |
| 371.060 - Frais propres activité service ..... | 158.000        |
|  | <u>816.700</u> |

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 71 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 72 - INSPECTION MEDICALE

|  |                |
|--|----------------|
| 372.010 - Frais de personnel.....              | 275.700        |
| 372.030 - Frais de fonctionnement .....        | 7.300          |
| 372.060 - Frais propres activité service ..... | 37.500         |
|  | <u>320.500</u> |

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.



Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 72 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 73 - CENTRE MEDICO-SPORTIF

|   |                |
|---|----------------|
| 373.010 - Frais de personnel.....         | 228.200        |
| 373.030 - Frais de fonctionnement .....   | 10.300         |
| 373.040 - Achat & entretien matériel..... | 5.800          |
|   | <u>244.300</u> |

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 73 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Chap. 75 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

|  |                  |
|--|------------------|
| 375.010 - Frais de personnel.....          | 1.153.800        |
| 375.020 - Frais d'études et formation..... | 200.000          |
| 375.030 - Frais de fonctionnement .....    | 367.000          |
|  | <u>1.720.800</u> |

**M. le Président.-** Alors, vous êtes trois à m'avoir demandé la parole. Je vais commencer par la Présidente de la Commission concernée, donc de l'Environnement et du Cadre de Vie, ensuite M. NOUVION, puis M. CLERISSI.

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

D'abord je voudrais décontracter Monsieur le Conseiller pour l'Equipelement, l'Environnement et l'Urbanisme, je ne vais pas appeler à voter contre...

*(Rires).*

**M. Robert CALCAGNO.-** Conseiller de Gouvernement pour l'Equipelement, l'Environnement et l'Urbanisme.- J'ai eu peur lorsque vous vous êtes levée.

*(Rires).*

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** C'est bien pour cela que je le dis.

Je sais avoir des mots durs mais je sais aussi remercier, donc, très officiellement, je vous remercie pour le dépôt du Code de l'Environnement. Certes, nous l'attendions depuis fort longtemps mais compte tenu de son épaisseur, le moins que l'on puisse dire avant d'en avoir commencé l'étude, c'est qu'il est conséquent. La Commission va s'attaquer à ce Code, dès le début de l'année prochaine.

Autres sujets sur lesquels j'attends que vous me donniez des réponses que j'espère positives : nous avons évoqué lors de la réunion du Comité Supérieur d'Urbanisme, son travail sur les nuisances sonores et la réglementation en Principauté puisque, comme vous le savez, c'est un sujet qui me tient à cœur et qui tient à cœur à beaucoup d'entre nous et aux Monégasques qui ont à subir des nuisances sonores tout au long de l'année et, notamment, eu égard aux très nombreux chantiers en Principauté.

Si j'ai bien suivi, ce même Comité doit également réglementer la mise en place des normes H.Q.E. dans les constructions en Principauté, donc la Haute Qualité Environnementale en termes de construction. Le dernier point – et j'arrêterai là, je pense qu'il y aura sûrement d'autres Collègues pour prendre la parole sur le sujet – concerne la circulation. Tout d'abord, je voudrais saluer le bon esprit dans lequel vous avez travaillé avec l'Assemblée et le fait que vous ayez partagé avec nous beaucoup d'informations, notamment sur les différentes études engagées sur le sujet. Au travers des différentes rencontres que nous avons eues, nous avons pu constater qu'il y a beaucoup de travaux en cours pour améliorer la circulation à terme, c'est-à-dire que, pour forcer le trait, en 2020, cela devrait être merveilleux. Pour autant, je ne pense pas que ce soit le ressenti de l'ensemble des personnes qui vivent en Principauté et qui ont à souffrir au quotidien de la situation de la circulation. Donc, comme ni vous ni moi n'avons de baguette magique, je souhaiterais souligner quelques mesures qui pourraient être prises à court terme et qui viseraient à faciliter la circulation.

Nous avons évoqué, lors du débat du Rectificatif, le point d'un Monsieur, Madame Circulation, car nous voulions souligner la nécessité de coordination des différents Services au sein du Gouvernement, pas uniquement de la partie circulation au sens de votre Département, mais également dans le déroulé des chantiers et des ouvertures de routes dans le contexte des différentes manifestations qui ont lieu en Principauté et la coordination de ces différentes actions.

Ce point-là reste toujours d'actualité et le besoin de coordination, avec ou sans Monsieur ou Madame Circulation est tout autant d'actualité et pour être concret...

**M. le Président.-** Assez rapidement, Madame POYARD-VATRICAN, s'il vous plaît.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Oui, je termine sur une action concrète qui concerne les bus et les travaux qui sont faits à la C.A.M.. Il y a eu en 2008, seize journées qui se sont déroulées avec des bus gratuits. C'est une opération que je salue, le Gouvernement est unanime pour dire que c'était un vrai succès, je demande donc que le nombre de ces journées gratuites soit augmenté et que ces journées aient lieu lorsqu'il y a de vrais encombrement prévus. Il y en a des journées gratuites symboliques en 2008 comme pour la Journée pour l'Environnement. Pour autant, ce n'est pas une journée où il y a beaucoup d'encombrements et de circulation particulière en Principauté. Aussi, je souhaiterais que l'on puisse généraliser ces journées gratuites les jours où la circulation sera très dense pour faciliter la vie des gens et tenter de diminuer le nombre de véhicules en Principauté.

**M. le Président.-** Merci, Madame POYARD-VATRICAN, vous avez soulevé beaucoup de points. Alors, soit nous écoutons le Conseiller vous répondre sur tous ces points, soit nous continuons le tour de parole avec les deux Elus qui souhaitent intervenir. Si c'est sur ces mêmes points, je pense qu'il est plus logique qu'on prenne les remarques et les questions. Monsieur NOUVION ?

**M. Laurent NOUVION.-** C'est sur un thème différent.

**M. le Président.-** Donc, tout à l'heure. Monsieur CLERISSI ?

**M. Philippe CLERISSI.-** Aussi, sur un autre thème.

**M. le Président.-** Très bien. Nous écoutons donc les réponses de Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et*

*l'Urbanisme.* - Je remercie Madame la Présidente de l'Environnement et du Cadre de Vie de ces questions. La première question concernait le bruit. M. le Ministre d'Etat pourrait vous le confirmer, mais d'une façon générale la qualité de vie, j'oserais presque dire la qualité de vivre à Monaco, est une des toutes premières priorités du Gouvernement Princier et dans cette qualité de vie, on parlera tout à l'heure de la circulation, des embouteillages, mais on peut et on doit parler de la question du bruit, c'est une question qui unit, je crois, le Conseil National et le Gouvernement Princier et c'est une question qui nécessite une panoplie de réponses, je dirais presque un système de réponses.

Madame la Présidente, vous avez évoqué les questions, je dirais, de réponse réglementaire lié à l'acte de construire. C'est effectivement une partie importante et dès demain – non pas au Comité Supérieur d'Urbanisme, le Comité Supérieur d'Urbanisme est un Comité qui est présidé par le Directeur des Services Judiciaires et qui doit se prononcer sur des demandes de dérogations aux règles et aux codes de l'urbanisme, mais au Comité Consultatif de la Construction, qui lui, est un Comité Consultatif qui aide le Gouvernement Princier à proposer au Souverain les Ordonnances d'Urbanisme – nous allons proposer au Comité Consultatif de la Construction une évolution de l'Ordonnance portant Règlement général de Voirie et d'Urbanisme en vue de proposer un certain nombre de réglementations et de normes concernant le bruit des chantiers. Alors, ces normes couvriront le bruit maximum des engins de chantiers de façon normative. Elles imposeront la réalisation d'écrans, ça c'est au niveau des moyens, elles imposeront aussi des résultats, je pense notamment proposer au Comité Consultatif de la Construction de limiter l'émergence des chantiers, l'émergence c'est-à-dire le bruit produit par les chantiers au-dessus du bruit de la ville, de limiter cette émergence en règle générale à un maximum de 5 décibels, donc, de mesurer l'émergence. Ensuite, prévoir l'arrêt des chantiers pendant les périodes sensibles, bien évidemment la nuit mais aussi pendant la pause du déjeuner, entre midi et quatorze heures.

Nous imposons également le choix de méthode de terrassement. Vous avez tous vécu à proximité de chez vous un terrassement fait au B.R.H., c'est-à-dire au brise-roche hydraulique, l'énorme marteau-piqueur, c'est extrêmement désagréable mais c'est la solution qui est la plus efficace et en temps et en coût pour les promoteurs. Je pense qu'à Monaco, nous pouvons, nous devons imposer des solutions peut-être un peu moins efficaces, peut-être beaucoup plus coûteuses, je pense notamment au micro-sciage par de grandes roues

dotées de dents à diamant ou alors – cela pourra vous surprendre – mais la chose qui est le plus efficace, c'est le micro-minage, ça fait une série d'explosions pendant quelques secondes, une ou deux fois par jour, et cela permet par la suite de travailler beaucoup plus tranquillement. Toutes ces mesures figurant dans l'obligation, c'était votre deuxième question, des normes Haute Qualité Environnementale. Donc les nuisances de chantiers sont en particulier un secteur que nous souhaitons privilégier.

Voilà la réponse au niveau de la réglementation de la construction, mais nous avons aussi une réponse au niveau de la circulation et des transports, c'était votre dernière question. Par exemple, nous avons mis sur le boulevard du Larvotto – et nous souhaitons le généraliser progressivement – des enrobés acoustiques qui s'appellent « Nanosoft ». Si vous prêtez l'oreille devant le Monte-Carlo Sun, vous avez un enrobé qui fait beaucoup moins de bruit. Si vous vous promenez sur le boulevard du Larvotto, vous verrez de façon très nette la différence, ce n'est pas un enrobé drainant, c'est un enrobé qui est très fin avec une composition particulière. Nous envisageons bien sûr également, mon Service et le Service de M. MASSERON, de faire des contrôles répétés sur les véhicules, avec la Sûreté Publique.

Un point générateur de beaucoup de bruit en Principauté de Monaco, c'est l'Héliport. J'ai eu dans le courant de l'année plusieurs réunions avec les riverains de l'héliport et le Directeur de l'Environnement, M. GOMEZ en a eues encore plus que moi, pour prendre en compte cette demande. Alors, nous envisageons une modification de l'Ordonnance Souveraine du quartier ordonnancé de Fontvieille pour permettre, pour les façades les plus exposées, de fermer les loggias. C'est un choix d'urbanisme de laisser les loggias ouvertes, je crois que c'est un bon choix. Maintenant pour les façades directement exposées à l'Héliport – et sous réserve d'une mesure constatée importante – nous allons vérifier, mais nous allons le faire de façon réglementairement très transparente et très correcte, la possibilité pour ces façades et seulement pour ces façades de fermer les loggias. Mais peut-être de façon encore plus marquée, je dirais que la trajectoire des hélicoptères joue un rôle important : nous avons donné des instructions très strictes tant à l'Héliport qu'aux deux compagnies de l'Héliport pour que les hélicoptères s'échappent immédiatement vers le large. Ce n'était pas le cas il y a deux ans, et aujourd'hui, c'est le cas à 99,5 %, donc cela était très important. D'ailleurs, nous avons retiré l'autorisation de pilotage et d'atterrissage à Monaco à un pilote d'hélicoptère qui avait tendance

à jouer au cow-boy et ça je crois que ça a été très apprécié par les riverains qui ont été informés de cette décision extrêmement symbolique.

La qualité des bâtiments dans la Haute Qualité Environnementale : nous avons bien sûr l'isolation et nous avons indiqué, je l'indique ici encore publiquement, que dans le cas de chantiers créés par l'Etat, nous allons procéder à un examen et nous allons participer à l'isolation phonique, voire aux double-vitrages des façades les plus exposées aux bruits de chantiers. C'est le cas notamment pour les délaissés S.N.C.F., l'Ilot Rainier III, l'Ilot Pasteur et après-demain l'Ilot Charles III. Plus le contrôle des événements bruyants : M. le Ministre d'Etat nous a demandé d'être particulièrement vigilants pour contrôler les activités bruyantes et c'est quelque chose qui est fait, bien entendu, avec mon Collègue le Conseiller pour l'Intérieur. Donc, voilà les réponses que je peux vous apporter concernant le bruit.

Concernant la Haute Qualité Environnementale, je ne vais pas trop m'étendre parce que vous connaissez bien toutes les mesures qui ont trait à la qualité de l'air, de l'eau, à l'isolation, aux faibles nuisances de chantiers. Je peux vous indiquer que nous travaillons actuellement avec les acteurs de la construction et nous allons demain proposer au Comité Consultatif de la Construction et puis au Souverain d'imposer la norme H.Q.E. pour les constructions privées. C'est déjà le cas pour les constructions publiques, le Souverain nous a instruits d'appliquer les normes H.Q.E. pour toutes les constructions publiques, demain nous irons vers les constructions privées.

Troisième point évoqué par vous, la circulation. La circulation, c'est dans le cadre de la qualité de vivre et de la qualité de vie, notre priorité. Maintenant, il faut quand même reconnaître que la circulation est un peu un corollaire de notre bonne santé économique. Je ne dis pas cela pour me défausser et dire qu'il n'y a pas de solution mais chaque jour, quarante-huit mille personnes travaillent à Monaco, il n'y en a que huit mille qui résident à Monaco ; il y en a donc quarante mille qui viennent et qui repartent tous les jours, ce sont les pendulaires, les fameux pendulaires et nous avons aux entrées et aux sorties de la Principauté, plus de cent cinq mille véhicules qui, chaque jour, passent la frontière de Monaco. C'est clair que cela pose des problèmes, il nous faut gérer cette situation mais chaque année, depuis une dizaine d'années, la croissance économique de Monaco est exemplaire, bien souvent au niveau du P.I.B. supérieur à 5 % et je peux vous dire que la croissance du trafic, elle, est par définition plus forte que la croissance économique parce que non seulement, il y a un effet multiplicateur

homothétique mais, en plus, plus on travaille, plus on échange. Donc, chaque fois que la croissance économique grandit d'un point, le trafic grandit de plus d'un point. Alors, moi je n'ai qu'une crainte, c'est qu'effectivement, il y ait moins d'embouteillages en 2009, non pas grâce à notre action, mais malheureusement à cause d'une baisse de l'économie. Je ne le crois pas vraiment parce que notre économie est suffisamment stable et parce que le Gouvernement Princier prendra toutes les mesures pour que cela n'arrive pas.

Donc, au niveau de la circulation, vous avez évoqué des mesures à court terme, par exemple la nomination d'un « Monsieur Circulation ». Nous en avons déjà discuté ensemble et ce n'est pas forcément l'idée la plus efficiente. M. le Ministre d'Etat, qui a été Préfet de Police de Paris, qui a dû gérer la circulation dans Paris, a une grande expérience de ces questions et il expliquait effectivement la nécessité pour les forces de sûreté, non seulement d'être sur le terrain mais en plus d'être pilotées par le Centre de Gestion du Trafic, de manière à être encore plus réactives. Je crois que nous avons des progrès à faire sur cette question et M. le Ministre d'Etat ira au C.I.G.M., au Centre de Gestion de la Mobilité, en tout début d'année pour se rendre compte et puis nous nous y rendrons également pour travailler sur ces questions et sur la coordination effectivement, entre les équipes du Centre de Régulation du Trafic, qui dépend du Département de l'Equipement, et les équipes de M. MASSERON, qui dépendent de la Sûreté Publique. Le fonctionnement entre les entités est bon, il se passe dans un bon climat, mais on doit certainement encore pouvoir améliorer l'efficacité, peut-être que M. le Ministre d'Etat en parlera.

Autre point évoqué, les coordinations de travaux. Alors, c'est un point important. Nous avons un usage, une règle interne, par exemple en Principauté de Monaco, d'interdire les travaux entre les Rameaux et fin septembre. Ça neutralise quatre ou cinq mois où l'on ne peut pas faire de travaux, donc tous les travaux de réseau se retrouvent entre octobre et les Rameaux, ce qui fait qu'en ce moment, vous, les Monégasques et moi nous en avons « ras le bol », parce qu'il y a plein de travaux, on fait des trous, on fait des trous partout, et j'entends comme vous des rumeurs. Je vais quelquefois au marché, et j'entends : « il faut qu'ils consomment leurs crédits, sinon on ne les leur redonnera pas l'an prochain ». Je veux dire aux Monégasques que c'est faux, ce n'est pas pour cela que nous faisons les travaux ; nous faisons les travaux parce qu'une ville, c'est comme une maison, ça s'entretient, il faut de temps en temps changer les tuyaux des égouts, pour parler comme tout le monde.

Bien sûr, je pourrais parler de réseau d'eaux usées et d'assainissement, mais je peux parler des tuyaux d'égouts, il faut changer les tuyaux d'eau potable, il faut changer les câbles, il faut mettre en place des fibres optiques, nous avons une coordination entre les différents concessionnaires. Non, nous ne faisons pas systématiquement des trous pour faire des trous, nous les rebouchons et un autre concessionnaire arrive, nous avons une coordination. Maintenant, quelquefois, bien sûr, des mesures-tiroirs nous imposent de faire deux fois des trous. Donc, ce que je voulais vous dire, c'est que nous allons en 2009, et avec l'accord du Gouvernement Princier, j'ai levé par exception l'interdiction de faire des travaux entre les Rameaux et septembre et, en particulier, de faire des travaux en août dans un certain nombre de sites. Par exemple, l'an prochain les travaux sur l'avenue Prince Albert II à Fontvieille se feront au mois d'août, entre les deux grands événements que sont le meeting d'athlétisme et la finale de la coupe de l'U.E.F.A.. Donc, on va faire un peu plus de travaux pendant les douze mois de l'année pour mieux les répartir. Sur la coordination à court terme, peut-être que nous vous en reparlerons.

Deuxièmement, sur les journées d'autobus : je crois que ces journées ont un grand succès, elles ont deux mérites. Le premier, c'est d'habituer et d'inciter les gens à utiliser l'autobus, c'est un produit d'appel et pour ça, c'est bien quelquefois de faire des journées gratuites sans forcément qu'il y ait une raison opérationnelle, mais pour inciter, en journée courante, les gens à prendre l'autobus. Mais il ne faut pas qu'il n'y ait que ça. Il faut aussi qu'on utilise ces journées gratuites dans des événements exceptionnels et là, je prends votre question qui a été posée en séance privée, nous y avons travaillé et je tiens à vous dire que s'il y a eu quinze journées gratuites en 2008, le Budget en prévoit au moins vingt, mais nous avons une ouverture jusqu'à vingt-deux ou vingt-trois et qu'elles se tiendront bien en particulier pendant les journées les plus chargées, pendant le Grand Prix, quatre journées d'autobus gratuit, le Yacht Show, ce n'était pas le cas jusqu'à maintenant mais nous prévoyons trois journées d'autobus gratuit pendant le Yacht Show, peut-être la foire, une journée spécifique, la Fête du Prince, le 19 novembre, bien entendu l'Open de Tennis, une journée au mois d'avril, qui viendront s'ajouter à la Journée mondiale de l'Environnement, la semaine de l'évènement et, M. MASSERON allait me reprendre, j'ai oublié au moins trois journées gratuites pendant le Tour de France.

(Rires).

**M. le Président.-** Vous êtes trois nouveaux Conseillers à demander la parole. Je pense qu'on a balayé beaucoup de sujets. Je vous demande donc de grouper les questions et les remarques sur tous les sujets que nous avons vus, avant d'écouter le débat partir sur d'autres sujets, pour ne pas tout mélanger.

Alors, sur ces sujets, un dernier mot, Madame POYARD-VATRICAN, ensuite M. STEINER, M. CELLARIO.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

C'était juste une précision sur la coordination. J'ai tout à fait bien compris qu'il y avait coordination entre l'Urbanisme et l'Intérieur concernant les travaux et les chantiers et la circulation au sens régulation du trafic. Pour autant, notre demande de coordination touchait aussi des manifestations, notamment, toutes celles qui se déroulent sur le Port et qui ont un impact direct sur la circulation du fait de l'afflux supplémentaire de personnes. Non pas des chantiers ni du fait que la régulation du trafic ne se passe pas bien pour « x » ou « y » raisons, mais parce qu'il y a afflux massif de personnes. Ainsi il faut absolument prendre en compte le fait que certaines manifestations ont un impact direct sur la fréquentation de la Principauté et c'est cela qu'il faut prendre en compte pour gérer les mesures de fluidification du trafic à prendre.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur CALCAGNO, nous vous écoutons.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est tout à fait clair et c'est un point qui est à prendre en compte et qui est pris en compte. Je dois dire que dans le courant de l'année 2008, nous avons eu un concours de circonstances très malheureux que peut-être nous n'avons pas géré au mieux, mais je dois vous expliquer. Pendant tout le Yacht Show et pendant une bonne partie du mois de septembre, la route de la Piscine a été fermée dans les deux sens. Nous le savions et malheureusement la réalité a été pire que prévu, ça a créé un cauchemar au niveau du trafic. Cette fermeture a été rendue obligatoire par le fait, comme je vous l'ai indiqué, que sur le quai Kennedy, les structures des quais sont en très mauvais état. Nous allons réaliser des travaux en urgence au début de l'année 2009 pour renforcer et conforter ce quai et le remettre à la circulation mais nous avons dû prendre, M. MASSERON, la Mairie et moi-même,

au début du mois d'août, un Arrêté de circulation en urgence, interdisant la circulation des poids lourds, ce qui a amené un cheminement compliqué des poids lourds, et c'est ce qui a rendu impossible, je dirais, le maintien de la circulation de la route du Port pendant le Yacht Show, puisque les camions devaient aller en fait dans les deux sens. Donc, cela nous a conduit à interdire cette route ; peut-être aurions-nous dû imaginer, mais nous n'avons pas trouvé d'autre solution et je peux vous dire qu'aujourd'hui, il est dans l'intention du Gouvernement de ne plus jamais fermer cette route de la Piscine, en tout cas dans le sens « bureau de tabac vers tunnel du Rocher » qui amène sur Fontvieille, parce qu'il y a une partie de trafic très importante qui, au niveau de Sainte Dévote, bifurque vers le Port pour prendre la route de la Piscine et le tunnel direct pour aller à Fontvieille. Et si on ferme ce flux-là, la rue Grimaldi est complètement congestionnée, puis le boulevard Albert 1<sup>er</sup>, ensuite le boulevard du Larvotto et c'est la catastrophe. Donc, oui nous allons continuer à gérer les manifestations, mais le problème qui s'est posé en 2008 a été un problème vraiment très exceptionnel.

**M. le Président.-** Merci. Je prends les remarques de ceux qui veulent intervenir sur des sujets déjà traités, avant de passer la parole à ceux qui veulent aborder de nouveaux dossiers.

Dans l'ordre, Monsieur STEINER, M. CELLARIO et M. GARDETTO.

**M. Christophe STEINER.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est dans un cadre d'information pour la population. Monsieur le Conseiller, pourriez-vous nous indiquer quels sont les horaires d'ouverture légale des chantiers ? Vous avez parlé tout à l'heure de la nuisance des chantiers, il y a des heures légales de travail, j'aimerais savoir, enfin que tout le monde puisse savoir à quelle heure ils sont autorisés à commencer. Deuxièmement, à quelle heure ils sont autorisés à finir et troisièmement, dans quelle mesure la population ou les résidents qui sont aux alentours des chantiers, peuvent être informés des dérogations qui sont données pour le travail de nuit.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Alors, écoutez pour vous répondre, il faudrait que je me replonge dans le règlement général que je n'ai pas sur moi en ce moment, mais l'heure

d'ouverture des chantiers, c'est six heures du matin. C'est tôt, mais les gens du bâtiment travaillent tôt et peuvent travailler jusqu'assez tard en soirée, je crois vingt-deux heures ou vingt-deux heures trente et sauf dérogation, il n'y a effectivement pas de travail nocturne.

**M. Christophe STEINER.-** Excusez-moi, Monsieur le Conseiller, mais vous venez de dire de six heures du matin à vingt-deux heures le soir ?

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, c'est bien ce que je viens de dire, Monsieur STEINER.

**M. Christophe STEINER.-** Cela me paraît un peu antinomique avec la lutte contre le bruit, Monsieur le Conseiller.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Malheureusement, il faut faire du bruit quelquefois pour faire des chantiers. Par exemple, demain on va discuter en séance publique, je crois, d'un projet de loi de déclassement sur la Tour Odéon à côté de l'Annonciade. Il se trouve que ce chantier est à proximité même du Collège Charles III. Alors, vous savez, entre faire les travaux à sept heures le matin, lorsque les cours n'ont pas encore commencé ou à dix heures lorsque les cours battent leur plein, eh bien, peut-être que c'est pas mal de le faire à sept heures du matin !

**M. le Président.-** Monsieur CELLARIO a la parole.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Alors, plusieurs points si vous le permettez. En ce qui concerne les trous, comme vous le précisez, je suis d'accord avec vous, mais nous ne pouvons que reprocher au Gouvernement la pratique inconsidérée « des trous après trous ». Je m'explique. Lorsque vous avez fait l'aménagement entre l'avenue Prince Pierre et le boulevard Rainier III, vous avez réalisé les travaux, puis vous avez goudronné et quelques temps après, vous avez creusé pour mettre les feux tricolores. Pour des raisons évidentes d'économie, de qualité de vie des riverains, de pollution inutile, tous les travaux

auraient dû être conduits en même temps. C'est le reproche que je pourrais vous faire.

En ce qui concerne la circulation, parlons-en. Vous allez ouvrir la dorsale, Monsieur le Ministre, Messieurs les Membres du Gouvernement, le 23 décembre, c'est une très bonne nouvelle, nous sommes invités, je vous remercie personnellement. Ceci étant, malheureusement, votre problème ne va pas être résolu à 100 %. Pour quelle raison ? Tout d'abord, la liaison entre Fontvieille et le rond point Canton n'est toujours pas effectuée. De ce fait, les véhicules qui viennent de Fontvieille et qui désirent se rendre à l'Est de Monaco, c'est-à-dire vers St Roman, prennent, en général le Tunnel sous le Rocher, le boulevard Albert 1<sup>er</sup> et ensuite se dirigent vers Monte-Carlo. Lorsqu'ils arrivent à St Dévote, ils ont le choix entre se diriger par le bord de mer vers Monte-Carlo, prendre l'avenue d'Ostende, puis passer devant le Casino ou alors prendre la rue Grimaldi pour atteindre le rond point Aurégliia. Le drame, c'est que s'ils prennent cette option-là, ils sont confrontés à un flot de véhicules qui descend de l'avenue d'Ostende pour prendre aussi la rue Grimaldi.

En conclusion, vous vous apercevez que l'on fait certes des travaux magnifiques mais que le boulevard du Larvotto, jusqu'à nouvel ordre, a une circulation dans le sens Est/Ouest de 75 % et dans le sens Ouest/Est de 25 %. Quelle est votre réflexion dans la mesure où le 23 décembre, vous ouvrez la dorsale, concernant la portion entre la Place St Dévote et le rond point Aurégliia qui est l'entrée du boulevard du Larvotto, car le drame là-dedans, c'est qu'il n'y a que deux entrées sur le boulevard du Larvotto, celle du rond point Aurégliia et l'autre qui est très loin dans l'Est de Monaco, c'est-à-dire au niveau du Portier. Donc je fais appel à votre réflexion pour savoir dans quelle mesure, en attendant la liaison entre Fontvieille et le rond point Canton, vous allez pouvoir résoudre ce problème, ne serait-ce qu'en partie.

**M. le Président.-** Merci. Nous écoutons Monsieur le Conseiller CALCAGNO.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Monsieur le Conseiller National, je fais appel à votre mémoire et il y a deux ans, jour pour jour pratiquement, vous-même vous faisiez l'observation que le boulevard du Larvotto était en sens unique et que nous avons utilisé le sens Cap d'Ail vers Roquebrune pour le transformer en installation de chantier à la fois pour l'Etat et pour

un promoteur privé et vous vous en étiez ému. A cette époque-là, nous avons eu un débat et je vous avais indiqué que dans les circonstances actuelles et en attendant la fin complète du système dit de dorsale au boulevard Louis II, qui arrivera à la fin 2010, c'est-à-dire dans deux ans à partir de maintenant, malheureusement, le sens Cap d'Ail vers Roquebrune Cap-Martin du boulevard du Larvotto était très peu utilisé et serait très peu employé. Néanmoins, pour tenir compte de cette observation, il vaut mieux 25 % que 0 %, nous avons fait le nécessaire pour dès la fin des travaux Castelleretto, Jacarandas et autres, obliger les promoteurs privés à se replier, à libérer le boulevard du Larvotto, malgré l'exiguïté de leur emprise de chantier de manière à rouvrir ce boulevard du Larvotto, qui est maintenant ouvert depuis de nombreux mois.

Le constat est effectivement celui que nous avons prévu : il y a quatre fois plus de véhicules dans le sens Roquebrune vers Cap d'Ail, que dans le sens Cap d'Ail vers Roquebrune et ceci s'explique bien, puisqu'il faut remonter la rue Grimaldi pour aller prendre le rond point Aurégliia. Alors, ce n'est absolument pas une critique, mais un constat et c'est un constat qui était prévu. Donc, aujourd'hui, je crois que vous avez effectivement raison, la dorsale que vous allez inaugurer avec le Ministre d'Etat mardi prochain commencera à être très efficace dans le sens Est vers l'Ouest, encore quelques mois, disons deux mois, jusqu'à la fin février 2009, car après on ne pourra pas prendre ce bout de dorsale dans le sens Cap d'Ail vers Aurégliia, c'est une question de travaux de percement du tunnel qui se font à cet endroit-là, donc nous ne pouvons pas ouvrir ce sens de la dorsale. Vers la fin de l'année 2009, c'est-à-dire dans un an, nous allons pouvoir mettre en place les liaisons entre la dorsale et la Place du Canton, plus précisément entre la Place du Canton et le rond point Canton, le grand ouvrage souterrain que vous allez inaugurer demain. Donc, ceci répondra en bonne partie à votre demande, c'est-à-dire qu'en sortant de Fontvieille pour aller vers Roquebrune Cap-Martin, on pourra tout simplement monter par l'avenue de Fontvieille, rejoindre la Place du Canton et à partir de la Place du Canton, prendre un tunnel qui sera ouvert fin 2009, pour rejoindre le grand giratoire Canton et là, prendre la dorsale dans l'un ou l'autre sens.

Ce n'est que début 2010 que nous aurons, effectivement, la liaison descendante entre le rond point du Canton et Fontvieille par le percement d'un tunnel qui nous amènera vers le bas de l'avenue de Fontvieille et c'est fin 2010 que nous aurons la totalité du système avec le lien manquant, c'est-à-dire la

liaison directe entre Fontvieille et le rond point du Canton. Liaison directe d'ailleurs, à deux branches par le tunnel sous le Rocher qui vous amène maintenant de Fontvieille vers Cap d'Ail, qui sera bloqué et une branche rejoindra le rond point Canton, ce grand ouvrage souterrain qui permettra de partir vers Cap d'Ail et une branche directe qui passera sous le rond point Canton, à basse profondeur, pour rejoindre directement la dorsale en direction de Roquebrune Cap-Martin. Ce sera la solution finale et j'espère idéale qui s'offrira à nous fin 2010. En attendant, nous essayons de gérer au mieux et c'est vrai que nous utilisons cet itinéraire Place Ste-Dévote / rue Grimaldi / rond point Aurégia / dorsale, comme un itinéraire de délestage quand, pour une raison ou une autre, soit l'avenue d'Ostende, soit le boulevard Louis II sont bloqués.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur CELLARIO, un dernier mot mais très rapidement s'il vous plaît.

**M. Claude CELLARIO.-** Simplement pour dire que vous avez apporté la précision demandée, d'ailleurs je m'étais renseigné, et je voulais savoir à quelle date serait ouvert le sens Cap d'Ail/Roquebrune au niveau de la dorsale. Il avait été porté à ma connaissance qu'il serait ouvert au mois de février. Là, effectivement...

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... Fin février.

**M. Claude CELLARIO.** ... Fin février-début mars, peu importe, ceux qui voudront traverser la Principauté et n'avaient pas l'habitude de passer par la dorsale, ils la prendront et la circulation dans le sens Ouest/Est augmentera d'environ 25 %.

**M. le Président.-** Merci.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est vrai, Monsieur CELLARIO, mais nous n'aurons pas encore l'efficacité maximum. Si je peux vous parler de quelque chose qui vous parlera à tous, sur la rue Grimaldi, lorsque nous aurons ouvert la dorsale à partir de mardi prochain, nous aurons un grand soulagement de la rue Grimaldi en heure de

pointe du soir et là, nous allons voir une très nette diminution de l'ordre de 30 %. Par contre, en heure de pointe du matin, nous n'avons que quelques pour cent de diminution, donc on ne constatera pas une évolution suffisamment favorable.

**M. Claude CELLARIO.-** Et ainsi vous pourrez accéder à un vœu du Conseil National, qui est de libérer quelques places pour les commerces.

**M. le Président.-** Merci. La parole est à présent à notre Collègue Jean-Charles GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

J'écoute avec attention le débat sur les problèmes de circulation, j'écoute aussi avec intérêt les explications de M. le Conseiller de Gouvernement. Ce qu'il vient de dire est très éloquent. Même avec une réorganisation des axes de circulation, on n'arrive pas à régler le problème. Le problème est un problème de nombre de véhicules en Principauté par rapport à la capacité physique d'absorption de la Principauté. Il y a donc un moment où il faut limiter le nombre de véhicules qui entrent en Principauté, sinon c'est l'asphyxie. Alors, je sais qu'on envisage des parkings de dissuasion, on envisage d'augmenter le nombre de rames des trains régionaux, on fait des tunnels, mais fondamentalement, il y a un moment où le problème, c'est le nombre de véhicules en Principauté. Je sais que pour les parkings, il faut passer par des procédures d'expropriation en France pour cause d'utilité publique, il y en a pour dix ans. Est-ce que, à court terme, on a les moyens d'alléger la circulation ? Vous avez mentionné l'effet bénéfique qu'aurait ce réaménagement localisé sur la rue Grimaldi le soir, mais vous avez aussi dit que pour le matin, on ne changera rien. Donc, que faire ? Y a-t-il un moyen, dans un délai relativement rapide, pour soulager l'engorgement monégasque en évitant un nombre excessif de véhicules en Principauté ?

Vous savez qu'à titre personnel j'envisageais la solution londonienne, mais je ne suis pas fixé... C'est peut-être aussi une solution qui a le mérite d'être mise en place relativement rapidement. Y a-t-il, à court ou moyen terme, une solution pour éviter le nombre excessif de véhicules en Principauté parce que si le fait de ne pas pouvoir accéder en voiture à Monaco est un facteur négatif pour les commerces, le fait de rester bloqué dans la circulation est aussi un facteur négatif, car si l'on doit rester quarante-cinq minutes



dans un embouteillage avant d'arriver à un commerce, on va faire ses courses à Nice.

**M. le Président.-** Merci Monsieur GARDETTO d'avoir précisé que c'était à titre personnel pour la solution londonienne...

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** ... oui, oui c'est à titre personnel, Monsieur le Président, très personnel.

**M. le Président.-** Le Conseil National, lui par contre, cela fait de nombreuses années qu'il demande des parkings-relais pour arrêter les véhicules aux frontières...

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** ...Voilà, mais c'est dans dix ans, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Non, pas du tout, un parking, ça peut être beaucoup plus rapide que dix ans, je pense à Testimonio qui...

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** ...Ils ont annoncé les problèmes d'expropriation en France...

**M. le Président.-** ... Non, mais je parle de Monaco, parkings-relais à Monaco, vous en avez...

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Oui mais les parkings-relais à Monaco, ce n'est pas évident, il faut de la place.

**M. le Président.-** Si, si, il y en a un qui est en court de réalisation sur la basse corniche à la frontière de Cap d'Ail, M. CALCAGNO va nous donner les délais, et un autre sur Testimonio. Nous vous écoutons, Monsieur CALCAGNO.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vais vous répéter ce que je vous ai déjà répété à plusieurs reprises, je vous prie de m'en excuser. Malheureusement, pour résoudre le problème de la circulation et du trafic, il n'y a pas une solution. Si elle existait, je pense qu'on l'aurait déjà trouvée et appliquée depuis longtemps, non seulement à

Monaco mais ailleurs. Effectivement, le problème de la circulation, je l'ai dit tout à l'heure, c'est que la circulation, elle augmente au moins aussi vite que la croissance économique et donc nous ne sommes pas en train de résoudre le problème de la circulation en 2009. Dans nos planifications, nous sommes en train d'essayer de résoudre et d'anticiper des problèmes qui existeront en 2020, mais on court après le développement économique et chaque fois que nous faisons un progrès nouveau, deux ou trois ans après, le progrès nouveau est effacé par le développement économique, donc il faut tabler sur toutes les possibilités.

En premier lieu, il est souhaitable qu'il y ait encore plus de développement économique parce que c'est bon pour tout le monde, mais un développement durable si possible, moins générateur de déplacements par véhicule particulier et là, le Gouvernement Princier est extrêmement actif. Donc, bien souvent, je vous répondrai que théoriquement ce sont des mesures qui prennent du temps. Heureusement, aujourd'hui, je peux vous dire que nous sommes en train de récolter les fruits des graines que nous avons semées il y a deux ou trois ans et, en particulier depuis hier, le nouveau service des T.E.R. financés par la Principauté est en place c'est-à-dire le système cadencé de T.E.R. tous les quarts d'heure, tous les matins et nous avons déjà, sur ces T.E.R., quatorze mille personnes qui, chaque jour prennent et empruntent les T.E.R., c'est vingt-huit mille, quatorze mille fois deux, vingt-huit mille véhicules qui ne se retrouvent pas sur nos routes. Donc, il faut continuer. Les parkings, il faut non seulement les faire à Monaco, j'y reviendrai, il faut les faire à la frontière de Monaco, mais il faut aussi les faire à proximité des gares de Roquebrune Cap-Martin, de Menton, de Villefranche, de Nice St Augustin, Riquier, St Roch, pour trouver des solutions. C'est une entreprise de longue haleine et il n'y a pas qu'une solution pour résoudre ce problème, mais il faut toutes les mettre en place. Ce n'est pas sur une, c'est sur toutes qu'il faut travailler.

Il faut aussi travailler sur le funiculaire. M. le Ministre s'est mis d'accord avec M. le Préfet des Alpes-Maritimes pour une réunion qui se tiendra à la fin janvier pour travailler sur cette question du funiculaire. Donc, avec le nouveau Préfet des Alpes-Maritimes, nous allons travailler sur cette question et faire un immense parking de plus de trois mille véhicules, à la Turbie. Donc, il faut tabler sur toutes ces choses-là.

Le péage urbain, nous non plus nous n'y sommes pas très favorables, je crois que c'est une mesure extrême. Peut-être que les mentalités vont évoluer,

peut-être que dans vingt ou trente ans, ce sera quelque chose que l'on pourra voir évoluer, mais aujourd'hui, ce n'est pas le moment d'envisager ce péage urbain, c'est trop compliqué, ça serait des coûts importants d'équipement et de gestion alors que nous avons d'autres solutions. Lorsqu'on vient à Monaco, il faut se garer et à Monaco vous réclamez des parkings, sachez que nous avons plus de quinze mille places dans les parkings publics à Monaco. On parlait lors de la séance précédente, du record du monde internet, on a le record du monde des parkings publics par habitant à Monaco, de très très loin...

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Le problème, c'est lorsqu'ils se vident et qu'ils se déversent dans la rue.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, et la question c'est qu'effectivement avec ces parkings publics, nous avons une possibilité de gestion sur la tarification pour inciter à peut-être moins utiliser les voitures, voire lorsqu'ils résident à Monaco et qu'ils ont bien besoin d'avoir un parking, moins sortir les véhicules. Donc, nous allons, à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain, nous en avons discuté, mettre en place des systèmes de tarification des parkings plus intelligents, si je peux m'exprimer ainsi, pour prendre un anachronisme anglais, excusez-moi, Maître BOUHNİK-LAVAGNA, « le yield management », utiliser la tarification pour gérer les voitures et, en particulier, offrir aux résidents monégasques, la possibilité pour ceux qui vont dans les parkings publics, pas pour les Monégasques, la possibilité pour ceux qui sont dans les parkings publics, donc pas pour les locataires des immeubles domaniaux qui ont leur parking, qui ont un tarif très calme, ceux-là d'avoir une tarification, je vais dire économique, s'ils utilisent moins de dix fois par mois leur voiture, ils auront un tarif plus faible. En même temps, avec l'abonnement de parking leur donner ou leur faciliter un abonnement d'autobus pour les encourager à utiliser l'autobus. Les pendulaires qui viennent à Monaco ont besoin d'avoir la possibilité de se garer à Monaco, mais lorsqu'il fait beau, lorsqu'il n'y a pas de grève de la S.N.C.F., ils peuvent aussi peut-être prendre le train. Donc, on va proposer des parkings malins ou économiques : ceux qui veulent utiliser le parking, mettons moins de cent heures par mois, pourront avoir une tarification en discount de 30 % ou 40 % et inversement, pour ceux qui utilisent le parking à plein, je crois qu'il faut poursuivre les augmentations. Certes, il ne faut pas augmenter de 30 % ou 40 % mais une augmentation raisonnable

tendant à une vérité des coûts d'investissements et d'exploitation pour l'utilisation des parkings.

Je pourrais parler pendant longtemps, pour répondre à votre question, Monsieur le Président : réalisation de mille deux cents places de parking sur la Z.A.C. St Antoine livrables en 2011/2012, réalisation sur Testimonio de cinq cents places livrables fin 2014, et avec Testimonio par contre, nous travaillons sur mille places sur Roquebrune Cap-Martin, à l'emplacement du Monte-Carlo Country Club.

**M. le Président.-** Merci. Je vais vous demander à tous d'être brefs. Il y a trois Elus qui attendent la parole pour s'exprimer, ensuite nous devons faire la pause et après nous avons encore trente pages du Budget à étudier, jusqu'à normalement minuit, mais probablement beaucoup plus. Donc s'il vous plaît, soyez tous concis. Monsieur GARDETTO, c'est terminé, c'est bon ?

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Oui, je suis très intéressé par les explications brillantes de M. le Conseiller CALCAGNO. Je suis donc conscient qu'il faut plusieurs solutions ensemble, mais je suis un peu perplexe sur les améliorations à court terme parce que c'est vrai que toutes ces brillantes idées que je soutiens, il faut le temps de les mettre en place. Donc, mille places de parking lorsqu'on a quarante mille personnes qui arrivent à Monaco tous les jours, c'est un début, mais ce n'est qu'un début ...

**M. le Président.-** Vous êtes trois à ne pas vous être encore exprimés, sur d'autres sujets vous m'aviez dit. Donc, Monsieur NOUVION, M. CLERISSI et Mme BOCCONE-PAGES.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur le Président.

Deux remarques, Monsieur le Conseiller CALCAGNO, pour les habitants du Rocher. Le Rocher est impraticable depuis trois mois et c'est dangereux, à commencer pour les personnes âgées et les enfants ; alors je sais que cela correspond à des réseaux de Monaco Telecom et de la S.M.E.G. ainsi que dans les ruelles, à tous les revêtements. Pour les gens qui habitent à Monaco-Ville, c'est insupportable, en plus avec la pluie qu'il y a eu pendant plus de trois semaines, je sais que vous n'y êtes pour rien, que vous ne faites pas cela exprès, mais en plus du reste, c'est dangereux. Moi je n'ai jamais vu des ruelles où

on marche sur des planches en bois qui glissent, enfin bon, bref, c'est un détail mais c'est important, je sais que vous faites le maximum mais vous avez dû être retardé, probablement, par les intempéries depuis trois semaines. Ça ne vous intéresse pas ce que je dis, mais ce n'est pas grave...

**M. le Président.**-... la parole est à Monsieur NOUVION et vous écoutez, s'il vous plaît, chers Collègues, M. NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.**- Oui, merci, mais j'ai l'habitude. Deuxième point en revanche, qui me paraît beaucoup plus important : les jeunes à Monaco s'ennuient et ils s'ennuient particulièrement le week-end. Je vous ai demandé en séance privée l'autre jour – et vous avez accueilli ça de façon favorable, alors un petit espoir – je vous avais demandé s'il n'était pas possible d'affecter le haut de la digue à nos jeunes, en particulier le week-end, de façon à ce que ce soit à leur disposition pour tout ce qui est rollers, skate, etc... j'ai eu pas mal de demandes dans ce domaine où les gens s'ennuient, notamment les jeunes et c'est un endroit qui est pour le moment inutilisé. Je voulais que vous nous parliez de votre réflexion sur ce sujet.

**M. le Président.**- Merci. Rapidement s'il vous plaît, Madame BOCCONE-PAGES sur le même sujet.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.**- Juste pour dire à Monsieur NOUVION, qu'il le propose aujourd'hui, mais que nous le proposons déjà depuis six ans, bon ...

**M. Laurent NOUVION.**- ... Pas sur la digue !

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.**- Oui.

**M. Laurent NOUVION.**- Pas sur la digue, non.

**M. le Président.**- S'il vous plaît, nous écoutons maintenant Madame BOCCONE-PAGES.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.**- Le sujet a été évoqué lors de nos séances privées. Est-il prévu de nouvelles aires de jeux pour les enfants et dans quel quartier ? Le sujet est récurrent : un « city stade » à

Monaco, la réfection du « skate park ». Pouvez-vous nous faire un point ? Il s'agit d'une question.

Ma deuxième question concerne la patinoire. Envisagez-vous une patinoire à l'année ? Pouvez-vous constater, en cette période, le succès de la patinoire située sur le quai Albert 1<sup>er</sup> ?

Un troisième point, je voudrais signaler quand même un problème, et je le vérifie, devant le Lycée Technique et le Collège Charles III, au niveau des feux tricolores, parce que réellement, Monsieur le Conseiller, je ne sais pas si vous vous y êtes rendu entre 7 heures 30 et 8 heures du matin, la circulation devant ces deux établissements scolaires est absolument ahurissante. Je m'explique : à 7 heures 30, du côté Menton/Monaco, on ne peut plus monter, le feu est bloqué, mais par contre de l'autre côté, le feu continue de fonctionner. Alors, ne pourrait-on pas le programmer en feu continu de façon à éviter la queue qui part du feu tricolore jusqu'au petit cours St Maur le matin entre 7 heures 30 et 8 heures ? D'autant plus que ce feu n'a plus de raison d'être, étant donné que l'autre est bloqué.

Ensuite, lorsque nous sortons du parking de l'Annonciade, on ne peut pas sortir à droite et, à gauche, nous sommes obligés d'emprunter la voie de gauche et descendre sur le boulevard des Moulins. Ne pourrait-on pas avoir la possibilité également de partir sur la droite ? Cela permettrait de diriger une partie des véhicules vers Beausoleil et donc d'alléger ceux qui se dirigent vers le boulevard des Moulins, saturé selon les heures de forte affluence. Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci. Monsieur le Conseiller, si vous pouviez répondre de la manière la plus concise possible, compte tenu de l'heure, nous apprécierions, Monsieur CALCAGNO.

**M. Robert CALCAGNO.**- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Je vais essayer. Alors, d'abord le Rocher. Monsieur NOUVION, visiblement, nous communiquons assez mal parce que vous auriez deux raisons d'être informés : premièrement, vous êtes Conseiller National et deuxièmement, je crois que vous habitez sur le Rocher, mais je crois que les résidents qui habitent dans les ruelles sont bien informés parce qu'on les a tous rencontrés et nous nous sommes mis d'accord avec eux pour la coordination des travaux...

**M. Laurent NOUVION.-**... Excusez-moi Monsieur le Conseiller, mais je ne vous parle pas d'information, je vous dis que ça a un caractère dangereux. Est-ce que vous vous êtes rendu dans ces ruelles depuis trois semaines ?

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vous parle d'information, parce que lorsque vous parlez du caractère dangereux, sachez que ce n'est pas seulement mais accessoirement pour les réseaux Monaco Telecom, c'est accessoirement pour les réseaux d'eau potable, c'est accessoirement pour les réseaux d'eaux usées, c'est accessoirement pour les réseaux d'électricité et ce sont principalement les travaux, Monsieur NOUVION, lorsque vous parlez de danger, pour les réseaux de gaz. Parce que nous avons sur le Rocher, nous allons avoir, enfin je ne sais pas quel temps employer, mais dans quelques mois ce sera vrai, nous avons des réseaux en fonte grise qui sont des réseaux extrêmement dangereux, qui peuvent provoquer des fuites, voire éclater très facilement et, donc, nous avons entamé un grand chantier qui est perturbant pour tout le monde, qui nous coûte de l'argent, il nous ennuie parce que ce n'est pas un chantier facile à faire, sachez-le, pour changer tous les réseaux de gaz pour une question de sécurité. Alors, c'est vrai que c'est difficile de faire des travaux dans les ruelles de Monaco-Ville, mais je crois que c'était absolument indispensable et nous essayons de le faire en créant le moins de nuisances, par exemple sur les nuisances de chantier, nous avons convenu avec les restaurateurs de ne pas travailler entre midi et quinze heures et je crois qu'ils ont beaucoup apprécié cette souplesse de l'Administration et des entreprises de manière à ne pas trop gêner les gens qui déjeunent dans les restaurants. Donc, on continuera.

Sur les jeunes, en tout premier lieu je voudrais quand même vous parler de quelque chose qui avance bien, qui est le Centre des Jeunes. Les travaux, vous le constatez tous les jours, sont en pleine activité, le génie civil de ce Centre des Jeunes devrait s'achever dans le courant du mois de juin 2009, ce qui est tout à fait en ligne pour une ouverture dans le courant de l'année 2010 – l'ouverture contractuelle est fin juin 2010 – mais le promoteur constructeur ayant quelques semaines d'avance, on a bon espoir que ça soit ouvert pour le Grand Prix 2010 et là on trouvera, pour les jeunes, ouverts toute la semaine mais surtout le week-end, un bowling, des billards, des jeux vidéo, des « jorky balls », des « corners », c'est-à-dire des petits restaurants. Le « jorky ball », c'est un peu du squash

mais en football, c'est pour les jeunes, Monsieur GARDETTO...

*(Rires).*

Pour répondre à votre demande de « skate park » ou de jeux, à tous les deux d'ailleurs, nous regardons, nous sommes à l'écoute de toute demande ; chaque fois que j'ai essayé d'en mettre un quelque part, je me suis cassé le nez sur la concertation, parce que les personnes ne veulent pas de ces jeux pour enfants sous leur balcon, et à Monaco, c'est difficile de trouver un emplacement. Donc, Monsieur NOUVION, la dernière fois que vous avez évoqué la question de la digue, j'y suis allé immédiatement pour voir où on pourrait le mettre, et c'est malheureusement un peu étroit, mais je ne vous dis pas non, nous allons étudier et nous allons regarder. Madame BOCCONE-PAGES, vraiment, comme vous le faites souvent, si vous avez une suggestion, elle est la bienvenue et nous essaierons de l'appliquer.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Est-ce que vous prévoyez toujours une inscription budgétaire en 2010 pour ce sujet ? Parce que cela voudra dire qu'il y a un projet.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, je crois qu'on essaiera d'inscrire le budget dès qu'on aura le projet.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Donc, c'est encore une étude, d'accord.

**M. le Président.-** Vous êtes deux à ne pas vous être exprimés. Monsieur CELLARIO, ensuite je reviendrai vers vous, mais laissez parler d'abord les Collègues qui ne se sont pas encore exprimés, M. CLERISSI et M. MARQUET.

Monsieur CLERISSI, nous vous écoutons.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste encore deux mots sur la circulation : simplement on pourrait donner un peu plus d'envergure à l'opération « vélos électriques » ; le problème est qu'on ne les voit nulle part, ils sont dans les parkings et pour le coup, peut-être faudrait-il faire une étude

pour savoir où on les met pour qu'ils soient véritablement à disposition des usagers.

Ce n'est pas vraiment là-dessus que je voulais intervenir ; une fois n'est pas coutume, je voulais vous remercier, Monsieur le Conseiller, pour les réponses franches et positives que vous nous avez apportées en matière de commerce afin que la Principauté se dote véritablement d'une politique commerciale cohérente pour que ce formidable espace commercial que vont devenir les délaissés de la S.N.C.F. ne se solde pas à nouveau par un échec. Vous proposez par ailleurs d'associer l'Union des Commerçants de Monaco aux choix des enseignes et éventuellement à la dimension des surfaces, pour tout cela je vous remercie, cela montre qu'on peut travailler en bonne intelligence avec le Gouvernement, c'est un exemple de coopération tout à fait satisfaisante.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller ?

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Très rapidement. En ce qui concerne les vélos électriques, oui, nous sommes aujourd'hui en phase de test, test qui grandit, de dix vélos électriques à vingt puis à cinquante mais la solution n'est pas satisfaisante, il faut continuer. La solution idéale serait d'avoir un système peut-être sous forme concédé d'ailleurs, comme il l'est dans les grandes villes pour les vélos tout simples, mais un système de vélos électriques en libre service avec des stations en surface parce qu'on n'aime pas entrer dans les parkings souterrains. Aujourd'hui ceci tout bêtement se heurte à un petit problème technologique, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de station efficace de branchement des vélos électriques et d'autre part, il y a une petite crainte, c'est qu'il faut que la batterie soit bien scellée sur le vélo électrique sinon ce sont des choses qui ont de la valeur et même à Monaco, il y a des risques de disparition. Mais nous travaillons là-dessus, avec la Mairie notamment. Chaque fois, nous irons vers du mieux, chaque année, je m'engage à un peu de mieux.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur MARQUET, nous vous écoutons.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer d'être très bref, la plupart des choses ont été dites par mes Collègues, et en vous écoutant, Monsieur le Conseiller, en séance privée, nous avons peut-être eu des échanges un peu vifs mais je m'aperçois que vous avez vous aussi une capacité d'écoute et que nous ne sommes pas là pour dire « c'est nous les premiers qui avons l'idée » non, je pense que nous travaillons tous pour l'intérêt supérieur du pays et pour la Principauté.

Les graines que nous avons pu échanger les uns les autres commencent à pousser. Je vous remercie d'avoir fait cette présentation d'une vision globale de la circulation, de l'activité économique de Monaco, des pendulaires et ainsi de suite. Peut-être allons-nous, dans l'avenir finalement, partager plusieurs choses : le maintien des enfants du pays, le maintien d'un maximum de personnes qui travaillent en Principauté, dans les communes environnantes, ce qui évitera un certain nombre de déplacements, mais effectivement, il semblerait, selon aussi des articles parus la semaine dernière dans Monaco Hebdo sur l'évolution dans toute la région, en 2020, de toute la circulation. Bien sûr, nous sommes touchés, mais il faut le voir dans son ensemble. Il y a des idées qui ont été lancées les années précédentes, comme celle d'aider à construire des parkings près des gares, puis les TER, tout cela vous avez raison, il y a plusieurs facteurs, nous n'avons pas une baguette magique, nous n'avons pas une solution. Pour l'instant, nous sommes d'accord, ce n'est pas le bon timing pour faire du péage urbain et ainsi de suite. Mais je suis vraiment satisfait et je pense que c'est la voie à suivre dans les relations de travail entre le Conseil National et le Gouvernement.

**M. le Président.-** Merci. Alors, vraiment deux mots, Monsieur CELLARIO et après nous passons au vote.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, la Principauté a investi 50 M€ pour l'achat des rames T.E.R., alléluia, depuis le 15 décembre, donc depuis lundi, le système fonctionne ; tous les quarts d'heure, le matin et le soir, toutes les demi-heures le reste de la journée. Voici ma question : combien de rames à ce jour sont construites ?

**M. le Président.-** Monsieur CALCAGNO.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Trois rames sont construites mais cinq sont en service, c'est-à-dire que la S.N.C.F. a pris deux autres rames qui se trouvaient déjà sur d'autres réseaux que le nôtre pour les affecter à notre réseau, mais ces rames sont des rames d'occasion qui seront remplacées par les rames neuves dans le courant du premier trimestre 2009.

**M. le Président.-** Merci. Madame BOCCONE-PAGES, un dernier mot.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Merci, Monsieur le Président.

Je n'ai pas eu de réponse sur le problème de circulation que je vous ai soumis tout à l'heure et également sur la patinoire.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Très rapidement, sur le problème de la circulation, je l'ai noté et nous le regarderons. On essaye autant que faire se peut d'optimiser ces questions de feux tricolores, il y a peut-être moyen là de regarder. Si vous voulez me le poser très précisément, comme cela j'en tiendrai compte, remettez-moi un petit mot.

En ce qui concerne la patinoire, je dois vous donner une orientation. Vous le saviez, il était envisagé de transférer la piscine sur le terre-plein du Fort Antoine, aujourd'hui c'est quelque chose qui est remis en cause. Nous réétudions ce transfert pour voir s'il est vraiment opportun et nous savons – je le sais le premier, j'habite rue Caroline – que les gens sont attachés à la piscine au Stade Rainier III, sur le quai. Donc, il y a de fortes chances, le Souverain doit prendre Sa décision, que cette piscine reste à cet endroit-là et par là-même, la patinoire d'hiver pourra continuer à fonctionner à cet endroit-là et je crois répondre à la demande principale de loisir.

**M. le Président.-** Le maintien de la piscine, le Conseil National unanime, à de multiples occasions en séance privée, vous l'a demandé, là où elle est aujourd'hui, je crois que nous l'avons tous dit, c'est important.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et*

*l'Urbanisme.*- Quant à la patinoire toute l'année, écoutez, je vous ai promis dans le courant du premier semestre 2009, une étude sur cette question. Maintenant, attention, il faut regarder effectivement l'utilité, les coûts d'investissement, la prise de place et puis les coûts de fonctionnement également parce que cela coûte très cher. Donc là, je crois que le Gouvernement ne peut faire aucune promesse à ce stade.

**M. Laurent NOUVION.-** Et environnementaux. Parce que d'avoir une patinoire en plein été à Monaco, cela consomme de l'eau, beaucoup d'eau.

**M. le Président.-** Je vais suspendre la séance pendant trois quarts d'heure afin que nous puissions aller nous restaurer, mais après le vote du chapitre « Département de l'Équipement et de l'Environnement ».

Je mets aux voix ce chapitre 75.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 75 est adopté.

*(Adopté).*

Je vous demanderai à tous, après la pause d'être concis, sinon c'est à l'aube que nous terminerons. Merci. La séance est suspendue.

—  
**(La séance est suspendue à 20 heures 45).**

—  
**(La séance est reprise à 21 heures 35).**

—  
**M. le Président.-** Je vous remercie de prendre place, nous allons reprendre la séance. La séance est reprise. Nous sommes arrivés au chapitre 76. Nous écoutons Madame le Chef de Cabinet.

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 76 - TRAVAUX PUBLICS

|   |                  |
|---|------------------|
| 376.010 - Frais de personnel.....         | 2.313.300        |
| 376.030 - Frais de fonctionnement .....   | 53.000           |
| 376.040 - Achat & entretien matériel..... | 1.700            |
| 376.050 - Entretien Amélioration .....    | 865.000          |
|   | <u>3.233.000</u> |

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 76 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 78 - AMENAGEMENT URBAIN - VOIRIE

|  |                  |
|--|------------------|
| 378.010 - Frais de personnel.....              | 1.422.800        |
| 378.030 - Frais de fonctionnement .....        | 50.300           |
| 378.040 - Achat & entretien matériel.....      | 127.700          |
| 378.050 - Entretien & Amélioration .....       | 5.374.000        |
| 378.060 - Frais propres activité service ..... | 64.000           |
|  | <u>7.038.800</u> |

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 78 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 79 - AMENAGEMENT URBAIN - JARDINS

|  |                  |
|--|------------------|
| 379.010 - Frais de personnel.....              | 3.688.900        |
| 379.030 - Frais de fonctionnement .....        | 52.800           |
| 379.040 - Achat & entretien .....              | 294.000          |
| 379.050 - Entretien & Amélioration .....       | 138.200          |
| 379.060 - Frais propres activité service ..... | 393.000          |
|  | <u>4.566.900</u> |

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 79 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 84 - POSTES ET TELEGRAPHES

|                                      |           |
|--------------------------------------|-----------|
| 384.000 - Postes et Télégraphes..... | 9.913.100 |
|--------------------------------------|-----------|

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 84 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 85 - SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

|   |                  |
|---|------------------|
| 385.010 - Frais de personnel.....         | 1.540.500        |
| 385.030 - Frais de fonctionnement .....   | 152.000          |
| 385.040 - Achat & entretien matériel..... | 294.300          |
| 385.050 - Entretien & Amélioration .....  | 227.800          |
|   | <u>2.214.600</u> |

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 85 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 86 - SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

|                                 |            |
|---------------------------------|------------|
| 386.000 - Parkings Publics..... | 15.661.900 |
|---------------------------------|------------|

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.



Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 87 - AVIATION CIVILE

|   |                  |
|---|------------------|
| 387.010 - Frais de personnel.....             | 779.200          |
| 387.030 - Frais de fonctionnement.....        | 12.000           |
| 387.040 - Achat & entretien matériel.....     | 1.412.300        |
| 387.060 - Frais propres activité service..... | 633.800          |
|   | <u>2.837.300</u> |

**M. le Président.-** La parole est au Vice-Président, Bernard MARQUET.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, j'aimerais savoir si la réflexion du Gouvernement sur la rénovation de l'Héliport est complètement terminée parce que nous avons vu une extension du projet.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ecoutez, non, elle n'est pas terminée. Je fais un petit bout d'historique pour rappeler que la demande expresse était de rénover les hangars pour les hélicoptères et, après discussion avec les usagers mais, également, après les remarques du Conseil National, nous avons considéré qu'il était effectivement dommage de ne pas travailler sur la gare elle-même, le bâtiment qui accueille le public et qui est représentatif de l'image de Monaco pour des clients à haute valeur ajoutée qui arrivent en hélicoptère. Donc, nous avons remis le projet sur l'atelier et dans une première étape, nous avons sélectionné un assistant à maître d'ouvrage programmiste pour nous aider à définir les besoins fonctionnels de cet héliport. Donc, c'est la phase de travail sur laquelle nous sommes actuellement et nous avons également l'architecte qui, si mes souvenirs sont bons, est M. CURAU qui travaille avec nous sur cette opération. Je pense que nous devons avoir vraiment les études du projet dans le courant de l'année 2009.

**M. le Président.-** Monsieur MARQUET ?

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement, je vous remercie pour ces précisions parce que, bien sûr, pour l'accueil des V.I.P., c'est important, c'est la même remarque que pour l'accueil à l'Aéroport de Nice, c'est le premier contact de gens qui viennent à Monaco et c'est vrai que ça mérite un peu d'attention. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

**M. Fabrice NOTARI.-** Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement puisque c'est un serpent de mer en fait, puisqu'on en parle depuis longtemps : est-ce que le projet de destination finale, c'est-à-dire l'enregistrement et débarquement, est inclus dans le nouveau projet ?

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ecoutez, je vais vous indiquer de façon totalement transparente quelle est la situation, même si elle est un peu difficile et désagréable. Aujourd'hui, le Gouvernement Princier a obtenu tous les accords permettant de faire l'enregistrement des bagages à destination. Simplement, pour cela, il faut que le transporteur s'occupe des bagages entre son hélicoptère et l'Aéroport de Nice Côte d'Azur. La soute est une des choses qui coûte un peu d'argent et aujourd'hui, le transporteur ne veut pas prendre ces coûts à sa charge. Il nous a fait une demande de prise en charge

de ces coûts et j'estime que ce n'est pas de la responsabilité de l'Etat d'aller payer les services d'un sous-traitant à l'Aéroport de Nice pour transférer les bagages, alors que ce transporteur est payé par ses clients. Je lui ai dit d'ajouter – je suis tout à fait d'accord – d'ajouter un euro sur chaque transport, pour payer ce service, mais il ne veut pas le faire, c'est quelqu'un qui est un peu dur en affaires, donc nous en sommes à cette situation de blocage.

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 88 - BATIMENTS DOMANIAUX

|   |           |
|---|-----------|
| 388.010 - Frais de personnel.....         | 1.464.100 |
| 388.030 - Frais de fonctionnement.....    | 19.500    |
| 388.040 - Achat & entretien matériel..... | 46.700    |
|   | 1.530.300 |

**M. le Président.-** Monsieur MARQUET et ensuite M. NOUVION.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je regrette que Monsieur le Ministre d'Etat ne soit pas là, alors je ne sais pas si je peux poser ma question plus tard, c'est une question qui, je pense, mérite une explication, on en a déjà parlé en séance privée, mais je pense qu'elle est nécessaire en public.

Il y a quelques années, en 2003, pour activer un peu la construction des logements domaniaux, nous nous étions mis d'accord avec l'Etat et nous avons accepté l'idée d'une maîtrise d'ouvrage déléguée et il y avait eu à l'époque un certain nombre de problèmes et nous sommes tombés d'accord pour ne plus recommencer cette opération, du moins sous cette forme. Or, quelques informations ont circulé disant que, peut-être, cette maîtrise d'ouvrage déléguée pourrait être éventuellement reprise, si besoin en était, et je pense qu'il est important de préciser que cela ne se ferait pas du tout dans les mêmes conditions, notamment au niveau de la priorité nationale. Il est important que le public soit au courant, non pas d'un changement d'avis mais d'une nouvelle formule, avec cette fois-ci, des garanties sérieuses pour les entreprises locales.

**M. le Président.-** Bien. Je vais, s'il n'y a plus d'intervention, mettre aux voix ce chapitre 87 sur l'Aviation Civile.

Avis Contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 87 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Président.-** On prend la question peut-être de Monsieur NOUVION ? Non, c'est autre chose ? Bon, alors nous écoutons Monsieur CALCAGNO.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ecoutez, en l'absence du Ministre d'Etat, je vais essayer de répondre à cette question. La maîtrise d'ouvrage étant déléguée à mon Département, j'ai les éléments. Alors, premièrement, dans l'organisation de la maîtrise d'ouvrage déléguée, je peux vous confirmer que les travaux réalisés par les sociétés monégasques – je parle en particulier du second œuvre, de tous les lots dits lots techniques – n'ont pas été suffisamment confiés à des entreprises monégasques. Il est difficile pour moi de faire un relevé très précis puisque c'est dans les comptes des promoteurs et les promoteurs ne me donnent pas forcément des informations transparentes sur tous ces marchés, ni sur les montants. Mais mes estimations m'indiquent que, malheureusement, dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée, moins de 10 % des travaux de second œuvre ont été confiés à des entreprises monégasques de catégorie A ou de catégorie B, c'est-à-dire qui sont à Monaco depuis plus de quinze ans, donc on peut les considérer comme des entreprises de Monaco.

J'ai, par contre, fait un relevé des sous-traitances confiées par le Service des Travaux Publics et là, nous atteignons entre 30 % et 35 % de marchés dans ces lots-là, confiés à des entreprises monégasques. Alors,

c'est moins bien que si c'était 100 %, mais c'est quand même un taux tout à fait significatif, ce qui montre bien que l'application du *vade-mecum* arrive à favoriser et à donner une priorité à l'entreprise monégasque puisque sur des critères purement économiques – et on peut imaginer que c'est le raisonnement des maîtres d'ouvrages délégués privés – ils sont malheureusement à moins de 10 %. Par contre, lorsque nous travaillons avec la préférence du *vade-mecum*, nous arrivons à 35 % environ de sous-traitance monégasque.

Vous faites référence, Monsieur MARQUET, mais contredisez-moi si ce n'est pas le cas, à l'opération de construction de deux cent quarante logements sur l'Ilot Rainier III, sur lequel le Gouvernement a depuis de nombreuses années prévu une fin de cette opération dans le courant de l'année 2013, pour une première tranche et vers la fin de l'année 2013 pour une seconde tranche. En discussion avec le Conseil National et de façon tout à fait concertée, nous avons recherché des solutions pour accélérer cette réalisation. De façon également totalement transparente, le Ministre d'Etat indiquait que nous avons reçu une proposition d'abord, puis une deuxième proposition de promoteurs-constructeurs installés à Monaco, qui nous ont proposé de réaliser ces deux cent quarante logements en maîtrise d'ouvrage déléguée. Je dois vous indiquer d'ailleurs que si dans le Budget triennal, vous avez une estimation de 126 M€, l'estimation des propositions maîtrise d'ouvrage déléguée, elle, est apparemment de 130 M€ mais elle est hors taxes, il n'y a pas les raccordements, il n'y a pas les parkings, il n'y a pas les équipements de parking. Lorsqu'on ajoute la totalité de façon très claire, nous arrivons à 204 M€, donc c'est quand même nettement plus cher. Ceci amène, après accord avec le Conseil National, le Gouvernement à envisager pour cette opération, non pas d'avoir recours à une maîtrise d'ouvrage déléguée – puisqu'aujourd'hui, nous avons le projet, l'architecte de l'opération, M. GIRALDI est désigné, il a déjà travaillé, il a déjà fait approuver l'avant-projet, nous sommes en train d'instruire puis de délivrer le permis de construire – mais d'avoir recours à ce qu'on peut appeler une entreprise générale, c'est-à-dire une entreprise qui prend l'avant-projet de l'Etat et qui réalise l'avant-projet de l'Etat, c'est-à-dire que nous n'aurons pas de F2 à 140 mètres carrés dans ce projet-là, que nous paierons 140 mètres carrés puisque c'est ce que nous payons. Donc, ce sera le projet de l'Etat et nous allons faire, un, une mise en compétition et deux, dans le cahier des charges, nous introduirons, ce n'est pas des clauses qui sont faciles à expliciter contractuellement, un pourcentage minimum de sous-traitance à des entreprises monégasques. Je pense que

ce sont des choses que nous pourrions travailler en Commission mais je pense que si nous fixons le pourcentage relevé aujourd'hui par le Service des Travaux Publics ou des Bâtiments Domaniaux en appliquant le *vade-mecum*, on devrait être proche de la réalité et bien entendu, en appliquant des pénalités si ce pourcentage n'est pas respecté.

**M. Bernard MARQUET.-** Je vous remercie, Monsieur le Conseiller. En effet, il me semble très important d'expliquer cela, parce que pour nous, la priorité nationale s'applique à tous les domaines et en tant qu'Elu, il est important, non seulement de faire travailler le tissu économique monégasque, mais au niveau des recettes de l'Etat, c'est plus intéressant de le confier à des entreprises monégasques pour la T.V.A., mais avec l'application des règles du *vade-mecum*. Peut-être arriverez-vous aussi à trouver une formule juridique, pas facile à trouver, j'en conviens bien, qui permette aussi de faire des appels d'offres. Peut-être aussi que l'urgence n'est pas la même qu'en 2003, et puis on apprend de nos erreurs, on n'apprend pas de nos réussites, donc je pense que c'est très important pour nous. Là aussi, avec ce qu'a dit le Ministre d'Etat avant-hier, il y a des opérations qui ne sont pas encore totalement bouclées, qui ne sont peut-être pas non plus complètement virtuelles, et avec son engagement de sept cents appartements sur sept ans, il est peut-être possible et peut-être souhaitable que cela soit dit et si jamais l'Etat doit trouver d'autres solutions pour remplacer des appartements qui manquent, parce que les opérations ne se font pas, nous savons très bien qu'il faut quatre ans pour faire un immeuble et le recours à une maîtrise d'ouvrage déléguée beaucoup plus contrôlée et plus respectueuse des intérêts des entreprises de Monaco, nous pouvons aussi en avoir besoin pendant ce mandat ou d'autres mandats.

**M. le Président.-** Oui, c'est un point important parce que le Ministre d'Etat avait déclaré sans plus de précision, dans son introduction au débat budgétaire qu'il y aurait, dans le cadre de ce projet, un minimum contractuel imposé de sous-traitance en faveur des entreprises monégasques. Donc ce soir, nous sommes allés un peu plus loin dans les précisions et je voulais vous dire, ça doit être supérieur ou égal aux parts de marché des entreprises locales, sur les marchés classiques de travaux publics. Si c'est supérieur ou égal, mais aussi obligatoire et contractuel, alors c'est une avancée, parce qu'on nous a fait beaucoup de belles promesses, il y a cinq ans, mais en fait ce n'était que des mots et dans la réalité, il n'y avait

aucune obligation pour les maîtres d'ouvrages délégués de sous-traiter à Monaco. Donc, je pense que la base que vous donnez ce soir, au moins la référence moyenne de la sous-traitance monégasque pour les marchés classiques des travaux publics, c'est une bonne référence.

Monsieur le Conseiller ?

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Monsieur le Président, je vous confirme qu'effectivement le Gouvernement Princier – et je pense que je peux donner cette indication au nom du Ministre d'Etat avec lequel nous en avons souvent discuté en Conseil de Gouvernement – est tout à fait aligné sur votre intention. Nous travaillons et comme vous, je dirais qu'il faut imposer aux promoteurs privés au moins le même taux que ce qu'arrive à faire l'Etat en appliquant les règles de priorité du *vade-mecum*.

Alors, néanmoins, je tiens à être transparent vis-à-vis de la Haute Assemblée, il n'y a pas que des avantages pour une solution et que des inconvénients par rapport à l'autre, notamment par rapport aux commentaires de M. MARQUET, qui voyait là un intérêt économique et financier pour l'Etat. Malheureusement ce n'est pas le cas, Monsieur MARQUET, au niveau de la T.V.A., à partir du moment où nous sommes sur un chantier qui dure plus de trois mois, la T.V.A. est payée à Monaco, que ce soit une entreprise monégasque ou une entreprise étrangère. Donc, il n'y a pas d'intérêt là et nous imposerons, dans le cahier des charges, la sous-traitance minimale à des sous-traitants monégasques. Les entrepreneurs nous feront payer cette imposition et ce serait mentir que de vous dire que c'est quelque chose qui est gratuit. C'est quelque chose qui coûte à l'Etat, ces règles sont plus chères mais elles sont indispensables. Il est indispensable de permettre aux entreprises monégasques de travailler dans leur pays.

**M. Bernard MARQUET.-** Une dernière précision. Vous nous avez parlé du gros œuvre et qu'envisagez-vous pour le second œuvre : une offre de mission rémunérée au pilotage avec des sociétés spécialisées, au pourcentage ou bien faire le même système que pour le gros œuvre ?

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Non, je me suis sans doute mal exprimé, lorsque je parle d'entreprise générale, le but est

effectivement de gagner du temps et de l'efficacité et ceci est fait en confiant à une seule entreprise la totalité des travaux à réaliser, c'est-à-dire que ce soit pour le gros œuvre ou le second œuvre ou la totalité de ce qui doit être fait sur la construction. C'est un appel d'offre global, « clefs en main » en quelque sorte, conception ou construction qui est confiée à une seule entreprise qui ensuite prend la responsabilité de délivrer et de réaliser les travaux comme elle l'entend. C'est le prix à payer pour l'efficacité et la rapidité d'intervention. Les inconvénients, c'est que, un, je ne vous cacherai pas, c'est plus cher, c'est évidemment plus cher de faire les travaux en trois ans que de les faire en quatre ans, parce qu'on travaille à plusieurs endroits différents, on travaille à la fois vers le haut et vers le bas en même temps, cela coûte plus cher et le contrôle que l'Etat, le Gouvernement Princier et par là-même la Haute Assemblée ont sur le pilotage du projet, est moindre.

**M. Bernard MARQUET.-** Et une dernière précision. Cette entreprise, elle aura le marché et elle le gèrera ensuite comme elle veut avec certaines règles, cela veut dire quelle peut aussi prendre de la sous-traitance ?

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Oui, elle doit prendre de la sous-traitance et elle doit prendre de la sous-traitance monégasque avec un pourcentage minimum.

**M. le Président.-** Bien. Alors, sur ce chapitre il y a deux Elus qui attendent mais un sur le même sujet, c'est Monsieur SPILLOTIS-SAQUET. Nous vous écoutons.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Avant d'entrer dans le sujet, je crois que vous avez dit tout à l'heure que les entreprises qui travailleraient plus de trois mois à Monaco devraient reverser la T.V.A.. Je pense qu'il ne faut pas laisser croire cela parce qu'en fait, je ne pense pas que ce soit une question de durée mais de nature des travaux. Les Services Fiscaux différencient les travaux immobiliers des autres et dès lors qu'on fait à Monaco des travaux immobiliers, même si cela ne dure qu'une semaine, on doit payer la T.V.A. à Monaco. A ce sujet, je pense qu'il serait important que lorsque l'Etat passe un marché avec une entreprise extérieure à la Principauté, il y ait une connexion avec les Services Fiscaux, pour être sûr que ces gens-là payent bien la T.V.A., parce

que rien ne les oblige, une fois qu'ils sont partis chez eux, à la payer cette T.V.A.. Ça c'est la première chose.

Ensuite, concernant l'entreprise générale, moi je regrette mais si on veut demander à cette entreprise générale attributaire du marché de respecter les règles du *vade-mecum*, c'est-à-dire une possibilité de consultation de toutes les entreprises de son choix, avec ensuite les règles préférentielles, mais alors pourquoi l'Etat ne consulterait-il pas aussi des entreprises extérieures pour le gros œuvre ? Voilà, si nous ne sommes pas capables de leur imposer d'avoir recours seulement à des entreprises monégasques, je ne vois pas pourquoi on ferait une exception pour eux et on ne les mettrait pas en concurrence avec des entreprises étrangères, parce qu'après, ils font ce qu'ils veulent, vous le savez bien, ce sont eux qui vont élaborer les cahiers des charges des sous-traitants et ils sont capables de faire des cahiers des charges partiels, j'en ai déjà parlé et je connais bien, sur lesquels les entreprises monégasques répondront 30 % au-dessus du prix réel. Ils feront venir des gens d'Italie, de France comme ils le veulent. Pour moi, la seule façon de préserver vraiment l'économie locale, des gens qui déclarent des gens à Monaco, qui payent leur T.V.A. à Monaco, c'est d'imposer à cette entreprise qui aura le marché, si c'est un Monégasque, de n'avoir recours qu'à des entreprises monégasques.

**M. le Président.-** C'est le même sujet, Monsieur NOUVION ? Oui, alors je vous en prie.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais avoir quelques précisions. Monsieur le Conseiller, vous avez dit concernant ce sujet, que la Haute Assemblée était au courant. Nous ne sommes pas au courant ! Enfin, moi je ne suis pas au courant. Je ne suis pas au courant concernant la rue de la Colle, puisqu'on parle de ce chantier, et vous avez dit qu'il y aurait un appel d'offre global confié à une entreprise, mais au milieu de cela, vous nous avez dit, il va y avoir un appel d'offre mais pas pour le gros œuvre. Alors, j'aimerais que vous nous expliquiez, parce que, probablement, les gens qui nous suivent ne comprennent pas, déjà moi je ne comprends pas. Il y a un projet à la rue de la Colle, qui concerne des habitations domaniales pour deux cent quarante logements qui doivent être livrés en deux tranches, est-ce que le Gouvernement a fait un appel d'offre, est-ce que vous avez d'abord désigné la personne qui serait responsable de la totalité de la conduction des travaux ? Si j'ai bien compris, cette personne une fois

désignée ou cet appel d'offre, après à charge pour eux de faire travailler un certain nombre de nos compatriotes dans le cadre de leurs entreprises à Monaco. J'aimerais que vous précisiez les choses, on a l'impression que vous avez déjà choisi la personne en question.

Vous avez fait un appel d'offre ou vous n'avez pas fait d'appel d'offre ? Je ne comprends pas très bien.

**M. le Président.-** Justement, nous sommes au courant exactement de ce que nous a lu le Ministre d'Etat et ce n'est pas grand-chose, effectivement, donc page 13 de son intervention de l'autre soir...

**M. Laurent NOUVION.-** ... Non, ce n'est pas cela Monsieur le Président, si je puis m'expliquer un peu plus. Monsieur le Conseiller pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme vous a regardé et vous a dit, nous sommes au courant, la personne est déjà désignée... très bien, bon, vous êtes peut-être au courant tous les deux ou tous les quatre, mais nous, nous ne sommes pas au courant...

**M. le Président.-** ... Non, non, mais ce genre de sous-entendu malveillant, vous en avez l'habitude, est tout à fait désagréable et déplacé...

**M. Laurent NOUVION.-** ... Non, non, mais c'est pour cela que je pose la question.

**M. le Président.-** ... Alors je vais vous répondre, page 13, document qui vous a été distribué, Monsieur NOUVION, comme aux vingt-trois autres Conseillers Nationaux, donc à l'ouverture de la première séance, page 13, vous l'avez donc, vous êtes au courant comme tous les autres, comme moi. M. CALCAGNO ne peut pas viser autre chose que ce paragraphe, M. le Ministre d'Etat a déclaré, il l'a lu, c'était en séance publique et c'était vendredi à 17 heures, je vous relis ce paragraphe... non mais vous avez l'air de le découvrir...

**M. Laurent NOUVION.-** ... Comme dirait M. ROBILLO, il n'a pas besoin d'avocat, il sait parler...

**M. le Président.-**... Donc, je vais vous expliquer puisque vous faites des sous-entendus déplacés, je cite « le programme que nous avons établi pour la période

2009-2015 comprend la livraison de 720 logements domaniaux répartis selon le calendrier prévisionnel de livraisons suivant », voilà ce que le Conseil National connaît, donc :

- 2009 : livraison de 101 logements à Industria Minerve ;

- Fin 2011, fin 2012, c'est le paragraphe auquel M. CALCAGNO faisait allusion, ensemble îlot Rainier III, 240 logements, « opération pour laquelle nous proposons », dit le Ministre, « un marché d'entreprise générale avec appel d'offre restreint et cahier des charges imposant le recours à de la sous-traitance locale », donc voilà ce dont nous sommes au courant, vous, moi et les vingt-deux autres Conseillers Nationaux...

**M. Laurent NOUVION.-** Eh bien, moi, je n'ai pas compris ce que cela veut dire...

**M. le Président.-** ... Alors là tout à fait d'accord pour avoir des précisions.

**M. Laurent NOUVION.-** ... Je n'ai pas compris ce que veut dire un appel d'offre restreint, c'est un appel d'offre ou ce n'est pas un appel d'offre et un cahier des charges imposant le recours à la sous-traitance locale ?

**M. le Président.-** Voilà, on en parle depuis dix minutes, peut-être que vous n'écoutez pas mais peut-être que Monsieur CALCAGNO peut répéter ce qu'il a déjà dit.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Peut-être une remarque liminaire, je pense vraiment que sur ce dossier, le Gouvernement travaille en totale transparence et je vais vous donner toutes les informations nécessaires et il n'y a vraiment pas lieu à polémique.

Deuxièmement, si ce débat qui est un débat complexe, technique et les termes que vous venez de lire, pour des techniciens ou des fonctionnaires, parlent parfaitement parce que cela répond à des définitions de l'Administration et je crois que les Conseillers Nationaux, qui en parlent depuis des années connaissent ces thèmes, je conçois effectivement tout à fait la nécessité de les expliquer, à vous-même et au public, mais le Ministre d'Etat a également donné son accord

avant-hier à la réunion d'une Commission qui devait piloter la réalisation de ces bâtiments domaniaux, trouver les meilleures solutions pour les réaliser et je crois que si ce débat devait continuer dans la technicité, le meilleur lieu serait effectivement cette Commission privée où on se retrouve une dizaine ou une douzaine autour de la table, le Président du Conseil National et le Gouvernement étant bien d'accord sur le fait que la minorité serait présente également dans ces discussions. Donc, peut-être qu'il faut aller plus loin en séance privée.

Maintenant, pour expliquer la façon dont l'Administration réalise les bâtiments en entreprise générale : c'est une opération qui est dite « en lots séparés », c'est-à-dire qu'avec l'aide d'un architecte, nous réalisons, quelquefois une douzaine, quelquefois une vingtaine de cahiers des charges séparés où on va faire la démolition, où on va faire les terrassements, où on va faire les fondations, où on va faire le génie civil. Le génie civil fait, on va faire la couverture, puis on va faire les huisseries, puis on va faire l'électricité, bref on va définir une vingtaine de cahiers des charges pour des lots de construction qui s'appellent « séparés » et nous allons lancer vingt appels d'offre pour choisir vingt titulaires et le Gouvernement assisté de son maître d'œuvre, l'architecte, va réaliser la coordination de ces vingt appels d'offres. La question c'est qu'effectivement, le Gouvernement va réaliser tout cela en respectant toutes les règles que l'Administration doit respecter, nous manipulons de l'argent public et même si j'ai la responsabilité déléguée du Ministre d'Etat de cet argent, je dois le gérer de façon très claire, de façon précise avec des ouvertures d'appels d'offre qui se font en séance publique, avec le Contrôleur Général des Dépenses présent qui vérifie tout. Lorsqu'on a un problème, on se dit « mince, on a un problème, on a un appel d'offre infructueux », je ne peux pas prendre mon téléphone et appeler telle ou telle entreprise et lui dire « mais vous êtes trop chers, descendez de 10 % sinon je ne vous donne pas le marché ». Non, je relance un appel d'offre et je perds un mois et je recommence. Donc, nous avons par les procédures et par les règles publiques, mais aussi par le respect du *vade-mecum* des chantiers qui mettent un peu plus longtemps. Une façon différente existe de réaliser les travaux, la façon qui avait été prise lors de la précédente législature était de confier une maîtrise d'ouvrage déléguée. Pour faire simple, on a un terrain, on veut 10 mille mètres carrés, on vous donne ce terrain et puis on se retrouve quatre ans après avec 10 mille mètres carrés. Aujourd'hui, nous discutons et nous vous proposons, en sachant que rien n'est fait aujourd'hui, et je suis à l'écoute de la Haute Assemblée pour effectuer les

choix, une solution qui est une solution dite en entreprise générale. C'est-à-dire que l'Etat a le terrain, l'îlot Rainier III, le libère, procède à des appels d'offre qui sont en cours. Par exemple, pour la démolition des habitations de la Colle ou de l'hôtel Terminus. Donc on va démolir, on va faire le terrain propre et sur la base d'un terrain propre, on va lancer un appel d'offre pour choisir une entreprise et une seule entreprise qui va avoir la responsabilité de construire le projet défini par l'Administration et tout le projet. Si je prends par exemple l'eau et l'électricité, dans le cas précédent, l'Administration lance un appel d'offre et choisit l'entreprise prioritairement monégasque, qui va réaliser l'électricité en ayant un contrat entre l'Administration et cette entreprise d'électricité. Dans l'entreprise générale, nous proposons qu'il n'y ait qu'un seul appel d'offre, un vrai appel d'offre avec le plus de concurrence possible et effectivement, je dois dire à M. SPILLOTIS-SAQUET, que si nous ne sélectionnons que les entreprises monégasques pour répondre à cet appel d'offre, comme elles sont trois ou quatre, il y a quand même des risques que la concurrence soit un peu inactive, donc on a l'obligation d'y ajouter toujours une ou deux entreprises extérieures pour animer le jeu. L'entreprise extérieure part avec un boulet au pied et dix mètres de retard, mais elle est quand même là. Alors quelquefois on a du mal à la faire venir, parce qu'elle nous dit que de toute façon, nous attribuons toujours aux entreprises monégasques, et elle n'a pas tout à fait tort, mais on l'encourage et on lui dit qu'en cas d'abus on lui confiera le marché. Il faut qu'on maintienne le marché raisonnable.

Alors, maintenir le marché raisonnable, avec la priorité monégasque, mais à une seule entreprise et c'est cette entreprise, qui aurait été désignée après concurrence, qui choisirait son électricien. La façon dont elle va choisir son électricien, elle va faire exactement la même chose que nous avec le lot électrique, qui est que soit elle connaît bien un électricien en qui elle a confiance et elle sait que ses prix sont bons et qu'il fait du bon travail, donc elle va négocier avec lui, ce que je ne suis pas en mesure de faire en tant que fonctionnaire et c'est normal, vous ne pouvez pas me laisser la lourde responsabilité de négocier. Moi, je le fais par appel d'offre. Ou bien alors cette entreprise va appeler cinq ou six électriciens, demander un prix, et puis ce prix elle va le recevoir, il va y en avoir un à 95 € et l'autre à 100 €, elle a plutôt envie de travailler avec celui qui est à 100 €, elle va l'appeler et lui dire « j'ai untel qui me fait à 95 €, il faut que tu me fasses à 94 € pour avoir le marché » et puis elle va faire courir et elle va mettre la pression sur les sous-traitants, ce qui est désagréable

pour les sous-traitants monégasques, c'est vrai, mais c'est le prix à payer, d'une certaine manière pour la rapidité d'une entreprise générale.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller pour ces précisions. Monsieur SPILLOTIS-SAQUET va dire un dernier mot sur le même sujet. Nous vous écoutons.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Ça ne se passe pas exactement comme cela en fait. Elle ne va pas consulter les entreprises monégasques, elle va leur remettre des demandes tronquées avec de fausses informations pour qu'ils remettent des prix largement supérieurs aux entreprises qu'elle a vraiment l'intention de choisir.

Là où je ne vous suis pas, c'est que vous sous-entendez que trois, quatre ou cinq entreprises monégasques pourraient s'entendre sur des lots de second œuvre...

*(Brouhaha).*

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-...* Non, non absolument pas.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-...** non, non mais bon, vous dites qu'il faut consulter à l'extérieur pour être sûr qu'il n'y ait pas de collusion...

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-...* Je parlais bien du gros marché, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, conformément à votre remarque qui disait de maintenir dans des limites raisonnables les grandes entreprises monégasques.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** ... Donc, vous élargissez la consultation à des entreprises étrangères ?

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Tout à fait et vous le savez, plus les marchés sont petits, plus on peut plus facilement avoir la priorité monégasque à tel point que, aujourd'hui selon les règles pour les marchés inférieurs à 20.000 €, 18.000 € – Monsieur LORENZI, aidez-moi – on peut

procéder à l'équilibrage, c'est-à-dire que dans les entreprises monégasques, je fais un tour de table pour faire en sorte que chacune ait son marché à des prix qui sont réputés comme raisonnables quand c'est inférieur. Je suis en discussion avec la Chambre Patronale pour augmenter ce seuil de l'équilibrage à 50.000 € de manière à avoir un réseau de fournisseurs monégasques de proximité qui travaillent sur des prix réguliers. Mais c'est vrai que dans ces conditions, nous avons l'entreprise monégasque, nous avons la proximité, on a souvent la qualité, on n'a pas forcément les prix les plus intéressants, mais je pense que dans un équilibre, ce n'est pas idiot d'avoir ça pour les entreprises monégasques. Il est clair que lorsqu'on a un marché de 30 M€ ou de 50 M€, il est de ma responsabilité de rendre sûr le fait d'avoir une concurrence.

**M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.-** Il semble que les marchés en lots séparés fonctionnent mieux qu'avant. Prenons la Cachette, comment s'est fait la Cachette ?

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Tout s'est fait en lots séparés. J'ai expliqué que la règle générale – et Monsieur NOUVION, j'ai évoqué cette affaire en Commission Plénière d'Étude privée Grands Travaux – dans les plans du Gouvernement, nous réalisons l'îlot Rainier III en lots séparés avec une fin de réalisation vers la fin de l'année 2013, laissant un grand trou de livraison de bâtiments domaniaux dans le courant de l'année 2011/2013. Il est donc utile et nécessaire pour la Principauté de Monaco et les gens qui demanderont à avoir des bâtiments domaniaux, d'avoir des livraisons fin 2011 – début 2012, fin 2012 – début 2013 et donc votre Assemblée nous a demandé de réfléchir à des solutions pour accélérer ce processus. La solution proposée par le Gouvernement est, comme l'a indiqué M. le Ministre d'État dans sa réponse, l'entreprise générale après appel d'offre restreint, Monsieur NOUVION, parce que nous faisons systématiquement des appels d'offre limités à une liste de huit, dix entreprises de manière à ne pas avoir forcément une entreprise sans référence et sans qualité qui fasse un prix de très grande concurrence mais qui ne nous donnera pas un travail de qualité.

**M. le Président.-** Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Si j'ai bien compris la différence entre les deux, en choisissant la solution d'entreprise générale, le Gouvernement fait gagner une année.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, et cela coûte plus cher.

**M. Claude CELLARIO.-** Cela coûte plus cher, tout le monde le pense mais, enfin surtout, on gagne un an. Alors pour moi, la seule question que je me pose est la suivante : lorsque nous avons fait appel à la maîtrise d'œuvre déléguée, nous avons demandé que les sous-traitants soient des entreprises monégasques, et nous nous sommes rendu compte que tel n'était pas le cas. Cette demande avait été contournée, pourrait-on expliquer comment ? Vous dites, je vais vous proposer cette solution mais je mets une contrainte à l'entreprise que j'ai choisie pour piloter l'affaire et le gros œuvre, afin de privilégier les sous-traitants monégasques. C'est sur ce point que vous devez nous donner des garanties. J'attends de votre démonstration que vous nous assuriez qu'en choisissant cette solution tous les sous-traitants, je dis bien tous les sous-traitants, dans la mesure où les entreprises existent à Monaco, seront des entreprises monégasques.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Monsieur CELLARIO, la garantie qu'apporte le Gouvernement Princier est une garantie contractuelle, c'est-à-dire que dans le cahier des charges, dans l'appel d'offre, dans le règlement d'appel d'offre et donc dans le contrat qui sera signé avec cette entreprise dite générale, figurera une clause qui indique que pour les lots de second œuvre qui seront sous-traités, c'est une obligation de résultat et pas une obligation de moyen, un pourcentage minimum, mettons un tiers du contrat, devra être confié à des entreprises monégasques.

**M. le Président.-** Monsieur LORENZI souhaite s'exprimer et ensuite je reviens à M. SPILIOTIS-SAQUET.

**M. Pierre LORENZI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vous remercie, Monsieur le Conseiller, de préciser la question que nous avons pu évoquer un certain



nombre de fois ensemble. Je trouve qu'il y a une grande avancée par rapport aux choses qui ont été faites précédemment avec la promotion déléguée puisque vous nous dites que là, on va pouvoir contractuellement imposer à l'entreprise, ce qui n'était pas le cas dans la mesure où on avait délégué la promotion sur les anciennes opérations, on va pouvoir imposer aux entreprises d'avoir ce quota, si j'ai bien compris, d'entreprises purement monégasques.

Nous aimerions peut-être, mes Collègues et moi-même, que ce quota-là soit défini parce que si aujourd'hui il est de 30 % ou 33 %, par exemple 1/3, on peut peut-être considérer que c'est insuffisant.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ecoutez, c'est là où j'ai indiqué tout à l'heure, il y a beaucoup de sujets à aborder ce soir et peut-être qu'un débat précis en Commission privée pour fixer le pourcentage...

Je m'aperçois à la réaction de M. CELLARIO, que peut-être je n'ai pas fini ma réponse parce qu'elle m'a paru évidente mais je dois l'explicitier. Bien entendu, si c'est dans le contrat, si l'entreprise ne le respecte pas, elle sera lourdement pénalisée, c'est comme cela que nous respecterons cette obligation et nous pourrions, par exemple, imposer une pénalité de 10 % de tous les marchés qui seraient passés à des entreprises étrangères au-delà de ce seuil fixé.

**M. Pierre LORENZI.-** Dans la mesure où ça serait contractuel, je pense qu'il faudrait peut-être, si on y arrivait, demander aux entreprises de prendre en compte ce que prend en compte le Gouvernement à savoir le *vade-mecum* avec les différentes catégories et ces avantages-là puisque, en tant qu'entreprises générales, elles vont bénéficier de ces conditions-là qui sont des conditions préférentielles.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Le débat devient très technique mais vous ne pouvez pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Soit vous voulez une solution rapide, vous confiez la responsabilité de l'opération et de la décision à une entreprise, vous lui donnez des obligations de résultat qui sont des obligations de construire tel projet et des obligations de sous-traiter au minimum tel pourcentage aux entreprises monégasques et si elle ne le respecte pas, vous la punissez lourdement, voilà la solution rapide. Soit vous choisissez la solution moins

rapide, où on applique des procédures, on applique des *vade-mecum* ; pour chaque lot, on fait des consultations, on fait des ouvertures de plis publiques pour ne pas qu'il y ait de tricherie et à ce moment-là, c'est un petit peu plus long, mais c'est un peu plus sûr.

**M. le Président.-** Sur le même sujet, un dernier mot, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET ?

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Il me semble qu'il y a déjà une règle, c'est que tout attributaire d'un marché a obligation de consulter au moins deux entreprises installées en Principauté. Donc, ce n'est pas une nouveauté l'obligation que vous leur faites de consulter les entreprises monégasques, ils l'ont déjà...

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je leur fait une obligation de résultat, c'est-à-dire que je me moque qu'ils en consultent deux, six ou dix, ils auront une obligation de sous-traiter un montant minimum à des entreprises monégasques. Qu'elles soient plus chères, moins chères, trois fois, quatre fois plus chères, il y aura obligation de sous-traiter.

**M. le Président.-** C'est un point important auquel nous tenons beaucoup.

Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**M. Pierre LORENZI.-** Vous entendez catégorie A, Monsieur le Conseiller ?

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* A, B ou C.

**M. Pierre LORENZI.-** C, D ou E, presque. Monsieur le Conseiller, vous entendez catégorie A ou ...

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Est-ce que ce sont des choses dont on peut parler en Commission ? Pour moi, ça serait A et B, c'est-à-dire des entreprises A, monégasques, détenues par des Monégasques, dont le dirigeant est

monégasque et B, ce sont des entreprises installées à Monaco avec des dirigeants qui sont aussi installés à Monaco depuis plus de quinze ans. Mais maintenant, je suis ouvert à la discussion.

**M. le Président.-** Merci, je pense qu'on a fait un point suffisant pour ce soir.

Je vais mettre ce chapitre 88 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 88 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

|   |                  |
|---|------------------|
| 389.010 - Frais de personnel.....             | 727.100          |
| 389.020 - Frais d'études et formation.....    | 513.300          |
| 389.030 - Frais de fonctionnement.....        | 123.500          |
| 389.040 - Achat & entretien matériel.....     | 227.300          |
| 389.060 - Frais propres activité service..... | 281.000          |
|   | <u>1.872.200</u> |

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, nous en avons beaucoup parlé tout à l'heure au niveau du Département, donc... Monsieur GARDETTO, un autre point qui n'aurait pas été abordé ?

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste une question, Monsieur le Président, pour être moins bête. Qu'est-ce que c'est les biocénoses ?

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Les biocénoses, c'est-à-dire le système entre l'environnement physique, géographique, chimique et l'environnement biologique, donc la flore et la faune.

**M. le Président.-** Merci pour ces précisions.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

**M. le Président.-** Je vais donc mettre aux voix le chapitre 89 Direction de l'Environnement.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 89 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 90 - DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES

|  |                |
|--|----------------|
| 390.010 - Frais de personnel.....              | 397.800        |
| 390.030 - Frais de fonctionnement.....         | 17.000         |
| 390.040 - Achat & entretien matériel.....      | 162.000        |
| 390.050 - Entretien - Amélioration locaux..... | 232.000        |
| 390.060 - Frais propres activité service.....  | 1.500          |
| 390.080 - Taxes et dotations.....              | 1.500          |
|  | <u>811.800</u> |

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 90 est adopté.

(Adopté).

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 91 - AMENAGEMENT URBAIN - ASSAINISSEMENT

|  |                  |
|--|------------------|
| 391.010 - Frais de personnel.....              | 1.324.000        |
| 391.030 - Frais de fonctionnement.....         | 19.000           |
| 391.040 - Achat & entretien matériel.....      | 204.900          |
| 391.050 - Entretien & Amélioration .....       | 1.090.500        |
| 391.060 - Frais propres activité service ..... | 293.700          |
|  | <u>2.932.100</u> |

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais être bref. Monsieur le Conseiller CALCAGNO, nous en avons parlé en séance privée, c'est un point de détail, mais sur le boulevard Albert 1<sup>er</sup>, qui est un boulevard prestigieux et devant un immeuble domanial très important, vous avez un supermarché Casino et vous avez un Casino qui entropose des choses sur les trottoirs, qui ne respecte pas le strict minimum en matière urbaine et en matière de civisme. Pourriez-vous, s'il vous plaît, faire quelque chose, parce que les gens du quartier se plaignent ? Merci.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, Monsieur le Conseiller National, je vais envoyer un Inspecteur de l'Urbanisme pour vérifier s'il n'y a pas de construction illégale et c'est sans doute mon Collègue Jean-Jacques CAMPANA et la D.A.S.S. qui doivent également vérifier, ainsi que la Mairie également, puisque c'est la Mairie qui délivre les autorisations temporaires d'occupation du domaine public. Ce point est noté et nous souhaitons avoir une esplanade du boulevard Albert 1<sup>er</sup> propre et de qualité.

**M. le Président.-** Merci. Alors, justement puisqu'on est sur le boulevard Albert 1<sup>er</sup>, on attire également

votre attention sur les difficultés à le traverser et parfois lorsqu'il y a des événements sur le Port, c'est-à-dire souvent, de vraies difficultés parce que les piétons bloquent la circulation, d'où des embouteillages toujours plus importants. Donc, on a émis pas mal de pistes en séance privée plus ou moins satisfaisantes, tunnels pour la traversée des piétons, passerelles pour les piétons, est-ce que vous pouvez nous dire où vous en êtes de cette réflexion, Monsieur le Conseiller ?

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, Monsieur le Président, suite aux discussions en Commission Plénière d'Étude, j'ai regardé cette question. Je peux vous confirmer, mais c'est un sentiment un peu subjectif, qu'à mon sens, le fait de passer soit dessous par un tunnel soit dessus par une passerelle est, d'une part, très coûteux et, d'autre part, souvent inefficace. La preuve, si nous en avons besoin, c'est que les tunnels de Sainte Dévote, les tunnels du carrefour de la Madone, les tunnels de la Place des Moulins, certainement nous pourrions les améliorer mais je crois que les gens n'aiment pas passer dans ces tunnels. Les passerelles, c'est pareil, ce n'est pas facile de positionner une passerelle, il y en a déjà une sur le boulevard Albert 1<sup>er</sup>, une ou deux dizaines de personnes l'empruntent tous les jours, en situation normale, je ne parle pas du Grand Prix, c'est un maximum.

Par contre, vous avez raison sur l'existence de ce problème, j'ai fait regarder et simuler la mise en place de feux tricolores pour permettre aux piétons de

traverser, c'est quelque chose qui améliorerait la sécurité des piétons et qui améliorerait aussi le flux des véhicules. Nous avons une difficulté technique, c'est qu'il nous faut réaliser des feux tricolores qui puissent être amovibles, notamment pendant le Grand Prix et nous avons aujourd'hui quelques difficultés pour implanter les massifs et les réseaux, mais ce sont des difficultés qui doivent trouver des solutions. Et si l'Assemblée pense que c'est raisonnable, j'étudierai volontiers la mise en place de ces feux tricolores aux deux passages piétons les plus importants du boulevard Albert 1<sup>er</sup>.

**M. le Président.-** Si vous pensez que cela peut fluidifier la circulation et faciliter la traversée des piétons, pourquoi pas.

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

**M. Laurent NOUVION.-** Faites votre expérience, Monsieur le Conseiller, mais moi je pense que vous aurez des embouteillages monstres. Vous ne pouvez pas mettre des feux sur le boulevard Albert 1<sup>er</sup>, ce n'est pas possible.

**M. le Président.-** Effectivement, il ne faudrait pas que ça arrive exactement à produire l'effet contraire, Monsieur le Conseiller.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour ça Monsieur NOUVION, je suis capable de le simuler, pas moi, mais les ingénieurs qui travaillent sur le système et des feux tricolores faciliteront la circulation, en particulier, lorsqu'il y a de nombreux flux de piétons qui traversent. Nous avons quelque chose qui est vraiment très bien à Monaco, c'est que grâce à la Sûreté Publique, les automobilistes ont été éduqués et laissent passer les piétons sur les passages piétons, bien souvent et beaucoup plus qu'à Nice. Et, lorsque nous avons effectivement la foire ou un événement sur le boulevard Albert 1<sup>er</sup>, il y a des flux quasiment ininterrompus de piétons qui traversent et ce sont les automobilistes qui n'arrivent plus à circuler. Les feux vont mettre en place un cadencement qui fluidifiera la circulation.

**M. Laurent NOUVION.-** Mettez un agent de police, c'est mieux.

**M. le Président.-** Bien. Monsieur le Conseiller, faites nous part de vos conclusions dès que vous le pourrez au début de l'année prochaine, sur ce point.

Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 91 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 92 - CONTROLE CONCESSIONS ET TELECOMMUNICATIONS

|   |                  |
|---|------------------|
| 392.010 - Frais de personnel.....             | 591.800          |
| 392.020 - Frais d'études et formation.....    | 35.000           |
| 392.030 - Frais de fonctionnement.....        | 23.600           |
| 392.040 - Achat & entretien matériel.....     | 303.100          |
| 392.060 - Frais propres activité service..... | 1.170.100        |
|   | <u>2.123.600</u> |

**M. le Président.-** Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 92 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 93 - DIRECTION DE L'URBANISME, LA PROSPECTIVE ET LA MOBILITE

|   |                  |
|---|------------------|
| 393.010 - Frais de personnel.....         | 1.486.200        |
| 393.030 - Frais de fonctionnement .....   | 59.200           |
| 393.040 - Achat & entretien matériel..... | 33.300           |
|   | <u>1.578.700</u> |

**M. le Président.-** Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 93 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

G) SERVICES JUDICIAIRES

Chap. 95 - DIRECTION

|   |                  |
|---|------------------|
| 395.010 - Frais de personnel.....           | 888.200          |
| 395.020 - Frais d'études et formation ..... | 39.000           |
| 395.030 - Frais de fonctionnement .....     | 386.000          |
| 395.040 - Achat & entretien matériel.....   | 5.300            |
|   | <u>1.318.500</u> |

**M. le Président.-** Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 95 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 96 - COURS ET TRIBUNAUX

|   |                  |
|---|------------------|
| 396.010 - Frais de personnel.....       | 3.668.600        |
| 396.030 - Frais de fonctionnement ..... | 1.401.000        |
|   | <u>5.069.600</u> |

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement, Monsieur le Président, pour saluer les efforts qui sont faits actuellement pour la mise en place du traitement informatisé des dossiers judiciaires, pour souhaiter que cette informatisation soit développée, pour souhaiter aussi qu'un dialogue soit instauré entre la Direction des Services Judiciaires et l'Ordre des Avocats, pour compléter le processus par la mise en place de dispositions adéquates auprès des Avocats de manière à pouvoir échanger des conclusions par voie électronique et également pouvoir peut-être faire la mise en état des dossiers par voie électronique. Je souhaite vivement que des initiatives soient prises à cet égard, je pense que c'est l'avenir et je pense

que c'est aussi ce qui peut valoriser la profession en Principauté de Monaco. Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GARDETTO.

Je mets donc ce chapitre Cours et Tribunaux aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 96 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 97 - MAISON D'ARRET

|   |                  |
|---|------------------|
| 397.010 - Frais de personnel.....             | 1.609.600        |
| 397.030 - Frais de fonctionnement.....        | 55.900           |
| 397.040 - Achat & entretien matériel.....     | 232.000          |
| 397.060 - Frais propres activité service..... | 367.700          |
|   | <u>2.265.200</u> |

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 97 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

SECT. 4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1. 2. 3.

Chap. 1 - CHARGES SOCIALES

|  |                   |
|--|-------------------|
| 401.130 - Charges sociales - Titulaires.....       | 59.986.400        |
| 401.230 - Charges sociales - Non Titulaires.....   | 14.607.300        |
| 401.231 - Caisse Prévoyance retraites avocats..... | 170.500           |
|  | <u>74.764.200</u> |

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 1<sup>er</sup> est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 2 - PRESTATIONS &amp; FOURNITURE

|  |                   |
|--|-------------------|
| 402.265 - Transport & déménagements fonctionnaires ..... | 80.000            |
| 402.317 - Réparations civiles.....                       | 50.000            |
| 402.330 - Prestations services téléphoniques.....        | 2.800.000         |
| 402.331 - Nettoyage locaux : Personnel.....              | 1.321.400         |
| 402.3311 - Nettoyage locaux : Prestations.....           | 2.249.000         |
| 402.334 - Eau, Gaz, Electricité, Climatisation B.D. .... | 2.400.000         |
| 402.336 - Chauffage Immeubles Domaniaux Publics.....     | 510.000           |
| 402.337 - Logements de fonction. ....                    | 2.520.400         |
| 402.338 - Location de locaux usage administratif.....    | 1.610.000         |
| 402.3391 - Assurance immeubles.....                      | 1.399.000         |
| 402.3392 - Assurance véhicules, bateaux.....             | 180.000           |
| 402.371 - Habillement du personnel administratif.....    | 16.000            |
|  | <u>15.135.800</u> |

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 3 - MOBILIER ET MATERIEL

|  |                  |
|--|------------------|
| 403.352 - Mobilier des Services Administratifs .....                           | 330.000          |
| 403.353 - Mobilier des Etablissements d'enseignement .....                     | 305.000          |
| 403.3541 - Entretien & manutention matériel éducatif.....                      | 90.000           |
| 403.3542 - Entretien & manutention matériel administratif.....                 | 100.000          |
| 403.355 - Mobilier des Ambassades.....   | 245.800          |
| 403.356 - Mobilier des Eglises .....   | 30.000           |
| 403.368 - Matériel informatique Services Administratifs .....                  | 1.580.000        |
| 403.3681 - Matériel informatique Etablissements d'enseignement .....           | 360.000          |
| 403.369 - Entretien matériel informatique Services Administratifs .....        | 33.000           |
| 403.3691 - Entretien matériel informatique Etablissements d'enseignement ..... | 2.000            |
| 403.370 - Location photocopieurs Services Administratifs .....                 | 267.000          |
|  | <u>3.342.800</u> |

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 4 - TRAVAUX

|   |                  |
|---|------------------|
| 404.381 - Petits travaux et entretien.....        | 2.636.000        |
| 404.382 - Grosses réparations .....               | 6.063.000        |
| 404.383 - Réparation & entretien Ambassades ..... | 736.000          |
|   | <u>9.435.000</u> |

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 6 - DOMAINE IMMOBILIER

|                                    |            |
|------------------------------------|------------|
| 406.000 - Domaine immobilier ..... | 20.924.000 |
|------------------------------------|------------|

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur le Président.

Oui, si Monsieur le Conseiller de Gouvernement pouvait juste nous donner quelques détails sur cette ligne 406.000, parce qu'il s'agit quand même de 20 M€.

**M. le Président.-** Alors, Chapitre 6, Domaine Immobilier, 20.924.000 €, au Budget Primitif 2009.

**M. Laurent NOUVION.-** On voit qu'il y a une hausse de 25 % par rapport au Budget Primitif 2008, ce qui est quand même assez considérable.

**M. le Président.-** Madame le Directeur du Budget et du Trésor, nous vous écoutons.

**Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-**

Vous avez un détail en page 65 qui retrace d'une part les recettes et de l'autre, les dépenses, donc que vous retrouvez dans cette Section 4, qui sont, l'article « 030 - les Charges Locatives », l'article « 050 - Entretien et Amélioration des Locaux Domaniaux », l'article « 0301 - Charges Foncières », et « 0501 - Entretien et Amélioration », donc au total il y a 20 M€ de dépenses, pour 51.937.000 € de recettes, bien sûr.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il d'autres demandes de précision ou d'autres questions ?

Je mets donc ce chapitre Domaine Immobilier aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).*



**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 7 - DOMAINE FINANCIER

|                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| 407.000 - Domaine financier ..... | 2.261.000 |
|-----------------------------------|-----------|

**M. le Président.-** Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## SECT. 5 - SERVICES PUBLICS

## Chap. 1 - ASSAINISSEMENT

|  |                   |
|--|-------------------|
| 501.4321 - Nettoyement de la ville .....             | 9.000.000         |
| 501.4322 - Collecte et incinération .....            | 9.250.000         |
| 501.4323 - Assainissement collecte pneumatique ..... | 100.000           |
|  | <u>18.350.000</u> |

**M. le Président.-** Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 1<sup>er</sup> est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 2 - ECLAIRAGE PUBLIC

|   |                  |
|---|------------------|
| 502.434 - Consommation .....                | 740.000          |
| 502.435 - Entretien des installations ..... | 1.659.000        |
|   | <u>2.399.000</u> |

**M. le Président.-** Une demande de précision qui va dans le sens de Mme POYARD-VATRICAN et de ses interventions de tout à l'heure. Au niveau de l'éclairage public, on voit qu'il y a d'énormes progrès qui sont faits par la technologie pour utiliser des ampoules ou des moyens d'éclairage moins consommateurs d'énergie. Où en est-on à Monaco et comment le Gouvernement envisage-t-il l'avenir de l'équipement de l'éclairage public ?

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Là-dessus, nous avons fait, au cours de ces deux dernières années, de gros progrès, non seulement par la mise en place d'ampoules à faible consommation, mais aussi et je dirais surtout, par l'adoption d'un niveau d'éclairage éventuellement un peu moins fort et, en particulier dans les tunnels, le niveau d'éclairage a diminué, ce qui a permis de

réduire nettement la consommation. Nous avons aussi, par exemple pour les éclairages de rues, banni les éclairages multidirectionnels à trois cent soixante degrés qui éclairaient presque sur deux cent vingt degrés le ciel et pas le trottoir. Nous allons tester au cours des mois prochains, d'ailleurs, un certain nombre de candélabres auto-électriques, photovoltaïques qui permettent de récupérer, d'avoir une batterie intégrée pour utiliser l'éclairage solaire, donc nous faisons cette démarche systématique d'économie d'énergie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas, je vais mettre aux voix ce chapitre 2 Eclairage Public.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 3 - EAUX

|  |                  |
|--|------------------|
| 503.436 - Consommation .....               | 1.150.000        |
| 503.437 - Entretien des installations..... | 237.000          |
|  | <u>1.387.000</u> |

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 4 - TRANSPORTS PUBLICS

|   |                  |
|---|------------------|
| 504.438 - Compagnie Autobus MC - Minoration Recette.....      | 6.000.000        |
| 504.439 - Compagnie Autobus MC - Essai lignes nouvelles ..... | 500.000          |
|   | <u>6.500.000</u> |

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre concernant les Transports Publics, je vais mettre aux voix ce chapitre 4.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## SECT. 6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES

## I) COUVERTURE DEFICITS BUDGETAIRES COMMUNE ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

## Chap. 1 - BUDGET COMMUNAL

|  |                   |
|--|-------------------|
| 601.1012 - Dotation globale de fonctionnement..... | 31.338.000        |
| 601.1012 - Subvention spéciale Commune.....        | 4.115.000         |
|  | <u>35.453.000</u> |

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 1<sup>er</sup> est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 2 - DOMAINE SOCIAL

|   |                   |
|---|-------------------|
| 602.1011 - Centre Hospitalier Princesse Grace.....      | 6.941.500         |
| 602.1013 - Résidence du Cap Fleuri.....                 | 2.831.300         |
| 602.1016 - C.H.P.G. Subvention d'équipement.....        | 6.965.000         |
| 602.102 - Ecole d'infirmières.....                      | 280.000           |
| 602.103 - Déficit du C.T.S.....                         | 1.180.000         |
| 602.104 - Office de Protection Sociale.....             | 14.033.300        |
| 602.108 - Service Médical d'Urgence et Réanimation..... | 350.000           |
|   | <u>32.581.100</u> |

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## CHAP. 3 - DOMAINE CULTUREL

|  |                  |
|--|------------------|
| 603.101 - Musée National.....          | 2.591.200        |
| 603.102 - Centre Scientifique.....     | 2.251.400        |
| 603.103 - Fondation Prince Pierre..... | 615.000          |
|  | <u>5.457.600</u> |

**M. le Président.-** Monsieur Guillaume ROSE a la parole.

**M. Guillaume ROSE.-** Merci, Monsieur le Président.

Une question sur le nouveau Musée National de Monaco. Il a été un temps question que le nouveau Musée ait une antenne sur l'extension en mer ; à présent que l'extension en mer est reportée, est-ce qu'il y a un projet concernant le nouveau Musée National qui serait implanté quelque part ?

**M. le Président.-** Je ne sais pas si je dois me tourner vers le Conseiller pour l'Équipement ou le Conseiller pour l'Intérieur qui chapeaute la culture, ou bien alors Monsieur le Ministre d'État ? Monsieur MASSERON, nous vous écoutons.

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Disons tout simplement qu'une étude est en cours pour une implantation sur d'autres lieux, étude en cours sous l'autorité de mon Collègue Robert CALCAGNO.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur NOUVION, vous avez la parole.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste avoir une précision et savoir si Madame DITLOT, ce soir, confirmait ses propos en réunion privée. Je n'avais pas très bien compris, c'est pour cela que je voulais avoir votre confirmation. A un moment ou un autre, on parlait d'économies et d'arbitrages et vous étiez assez partisane, entre nous, de geler les travaux concernant la Villa Paloma. Alors je voulais savoir si vous confirmez votre décision ou pas. Merci.

**Mme Michèle DITLOT.-** Je crois que le Gouvernement a répondu à ma place, à savoir que les travaux étaient en train d'être mis en place ou allaient démarrer et que de toute façon, étant donné que nous n'avons pas d'autre possibilité actuellement, malheureusement je ne vois pas comment on pourrait faire autrement.

**M. Laurent NOUVION.-** Donc, vous confirmez que vous êtes bien pour que ça continue et non pas pour geler les travaux ?

**Mme Michèle DITLOT.-** Tout à fait.

**M. le Président.-** Dans une réflexion globale, Monsieur NOUVION, nous avons essayé tous ensemble de regarder et d'ailleurs, nous nous sommes donné rendez-vous tous les mois, à partir du mois de janvier, avec le Gouvernement, pour étudier l'évolution des recettes réelles par rapport au Budget que nous votons ce soir. Donc, nous avons tous dit ici, je crois, que nous pensions que, malheureusement très probablement, les recettes de T.V.A., les recettes des sociétés des monopoles d'État, etc..., vous l'avez dit aussi, étaient probablement surévaluées dans ce projet de Budget.

Donc, ce que nous avons dit exactement, c'est que si tel était le cas et qu'il fallait faire des économies, il faudrait bien trouver effectivement des niches d'économies et donc tous ensemble, Conseil National et Gouvernement, nous les regarderions. Voilà. Celle-là, ces quelques millions d'euros pour la rénovation de la Villa Paloma, était une parmi dix ou quinze ou vingt, je ne me souviens plus exactement, mais c'était une possibilité éventuellement d'équilibrer notre Budget, si malheureusement il y avait des recettes qui étaient minorées. Mais enfin, ce n'était pas une priorité particulière. Parmi beaucoup d'autres possibilités, c'est vrai que plusieurs millions d'euros pour rénover une villa, c'est beaucoup d'argent, mais pourquoi pas si on peut se le permettre ? Nous verrons donc tous ensemble dans les mois qui viennent, en espérant que nous n'ayons pas besoin de chercher à faire des économies.

Voilà exactement ce qui a été dit en Commission privée.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce chapitre ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix ce chapitre 3 Domaine Culturel.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## II) INTERVENTIONS

## Chap. 4 - DOMAINE INTERNATIONAL

*SC. 4.1 Subventions*

|         |  |                  |
|---------|--|------------------|
| 604.102 | - Bureau Hydrographique International .....          | 58.700           |
| 604.103 | - Commission Médico-Juridique.....                   | 2.000            |
| 604.105 | - A.I.E.A. ....                                      | 1.228.100        |
| 604.108 | - Institut Droit Economique de la Mer.....           | 95.000           |
| 604.124 | - Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes..... | 150.000          |
|         |  | <u>1.533.800</u> |

*SC. 4.2 Politiques publiques*

|          |   |                   |
|----------|---|-------------------|
| 604.201  | - Cotisations aux organismes internationaux .....       | 1.229.100         |
| 604.213  | - Exposition universelle Shanghai 2010.....             | 2.000.000         |
| 604.216  | - Organisation Sécurité & Coopération en Europe .....   | 12.600            |
| 604.217  | - Coopération Bilatérale et multilatérale .....         | 861.000           |
| 604.218  | - Protocole Kyoto .....                                 | 305.000           |
| 604.220  | - APD - Coopération bilatérale.....                     | 4.707.700         |
| 604.2201 | - APD - Coopération multilatérale .....                 | 1.077.500         |
| 604.2202 | - APD - ONG monégasques .....                           | 180.000           |
| 604.2203 | - APD - Aide humanitaire d'urgence .....                | 264.000           |
| 604.2204 | - APD - Cotisations organisations internationales ..... | 201.500           |
| 604.2205 | - APD - Micro crédit.....                               | 315.000           |
| 604.227  | - Participation ITER.....                               | 550.000           |
| 604.228  | - Conférences Internationales .....                     | 40.000            |
| 604.229  | - Année Polaire.....                                    | 250.000           |
|          |   | <u>12.193.400</u> |
|          |   | <u>13.727.200</u> |

**M. le Président.-** La parole est au Président de la Commission des Relations Extérieures. Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je n'ai pas grand-chose à dire, juste une question à poser, Monsieur le Président. Que recouvre la ligne « Coopération bilatérale et multilatérale », par rapport aux lignes « A.P.D. » qui suivent ?

**M. le Président.-** Alors, ce soir, il n'y a pas le Conseiller BIANCHERI.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Mais je pense que le Conseiller pour les Finances peut nous répondre, il doit savoir.

**M. le Président.-** Auriez-vous d'autres questions pendant que le Gouvernement cherche la réponse.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Pas vraiment, Monsieur le Président, non, mais peut-être des Collègues en ont-ils ?

**M. le Président.-** Non, il n'y a pas d'autre question.

**M. le Ministre d'Etat.-** Quelle est la question ?

**M. le Président.-** Pouvez-vous répéter la question pour Monsieur le Ministre d'Etat, Monsieur GARDETTO ?

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Oui, simplement que recouvre la ligne « Coopération bilatérale et multilatérale », c'est-à-dire la ligne 604.217, par rapport aux lignes suivantes « A.P.D. » et « Coopération » 604.220 à 604.2205 ?

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* L'un concerne l'A.P.D., c'est tout ce qui est développement, les deux lignes inférieures et la première ligne, c'est tout ce qui est coopération bilatérale, c'est-à-dire ce qui concerne les relations avec d'autres Etats mais qui ne sont pas dans le cadre du développement ou bien qui concerne tout ce qui est contribution pour les instances internationales, comme le Conseil de l'Europe, comme...

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** ... Mais ça ce n'est pas dans la cotisation aux organismes internationaux ?

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Non, il y a une partie qui est dans la coopération multilatérale, dans la mesure où ce qui concerne la cotisation proprement dite, c'est bien la cotisation, mais il faut bien savoir que la dépense des Etats ne se limite pas à la cotisation obligatoire. Elle est complétée par des contributions volontaires des Etats et donc ces contributions se trouvent dans cet article « coopération bilatérale et multilatérale ».

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** D'accord. Alors, verse-t-on par exemple une contribution volontaire au Conseil de l'Europe ?

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** De quel ordre ?

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* 110 000 € en 2009.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** D'accord.

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Il y a des contributions à l'Unesco, il y a des contributions au Processus de Barcelone, il y a beaucoup de contributions qui relèvent de cet article-là.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je vous remercie de la précision, Monsieur le Conseiller.

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je vous en prie.

**M. le Président.-** Merci, s'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 4 – Domaine International.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

*SC. 5.1 Subventions*

|   |           |
|---|-----------|
| 605.101 - Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo ..... | 8.220.000 |
| 605.1012 - Opéra de Monte-Carlo .....                   | 976.000   |
| 605.102 - Commission Nationale UNESCO .....             | 4.000     |
| 605.103 - Comité National Arts Plastiques .....         | 12.100    |

|         |  |                   |
|---------|--|-------------------|
| 605.104 | - C.I.M. ....                                      | 5.800             |
| 605.105 | - Musée Océanographique .....                      | 61.000            |
| 605.106 | - Institut Paléontologie Humaine .....             | 48.000            |
| 605.110 | - Jeunesse Avenir.....                             | 8.500             |
| 605.112 | - Studio de Monaco .....                           | 22.400            |
| 605.113 | - Scouts et Guides de Monaco .....                 | 61.300            |
| 605.115 | - Cœurs Vaillants .....                            | 60.200            |
| 605.116 | - Jeunesse Catholique.....                         | 13.900            |
| 605.117 | - Subventions diverses .....                       | 166.600           |
| 605.122 | - Comité National des Traditions Monégasques ..... | 8.700             |
| 605.124 | - Compagnie des Ballets de Monte-Carlo.....        | 5.763.300         |
| 605.125 | - Centre Jeunesse Princesse Stéphanie .....        | 595.500           |
| 605.126 | - Association des Jeunes Monégasques .....         | 105.200           |
| 605.128 | - Académie des Langues Dialectales .....           | 10.200            |
| 605.129 | - Association Foi Action Rayonnement.....          | 213.300           |
| 605.131 | - Les Arts dans la Rue .....                       | 162.200           |
| 605.132 | - Archives Audiovisuelles .....                    | 764.300           |
| 605.133 | - A.P.E.E.M. ....                                  | 9.800             |
| 605.137 | - Festival International des Arts.....             | 1.273.600         |
| 605.138 | - Théâtre Princesse Grace.....                     | 1.200.400         |
| 605.139 | - Garden Club.....                                 | 275.000           |
| 605.140 | - Monaco Dance Forum.....                          | 2.503.900         |
| 605.141 | - Culture - Contributions .....                    | 2.361.200         |
| 605.142 | - Divers contributions .....                       | 10.000            |
| 605.143 | - Mediarama - Le Logoscope .....                   | 11.200            |
| 605.144 | - Aides diverses cultes.....                       | 130.000           |
|         |  | <u>25.057.600</u> |

*SC. 5.2 Politiques Publiques*

|         |   |                   |
|---------|---|-------------------|
| 605.220 | - Etablissements d'enseignement privé ..... | 7.950.100         |
| 605.230 | - Voyages Ecoliers - Projet Jeunes .....    | 136.200           |
| 605.234 | - Programme Jeunesse.....                   | 106.500           |
|         |   | <u>8.192.800</u>  |
|         |   | <u>33.250.400</u> |

**M. le Président.-** La parole est à la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, Madame BOCCONE-PAGES.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais savoir le rôle qu'entend donner le Gouvernement au Centre Méditerranéen, en matière d'enseignement et d'objectifs à terme et s'il y avait une synergie envisagée éventuellement avec un troisième cycle hébergé à Monaco ?

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre va vous répondre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui, je vais vous répondre, Madame. Le Centre Méditerranéen est un lieu tout à fait extraordinaire et, comme vous le savez, propriété de la Principauté de Monaco, même s'il est situé en France. Nous avons l'ambition d'utiliser plus encore ce site progressivement et ne pas simplement nous contenter de la situation actuelle, qui est très bien, mais qui est un peu l'héritage du passé, avec un domaine immobilier qui ne correspond pas à la qualité

du site. Ce que nous envisageons, c'est d'utiliser ce site en gardant les activités actuelles mais, progressivement de le rénover pour pouvoir accueillir, justement, des formations de très haut niveau post-universitaire. Nous avons d'ailleurs un projet concret qui n'avance pas beaucoup parce que c'est nous qui sommes en retard, c'est un projet entre Columbia University et Science Po de Paris qui consisterait à organiser des cycles, comme il existe à Columbia, des cycles courts parce que nous ne pouvons pas faire de cycles longs ici, car il n'y a pas de documentation, pas de bibliothèque, donc on ne peut pas faire de Masters, mais par contre, nous pouvons faire des cycles de formation continue pour cadres supérieurs. C'est rentable parce que ce sont les entreprises qui paient, mais avec des universités prestigieuses. L'idée, si vous voulez, c'est d'engager la rénovation de ce site dans le respect, bien sûr, de son caractère de parc, mais de remplacer ce qui est quand même un peu vétuste par ce qu'on attend aujourd'hui comme offre, en studios de qualité. Si vous voulez, progressivement, étape par étape – nous y reviendrons parce que nous n'en sommes qu'au stade des études – afin de réaliser là une structure d'accueil dans le respect de l'environnement et du caractère et réaliser une sorte de parc universitaire. Progressivement donc d'y mettre, au fur et à mesure, des formations de haut niveau sans mettre fin tout de suite aux échanges linguistiques qui sont ce qu'ils sont, très bien, mais ce serait mieux si nous avions dans un premier temps une capacité d'accueil d'une cinquantaine de studios modernes, plus des capacités communes d'accueil et d'hébergement, au lieu des locaux vétustes que nous avons actuellement. C'est cela l'objectif, je pense que l'année prochaine, nous vous proposerons une première tranche de réalisation parce que tant qu'il n'y a pas les locaux, nous ne pouvons pas non plus accueillir. Je suis sûr que dès que nous aurons les locaux, nous aurons une très grande demande de haut niveau.

**M. le Président.-** Merci. Madame BOCCONE-PAGES ?

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Merci, Monsieur le Président.

Effectivement nous en avons parlé en séance privée, Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces précisions et nous adhérons tout à fait à ce genre d'enseignement, surtout de courte durée.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Madame DITLOT souhaite s'exprimer aussi sur ce sujet.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Plus qu'une intervention, une question. Je voulais que le Gouvernement, s'il était possible, nous éclaire de manière plus précise sur la ligne 605.141, Culture – Contribution, qui s'élève à 2.361.200 € ? Je pense que c'est lié au Centenaire des Ballets.

**M. le Président.-** Effectivement, c'est un Budget qui a doublé par rapport à 2008. D'accord, alors c'est cela, nous en avons parlé, il s'agit des locations par les entités culturelles, c'est-à-dire l'Orchestre, les Ballets et l'Opéra....

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Il s'agit des salles louées par les différentes entités culturelles et par le M.D.F..

**Mme Michèle DITLOT.-** Cela ne comporte que la location ...

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Cela comporte notamment ces dépenses, si vous voulez, qui n'étaient pas prises en compte par le passé.

**Mme Michèle DITLOT.-** Bien, je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur MARQUET, c'est à vous.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Dans le même ordre d'idée et pour notre information, la ligne 605.144 qui augmente de 144 % aussi.

**M. le Président.-** Oui, là par contre la somme n'est pas la même, il s'agit de 130.000 €, diverses aides.

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* 130.000 € au lieu de 58.300 €.



**M. le Président.-** Ce n'est pas occulte mais c'est pour les cultes, attention...

*(Rires)*

Aux cultes, ça me gêne qu'on le dise comme cela !

*(Rires et Brouhaha).*

**Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.-** Il y a un programme cette année sur cet article de 90.000 € en plus des subventions et des aides habituelles, pour favoriser l'organisation d'un colloque sur les cellules-souches. C'est une

contribution forfaitaire, parce que la demande était plus élevée.

**M. le Président.-** Un colloque sur les cellules-souches. Voilà, vous avez la réponse Monsieur MARQUET.

Je vais mettre aux voix ce chapitre 5, Domaine Educatif et Culturel.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 6 - DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

*SC. 6.1 Subventions*

|   |           |
|---|-----------|
| 606.101 - Croix-Rouge Monégasque.....                     | 1.736.000 |
| 606.102 - Amicale des Donneurs de Sang .....              | 31.600    |
| 606.103 - APD - AMADE .....                               | 158.700   |
| 606.113 - Société Protectrice Animaux .....               | 200.000   |
| 606.114 - Subventions diverses .....                      | 136.200   |
| 606.115 - Fight Aids .....                                | 199.400   |
| 606.127 - Association Monégasque Handicapés Moteurs ..... | 100       |
| 606.129 - Jeune J'écoute .....                            | 380.000   |
| 606.130 - APD - Aide et Présence.....                     | 64.400    |
| 606.135 - Lutte Cancer .....                              | 90.000    |
| 606.137 - AMAPEI - CAPS .....                             | 1.325.000 |
| 606.139 - APD - Mission Enfance .....                     | 97.600    |
|   | 4.419.000 |

*SC. 6.2 Politiques publiques*

|   |           |
|---|-----------|
| 606.203 - Prestations sociales aux étudiants monégasques..... | 110.000   |
| 606.204 - Gratifications et Aides sociales.....               | 235.000   |
| 606.205 - Bourses d'études .....                              | 2.765.000 |
| 606.206 - Prévention Médico-Sociale .....                     | 450.000   |
| 606.207 - Aide à la famille.....                              | 127.000   |
| 606.208 - Fonctionnement Centre Médico-Psychologique .....    | 540.500   |
| 606.209 - Aide travailleurs - Ind. Auxil. ....                | 1.062.000 |
| 606.211 - Amélioration habitat.....                           | 100.000   |
| 606.212 - Médecins - Indemnité compensatoire .....            | 48.000    |
| 606.216 - Aide aux personnes âgées .....                      | 100.000   |
| 606.217 - Centre de Coordination Gérontologique .....         | 218.000   |
| 606.218 - Structure d'accueil Speranza .....                  | 535.100   |
| 606.219 - Formation professionnelle.....                      | 140.000   |
| 606.221 - Centre Acc. Therap. Tps Partiel .....               | 295.100   |
| 606.222 - Aide nationale au logement .....                    | 8.140.000 |
| 606.223 - Mesures en faveur des personnes handicapées .....   | 360.000   |

|  |            |
|--|------------|
| 606.224 - Bonifications prêts accession à la propriété ..... | 15.000     |
| 606.228 - Aide à l'installation professionnelle .....        | 565.000    |
| 606.229 - Aide à l'installation des Artistes .....           | 10.000     |
| 606.238 - AMAPEI - Foyer Vie Handicapés .....                | 472.000    |
| 606.242 - Allocation différentielle de loyer .....           | 1.600.000  |
| 606.246 - Colonies de vacances.....                          | 89.000     |
|  | 17.976.700 |
|  | 22.395.700 |

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGES, vous avez la parole.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Merci, Monsieur le Président.

Pour revenir sur les bourses d'études, Monsieur le Ministre, avez-vous étudié ce dont nous avons parlé au Budget Rectificatif, en ce qui concerne les prestations sociales, de les retirer des bourses d'études ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Nous avons commencé à évaluer les choses mais je ne peux pas vous donner de réponse encore aujourd'hui. Nous vous proposons de regarder cette question en 2009.

**M. le Président.-** Je voudrais juste préciser car, pour ceux qui nous écoutent ou qui nous liront, ce n'est pas clair. Ce que vous demandez, c'est que les bourses d'études, comme toute autre allocation spécifique, des allocations sociales qui ont un objet spécifique, ne soient pas prises en compte dans le calcul des revenus. C'est la même chose que pour le calcul de l'Aide au Logement. J'ai une bourse d'études pour mon enfant, mais je demande une aide pour me loger. Il ne faut pas qu'on compte la bourse qui va être dépensée pour une fin spécifique, qui est de permettre à mon enfant d'aller étudier dans une université étrangère, il ne faut pas la prendre en compte dans le revenu, parce que ça diminue d'autant une autre allocation. Donc nous, nous aimerions que le revenu, qui soit pris en compte pour le calcul des bourses d'études, de l'allocation logement, notamment, tienne compte du revenu réel net sans qu'on y ajoute d'autres aides sociales qui sont dépensées par ailleurs pour autre chose. Voilà ce que souhaite le Conseil National et c'est au-delà des bourses, c'est aussi pour l'Aide Nationale au Logement, par exemple.

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui et je suis enclin à vous donner raison, Madame, je suis enclin à vous donner raison mais cela mérite quand même d'être chiffré, d'être étudié et nous n'avons pas eu le temps, entre les Commissions Plénières et les Séances Publiques, pour vous apporter une réponse précise. Mais je m'engage à ce que cette question soit étudiée et rediscutée en 2009.

**M. le Président.-** Merci. Je redonne la parole à Madame DITTLLOT.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, excusez mon optimisme mais il me semblait que c'était acquis.

**M. le Ministre d'Etat.-** Non, le système n'est pas acquis aujourd'hui. Vous êtes trop optimiste, Madame, mais...

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Je pensais que vous l'étiez aussi...

*(Rires).*

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Mais je vous ai déjà dit que j'avais un préjugé favorable parce qu'il y a une certaine logique à défendre ce dispositif. Cependant, il y a des conséquences financières qu'il faut quand même estimer et regarder et puis même des conséquences dans toute l'application du dispositif. Mais il y a une certaine logique à défendre la thèse que vous défendez. Donc nous regardons ça de manière bienveillante.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre. Madame FAUTRIER, nous vous écoutons.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Merci, Monsieur le Président.

J'insiste puisque cela fait plusieurs exercices budgétaires maintenant que nous faisons des interventions à ce sujet, notamment, en ce qui concerne l'Aide Nationale au Logement et nous avons demandé, depuis plusieurs Budgets maintenant, que le Gouvernement étudie la possibilité de retirer justement les allocations familiales du calcul de l'Aide Nationale au Logement, donc, il est temps, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.-** C'est effectivement le même sujet, mais une autre branche du même sujet, tout à fait.

Donc, M. le Ministre d'Etat a un préjugé favorable, nous espérons qu'il se transforme en décision favorable dans les prochains mois, au début de l'année prochaine. Bien. Merci de nous tenir au courant, Monsieur le Ministre, de votre réflexion et de vos conclusions.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 6, Domaine Social et Humanitaire.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 7 - DOMAINE SPORTIF

*SC. 7.1 Subventions*

|   |                  |
|---|------------------|
| 607.101 - Centre Formation A.S.M. F.C. .... | 2.119.300        |
| 607.105 - Yacht Club de Monaco.....         | 374.000          |
| 607.107 - Subventions diverses .....        | 116.600          |
| 607.108 - Tennis Club .....                 | 285.700          |
| 607.110 - Fédération Motonautique .....     | 56.100           |
| 607.117 - A.G.F.I.S. - A.T.P. ....          | 106.000          |
|   | <u>3.057.700</u> |

*SC. 7.2 Politiques publiques*

|  |                  |
|--|------------------|
| 607.202 - Sport scolaire .....                   | 1.078.900        |
| 607.203 - Comité Olympique .....                 | 1.484.900        |
| 607.204 - Aide aux sportifs de haut niveau ..... | 210.000          |
| 607.208 - Bourses sportives.....                 | 57.900           |
|  | <u>2.831.700</u> |
|  | <u>5.889.400</u> |

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGES à la parole.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais faire une intervention un petit peu comme pour les bourses d'études, mais sur les bourses sportives, je vois d'ailleurs qu'il y a une ligne, 607.208, Bourses Sportives. Alors, effectivement, la somme n'est pas très importante...

**M. le Président.-** ... 57.900 €, pour ceux qui n'ont pas le document.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Excusez-moi, Monsieur le Président, j'aurais dû la donner, donc 57.900 €. Je voulais revenir sur le sujet parce que je voulais attirer l'attention du Gouvernement sur les jeunes qui font du sport et qui font du sport à un certain niveau, en compétition, en tournois ou en concours. Ces jeunes athlètes, pour précisément arriver

à un niveau important, ont besoin de se former et pour cela, ils doivent voyager, ils doivent faire des stages et ils doivent parfois aller à l'étranger. Alors, je me proposais, Monsieur le Ministre, d'envisager une éventualité. Ne pourrions-nous pas essayer de régler ce problème par le biais du règlement des bourses d'études ? Revoir justement l'article 3 de ce règlement. Je me permettrai de vous le lire : « la préparation et le concours d'agrégation de perfectionnement des disciplines concernant directement la fonction publique, l'économie et le maintien et l'accroissement du rayonnement de Monaco, dans le domaine artistique, intellectuel, scientifique », ne pourrait-on ajouter sportif ?

Parce que, nous l'avons vu lors de la dernière Commission des Bourses d'Etudes, certains détournent le sujet et mes Collègues qui assistent également comme moi à cette Commission l'ont aussi constaté. C'est-à-dire que certains jeunes qui poursuivent leur formation de sport à l'étranger, ont dans le même temps une inscription dans une université et demandent par là même une bourse d'études au travers de leur inscription à leur université. Alors, je trouve qu'il vaudrait mieux envisager le problème de façon directe en les aidant financièrement pour le sport qu'ils pratiquent à un niveau élevé. Merci.

**M. le Président.-** Monsieur MASSERON, nous vous écoutons.

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui, c'est une question, Monsieur le Ministre d'Etat, comme vous le savez qui a été examinée à de nombreuses reprises et Madame BOCCONE-PAGES le sait très bien aussi puisqu'elle avait posé une question dans le cadre d'une Commission Plénière d'Etude. Elle sait aussi combien le Gouvernement Princier favorise la pratique du sport en Principauté par la mise à disposition d'équipements sportifs de très haute qualité qui permettent à nos sportifs et, tout particulièrement, aux jeunes de pratiquer la totalité des sports et ce sur un territoire limité comme celui de la Principauté de Monaco. Elle sait aussi que les aides aux sportifs se font par l'intermédiaire de nos associations sportives qui, elles, sont effectivement aidées par nos fédérations et donc par les associations sportives et ce sont ces associations qui aident les athlètes à participer aux compétitions, à effectuer les déplacements, elles les aident également au niveau du matériel. Il a été question tout à l'heure des bourses sportives qui sont évaluées pour l'année 2009, à 57.900 €, comme elle le sait et puisque la

réponse avait été faite au cours justement d'une Commission Plénière d'Etude, ces bourses ont été créées lors de Son Jubilé par le Prince Rainier III pour aider les sportifs olympiques de haut niveau. Ces bourses sont actuellement attribuées à des athlètes qui sont amenés à représenter régulièrement la Principauté lors de compétitions internationales ou comme les Jeux Olympiques ou les Jeux Méditerranéens ou les Championnats du Monde. Il y a actuellement une dizaine de bourses qui sont attribuées et c'est la raison de cette inscription.

La question que vous posez est évidemment tout à fait différente, il s'agirait si je comprends bien, d'aider individuellement par des aides spécifiques des athlètes qui pratiquent en dehors, des fédérations et des associations sportives qui sont reconnues en Principauté. Je crois que nous avons un dispositif qui est tout à fait performant ; j'ai tendance à penser qu'il n'y a pas de raison particulière d'en changer. Je ne vois pas très concrètement à quoi vous faites vraiment allusion, en parlant de bourses sportives.

Pour ma part, je pense également que les bourses d'études n'ont rien à voir avec les bourses sportives ; je crois qu'il ne faut pas mélanger les genres, si vous le voulez bien.

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGES, rien à ajouter ?

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** On ne se comprend pas, mais j'en ai l'habitude, avec Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, mais ce n'est pas grave, cela nous arrive souvent dans les domaines que nous défendons. J'insiste surtout parce qu'effectivement dans certains sports, en dehors du Comité Olympique et des athlètes de haut niveau, il faut penser à des concours, à des compétitions, à des tournois.

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* ... Pour quels sports, pardonnez-moi ?

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Mais peu importe, Monsieur le Conseiller, je pense aux parents, nous ne sommes pas là pour parler de cas concrets, vous le dites souvent d'ailleurs. Donc je pense qu'il faut leur venir en aide et non pas utiliser des moyens détournés pour obtenir des aides de l'Etat. Moi je préfère dire oui, on va ouvrir aux sportifs et on va leur donner de l'aide.

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Vous avez raison, cela mérite enquête, effectivement.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Et bien écoutez, alors, enquêtez.

**M. le Président.-** Monsieur le Représentant du Conseil National à la Commission Nationale des Sports, Gérard BERTRAND, a souhaité prendre la parole. Nous vous écoutons.

**M. Gérard BERTRAND.-** Merci, Monsieur le Président.

Je crois que vous ne vous comprenez pas parce que vous parlez des sportifs qui font partie des associations et des fédérations, c'est cela Monsieur MASSERON, alors que Mme BOCCONE-PAGES pense à des sportifs qui sont hors association et qui pratiquent un sport individuel. C'est là la différence, je crois. Moi, je pense qu'au niveau du sport olympique, c'est vrai qu'il y a des aides, je pense que les fédérations à Monaco sont quand même bien aidées, je peux en parler puisque je suis Président de fédération, mais il y a des cas justement où des jeunes Monégasques pratiquent des sports dans des associations non olympiques et c'est peut-être ces jeunes-là qui devraient être aidés ponctuellement, sur présentation bien sûr de leurs dépenses, lorsqu'ils doivent faire des stages à l'étranger. Je parle par exemple de Monégasques qui suivent des cours de danse dans une école qui a organisé un voyage pendant quinze jours aux Etats-Unis pour des stages, aux frais des parents et les parents ne sont pas partis en vacances, parce qu'ils voulaient que leur fille puisse faire ce stage aux Etats-Unis. Voilà, ce sont des aides ponctuelles.

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Monsieur le Président, je vous remercie de reconnaître, effectivement, l'effort important du Gouvernement en matière sportive et sous votre autre casquette, vous êtes bien placé pour le savoir ; d'ailleurs nous avons eu une conversation, pas plus tard que dimanche dernier avec le Président du Conseil National, à l'occasion d'un tournoi de judo et à la question que vous posait le Président du Conseil National de savoir si vous étiez aidé par le Gouvernement Princier, je vous remercie d'avoir répondu positivement ; et quant à la question qui était de savoir si vous étiez bien aidé par le Gouvernement Princier, je vous remercie d'avoir répondu également

oui, parce que je pense que c'est tout à fait la vérité, ce qui démontre bien l'aide tout à fait importante du Gouvernement pour l'ensemble des sports.

Vous évoquez la danse, pour moi la danse, c'est plutôt culturel, mais je suppose que ce n'est pas une danse culturelle que vous évoquez ?

**M. Gérard BERTRAND.-** Sportive.

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Sportive, voilà ; mais j'avais le sentiment, Monsieur le Président, qu'un certain nombre de sports de ce type sont bien exercés en Principauté dans des associations de la Principauté et j'avais le sentiment qu'elles étaient aidées, mais il s'agit peut-être d'associations différentes.

**M. Gérard BERTRAND.-** L'association à laquelle je faisais référence est en Principauté, Monaco Danse, je crois, je ne sais pas exactement comment elle s'appelle, c'est cette association qui est dirigée par une danseuse américaine et elle est partie aux Etats-Unis, avec un certain nombre de danseuses d'élite, dirons-nous, de haut niveau, justement pour leur faire faire un stage.

(Brouhaha).

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Monsieur le Conseiller, nous rencontrons le même problème pour le ski, avec une petite équipe qui fait partie de la Fédération de Ski de Monaco et qui se rend régulièrement en Italie pour pratiquer ce sport en compétition pour se mesurer aux athlètes italiens, ces familles ne sont absolument pas aidées non plus.

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Mais la Fédération de Ski est aidée par le Gouvernement...

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-**... Mais pas ce groupe de jeunes, Monsieur le Conseiller, ... mais ils font partie de la Fédération de Ski...

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Madame BOCCONE-PAGES, je vous comprends. Simplement je crois que nous passons par un dispositif en Principauté de Monaco qui a le mérite

d'être clair. Nous finançons par l'intermédiaire de fédérations et d'associations, effectivement sportives. Je ne vois pas bien comment, nous irions, pour le même sport, financer des personnes qui ne passent pas par le canal classique et normal, enfin, je crois qu'il y a un problème.

**M. Laurent NOUVION.-** Juste pour la compréhension du débat, Madame BOCCONE-PAGES, est-ce que vous pouvez nous expliquer exactement ? Si j'ai bien compris, les sportifs de haut niveau qui représentent Monaco aux Jeux Olympiques ainsi qu'aux Jeux Méditerranéens et aux Championnats du Monde, bénéficient d'une subvention qui avait été créée à l'époque par le Prince Rainier et qui continue et c'est très bien.

Ce que j'essaie de comprendre, ceux pour qui vous voudriez essayer d'avoir des subventions, ont-ils le niveau ? Est-ce qu'ils ont un niveau olympique, est-ce qu'ils ont un niveau à concourir dans les Championnats d'Europe, dans les Championnats du Monde, etc... ? Parce que si vous demandez cela, au titre de l'équité, il faut le faire pour toutes les familles ou presque. Vous comprenez ?

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** J'ai dû effectivement réfléchir à ce que vous me disiez, parce que je ne comprends pas du tout ce que vous me dites. Alors, c'est peut-être l'heure ou vos neurones...

**M. Laurent NOUVION.-** Non, non mes neurones fonctionnent très bien...

*(Rires et brouhaha).*

Plus on avance dans l'heure et mieux ils fonctionnent, moi je suis un insomniaque.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Ecoutez, moi aussi, mais là apparemment il m'a fallu un petit moment pour connecter, vous voyez.

*(Rires).*

**M. Laurent NOUVION.-** Mais alors, expliquez-nous, on va mieux comprendre.

**M. le Président.-** Vous êtes plusieurs à vouloir intervenir. Monsieur le Ministre d'Etat veut dire un mot, nous l'écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je voudrais simplement dire une chose, nous sommes prêts à examiner des cas particuliers et je crois qu'il faut les examiner en Commission Plénière, on ne va pas les examiner là, ce soir. Ceci dit, il y a quand même une règle qui me paraît importante. Je crois que la Principauté aide de manière conséquente – ça a toujours été une volonté Souveraine – aide de manière importante les sportifs à travers les associations, les fédérations etc... Il est extrêmement difficile de sortir de ce cadre, parce qu'il y a des fédérations pour tous les sports et à mon avis, c'est aux fédérations de définir leur politique, ce n'est pas moi qui vais dire qui faut-il aider dans le ski, c'est la Fédération de Ski. Ce n'est pas moi qui vais dire qui il faut aider dans le judo ou dans n'importe quel autre sport, ce sont les fédérations et les associations sportives. Donc, je crois que c'est quand même un passage obligé parce que si vous commencez un système d'aide individuelle, sous prétexte qu'il y a des choses très honorables qui peuvent se faire de manière individuelle, vous n'avez plus aucun critère, vous ne savez plus ce que vous faites, enfin nous, nous ne savons plus ce que nous faisons. Si on aide les fédérations, on attend de ces fédérations qui ont certaines règles de déontologie, ce sont des règles de respect du sport, de la qualité sportive et là, nous savons où nous mettons notre argent, quelque part, parce que les fédérations sont sérieuses, notamment ici, principalement ici, moi j'ai beaucoup d'admiration et de respect pour l'ensemble des fédérations sportives.

Alors, aider en dehors des fédérations, c'est un peu casser aussi le système, parce que le système est organisé, structuré, autour des associations, des fédérations reconnues qui représentent des sports et se mettre à aider en dehors de ce système me paraît quelque peu dangereux. Ceci dit, je veux bien regarder quelques situations individuelles, mais j'ai tendance à dire, aidons beaucoup mais à travers des structures organisées qui ont une certaine déontologie, qui font la promotion du sport et qui sont l'ensemble des associations et des fédérations, elles sont nombreuses à Monaco, de qualité je dois le dire. Voilà, c'est un principe que j'évoque, sans m'opposer à regarder telle situation particulière mais cela, faisons-le en Commission.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre.

Madame FAUTRIER attend son tour de parole depuis un certain temps et ensuite un dernier mot de M. BERTRAND qui connaît bien ce sujet.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Sans rallonger le débat, je crois que le Gouvernement pourrait tout simplement se pencher sur la question, il ne s'agit pas de dépenser 200.000 €, je crois que nous l'avons tous bien compris, mais il y a, effectivement, je pense, à Monaco, des sportifs qui ne font peut-être pas partie de fédérations parce que tout simplement le sport n'est pas fédéré à Monaco dans ces disciplines-là et qui méritent, eux aussi, d'avoir un peu de considération et de pouvoir bénéficier d'une bourse d'études pour aller à des stages de perfectionnement à l'étranger.

C'est le cas notamment pour la danse, on l'a vu, cela peut être le cas pour d'autres spécialités sportives et je pense que ça ne coupera pas une jambe au Gouvernement que de se pencher sur ces cas-là, lorsqu'on vous les amènera.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je ne vous ai pas dit le contraire.

**M. le Président.-** C'est vrai. Monsieur BERTRAND, nous vous écoutons.

**M. Gérard BERTRAND.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais répondre à M. NOUVION. Si les bourses sportives étaient limitées à des Monégasques qui ont le niveau olympique, on n'en aurait pas besoin, parce qu'il n'y a pas de Monégasques de niveau olympique. Les bourses sportives, c'est justement pour permettre aux nationaux de participer à des compétitions internationales...

**M. Laurent NOUVION.-** Il y a une skieuse qui a un niveau extraordinaire...

**M. Gérard BERTRAND.-** Par rapport à Monaco, oui mais il ne faut pas confondre le haut niveau de Monaco avec le haut niveau international, Monsieur NOUVION. C'est tout.

**M. Laurent NOUVION.-** Moi ce que je disais juste, c'est au titre de l'égalité des familles, c'est très difficile. Voilà. C'est-à-dire qu'à partir du moment où il y a des subventions pour certaines familles.... C'était ça mon intervention.

**M. Gérard BERTRAND.-** Mais je suis d'accord avec vous, mais alors justement, les subventions ne sont données qu'aux fédérations ou qu'aux clubs qui ont des sportifs de compétition, mais il y a des associations qui n'ont pas de subvention et c'est justement pour ces associations-là que nous parlons. C'est tout. Pour aider les parents qui ont des enfants qui sont dans des associations qui ne reçoivent pas de subvention.

**M. le Président.-** Merci. Je crois qu'on vous a bien compris... Un dernier mot, Madame BOCCONE-PAGES, et ensuite nous passons au vote.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** ... Monsieur le Président, demandez à Monsieur le Conseiller MASSERON de reprendre les dossiers parce que tous les parents concernés ont envoyé un courrier au Département de l'Intérieur et ont déjà reçu une réponse de vous, Monsieur le Conseiller. Donc, si vous voulez bien jeter un coup d'œil aux dossiers que vous avez reçus, ça serait gentil.

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Madame la Présidente, je me permettrai de vous dire que si j'ai déjà répondu, c'est que j'ai regardé le dossier, ça ne vous échappera pas...

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Vous avez renvoyé un courrier, Monsieur le Conseiller, mais j'espère que le dossier vous l'avez conservé, ce serait plutôt gentil.

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Nous nous sommes mal compris. Vous semblez dire que j'ai fait une réponse sans avoir regardé le dossier. J'ai gardé le dossier mais je l'ai regardé.

*(Rires).*

**M. le Président.-** Bien. Nous nous sommes bien compris je crois, chacun s'est exprimé...

**M. Laurent NOUVION.-** Les dialogues entre Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur et Madame BOCCONE-PAGES sont quand même extraordinaires, on peut même penser que vous les avez répétés avant.

*(Rires).*

**M. le Président.-** Considérant que l'Assemblée est suffisamment informée sur ce point et conformément à notre Règlement Intérieur, je vais donc mettre aux voix ce chapitre 7, concernant le Domaine Sportif.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

**Mme le Chef de Cabinet.-**

III) MANIFESTATIONS

Chap. 8 - ORGANISATION MANIFESTATIONS

*SC. 8.1 Subventions*

|         |  |                   |
|---------|--|-------------------|
| 608.103 | - Festival International de Télévision / Mediap..... | 4.850.000         |
| 608.104 | - Epreuves sportives automobiles.....                | 10.500.000        |
| 608.112 | - Festival Mondial Théâtre Amateur.....              | 600.000           |
| 608.114 | - Manifestations nouvelles.....                      | 100.000           |
| 608.116 | - Exploitation Grimaldi Forum S.A.M.....             | 6.463.000         |
| 608.120 | - Congrès Médical.....                               | 38.000            |
| 608.129 | - Grands Prix Magiques.....                          | 145.600           |
| 608.130 | - Expositions florales.....                          | 95.000            |
| 608.132 | - Manifestations sportives.....                      | 6.084.600         |
| 608.134 | - Monaco Inter Expo.....                             | 500.000           |
| 608.137 | - Evénements culturels Grimaldi Forum.....           | 4.201.700         |
| 608.141 | - Convention Services A.S.M. F.C. S.A.M.....         | 1.825.000         |
|         |  | <u>35.402.900</u> |

*SC. 8.2 Politiques publiques*

|         |                                   |                   |
|---------|-----------------------------------|-------------------|
| 608.201 | - Manifestations nationales.....  | 661.500           |
| 608.202 | - Centenaire Ballets Russes.....  | 120.000           |
| 608.205 | - Congrès - Réceptions.....       | 1.460.000         |
| 608.206 | - Congrès - Contributions.....    | 1.200.000         |
| 608.207 | - Manifestations culturelles..... | 341.000           |
| 608.213 | - Animation.....                  | 220.000           |
|         |                                   | <u>4.002.500</u>  |
|         |                                   | <u>39.405.400</u> |

**M. le Président.-** Monsieur le Vice-Président, nous vous écoutons.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Alors, là, au niveau de sommes, c'est déjà plus sérieux. Une question concernant le Tour de France, j'avais été approché il y a deux ou trois ans par des organisateurs qui m'avaient expliqué leur souci de faire une manifestation en rapport avec le vélo, l'écologie, etc... et il semblerait que récemment, peut-être à cause d'organisation ou de sponsoring, une grande marque

automobile va faire circuler quatre-vingts voitures au milieu des vélos et je voulais savoir si cela était vrai, même si c'est une marque prestigieuse de voitures allemandes, je voulais savoir si l'information qui m'a été donnée est véridique.

**M. le Président.-** Monsieur MASSERON.

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je crois voir ce que vous voulez dire, mais il s'agit à ma connaissance d'un projet



d'opération promotionnelle d'une marque d'automobile, comme il en arrive assez fréquemment en Principauté de Monaco, dont on n'a pas parlé jusqu'à présent, mais il y en a tous les ans. En l'occurrence, effectivement, cette société a imaginé probablement de le faire à un moment qui se trouve être justement le Tour de France, mais ce que nous avons évidemment expliqué, c'est que cela n'a rien à voir avec le Tour de France, et que, bien entendu, le Tour de France est totalement prioritaire et qu'il est hors de question que les dispositions, en termes si vous voulez, de logistique et d'occupation du territoire qui sont prises pour le Tour de France, soient perturbées par, le cas échéant, l'opération que souhaite mener cette société. Mais, à mon sens, il n'y a pas d'interférence avec l'organisation du Tour de France.

**M. Bernard MARQUET.-** Il y avait eu certaines craintes que ça ne se superpose en même temps.

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Qu'il y ait des craintes, oui, mais, comme je vous l'ai dit, il n'est pas question que les choses se superposent, cela me paraît évident.

**M. Bernard MARQUET.-** Ensuite, une autre question. En ce qui concerne la ligne n° 608.141, Convention des Services A.S.M. Football Club S.A.M., c'est une ligne qui est constante toujours à 1.825.000 € et je voulais, juste par curiosité, savoir à quoi cela correspond.

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Monsieur le Vice-Président, vous savez que pour le football professionnel, les aides des collectivités territoriales, c'est le cas en France et c'est l'Etat ici à Monaco, sont limitées ; elles sont limitées de façon très précise par les textes de la Ligue Française de Football Professionnel. Par conséquent, il y a une aide d'une part au titre de la formation, elle est sur une autre ligne et d'autre part, au titre d'un certain nombre de services et ce montant est plafonné à 1.825.500 €. C'est la raison pour laquelle vous avez ce montant qui ne varie pas d'une année sur l'autre.

**M. le Président.-** Il y a par ailleurs 2.119.300 € à la ligne 607.101 pour le Centre de Formation et là, il y a 1.825.000 €, pour la convention de services.

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Ce sont les aides directes possibles en France de la part de collectivités territoriales, à Monaco de la part de l'Etat pour le football professionnel.

**M. Bernard MARQUET.-** D'accord.

**M. le Président.-** Si j'additionne, cela nous fait du 4 M€ environ. Monsieur CLERISSI qui demande la parole depuis un moment et ensuite M. CELLARIO.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Félicitations à l'ensemble du Gouvernement pour avoir obtenu le départ du Tour de France, c'est un événement extraordinaire, il est retransmis par, je crois, cent quatre-vingts chaînes, c'est le troisième événement sportif de l'année et félicitations pour le pilotage...

**M. le Président.-**... Troisième événement mondial...

**M. Philippe CLERISSI.-** Oui, troisième événement mondial. Nous avons été associés, les acteurs économiques, vous nous avez montré le visuel et la déclinaison du produit qui est faite et c'est tout à fait remarquable. Merci.

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Très simplement, le Prince Souverain souhaite que Monaco relève ce défi, parce que c'est un vrai défi et montre sa capacité à organiser cette très grande manifestation et, en plus, de l'organiser à l'occasion de ce qui doit être une fête populaire. Je crois que toutes les dispositions sont prises ; vous le savez, depuis des mois, l'ensemble des Services du Gouvernement, mais également l'ensemble des partenaires, y compris en France, sont mobilisés à l'occasion de réunions très régulières, notamment de six cellules de travail qui sont spécialisées sur un thème différent et qui se réunissent très régulièrement pour faire en sorte que nous soyons tout à fait prêts et que le grand départ du Tour de France soit accueilli de manière remarquable en Principauté de Monaco. C'est en tout cas ce vers quoi nous sommes tous tendus et je dois remarquer d'ailleurs une grande mobilisation, une grande motivation de l'ensemble des acteurs concernés.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

A la ligne 608.112, Festival Mondial, Théâtre amateur, tout le monde a bien remarqué, l'augmentation en pourcentage est de 5900 % ! Je voudrais quand même apaiser l'ensemble des Conseillers Nationaux. C'est une opération qui a lieu tous les quatre ans, c'est une opération de théâtre très importante, il y aura, je crois, vingt-sept ou vingt-huit pays représentés pendant quinze jours, cela se fait en plein été entre le mois de juillet et le mois d'août. Je remercie le Gouvernement pour sa fidélité à supporter cette opération, car depuis près de trente-cinq ans ou quarante ans, il participe généreusement à cette aide.

J'invite d'ailleurs tous les Membres du Gouvernement et tous les Conseillers Nationaux à visiter cette manifestation.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CELLARIO pour ces précisions concernant cette belle manifestation, effectivement, que nous sommes nombreux à aller visiter tous les quatre ans.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 8 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

IV) INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

Chap. 9 - AIDE INDUSTRIE, COMMERCE ET TOURISME

*SC. 9.1 Subventions*

|   |                  |
|---|------------------|
| 609.112 - Activités audiovisuelles.....                 | 475.000          |
| 609.117 - Chambre de Développement .....                | 1.000.000        |
| 609.119 - Coordination C.A.M. Communes limitrophes..... | 160.000          |
| 609.121 - MC2D .....                                    | 30.000           |
|   | <u>1.665.000</u> |

*SC. 9.2 Politiques publiques*

|  |                   |
|--|-------------------|
| 609.201 - Aide commerce .....              | 375.000           |
| 609.202 - Aide industrie .....             | 1.440.000         |
| 609.203 - Prospection économique .....     | 3.000             |
| 609.204 - Bonification de prêts.....       | 20.000            |
| 609.208 - Etudes économiques.....          | 1.350.000         |
| 609.210 - Aide développement durable ..... | 1.065.000         |
| 609.213 - Rachat investissement .....      | 1.000             |
| 609.214 - Intervention économique.....     | 3.030.000         |
| 609.218 - Exploitation gare .....          | 880.000           |
| 609.221 - Participation réseau télé.....   | 6.000.000         |
|  | <u>14.164.000</u> |
|  | <u>15.829.000</u> |

**M. le Président.-** Tout d'abord, nous allons écouter Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Vous pensez bien que je n'allais pas m'en priver, Monsieur TONELLI. Donc, je vois inscrit, effectivement, « aide au commerce 375.000 € ». Eh bien, par les temps de crise, il vaut mieux danser parce que pour Monaco Danse Forum, 2.500.000 €, il vaut mieux manger parce que l'Institut des Arts Culinaires touche 5 M€, alors dansons, mangeons, buvons et puis pour le commerce, on verra.

**M. le Président.-** Madame POYARD-VATRICAN et ensuite Mme FAUTRIER.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

Comme je l'ai fait sur de précédentes lignes budgétaires, je voulais indiquer qu'une majorité des membres de l'U.P.M. va voter contre ce chapitre, entre autres sur le point qu'a évoqué mon Collègue Philippe CLERISSI, puisqu'il s'agit du niveau des aides pour l'industrie et pour le commerce. Principalement sur leur montant actuel et sur leur montant vis-à-vis de la crise dont nous avons beaucoup parlé lors des séances privées. Puisqu'ici vous nous avez accordé, Monsieur le Ministre, le fait qu'il va y avoir des aides significatives vers les industries, je constate aujourd'hui que ce n'est pas pris en compte dans les documents budgétaires et qu'aucune mention n'est faite pour les commerces. Vous savez que nous avons déjà eu de longs débats sur l'ouverture des commerces le dimanche. Aussi, nous demandons qu'il y ait une politique beaucoup plus structurée et ambitieuse au niveau des commerces et qui ne se limite pas à une opération de communication qui pourrait être par ailleurs discutable, pour une ouverture le dimanche. Il y a vraiment besoin d'avoir un dynamisme dans le domaine commercial qui va bien au-delà de ce point particulier et une nécessité pour Monaco de faire vraiment des actions concrètes et des actions réfléchies en visant le moyen terme. Pour ces raisons-là, je souhaite qu'on ne vote pas ce chapitre.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, nous écoutons les autres remarques ou vous préférez intervenir tout de suite, comme vous voulez ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Je préfère intervenir maintenant parce que je ne vais pas intervenir tout seul, je ne vais parler que du soutien à l'industrie et je vais demander à M. le Conseiller Gilles TONELLI de parler de l'aide aux commerces.

Concernant le soutien à l'industrie, je voudrais quand même préciser que la plupart des mesures qui se trouvent dans notre plan de soutien, le plan exceptionnel de soutien à l'industrie, ne se trouve pas budgété ici, d'ailleurs, il n'est pas possible de le budgéter. Une des principales aides consiste en garanties aux prêts qui, comme je l'ai dit, ont un effet démultiplicateur puisqu'elles ont pour effet de déclencher des plans d'ensemble et de mobiliser les banques. Donc, un euro permet d'en mobiliser quatre ou cinq comme dans les plans que nous avons faits, mais ce n'est pas un euro que nous donnons, c'est un euro que nous garantissons et si nous le garantissons, c'est parce que nous espérons bien que cette garantie n'aura pas à jouer, sinon ce serait du suicide financier puisqu'on n'aurait pas sauvé l'entreprise.

Je peux dire qu'à ce jour, à ma connaissance, nous avons depuis quelques semaines, cela passe en Commission, mais nous avons dû garantir de l'ordre de 13 M€, pour mobiliser beaucoup plus de soutien à l'industrie. 13 M€, ça n'a rien à voir avec les chiffres qui se trouvent dans ce chapitre, mais l'Etat a pris le risque sur 13 M€. Bien entendu, il espère bien que cela va coûter zéro euro, parce que si le plan est réussi, cela va coûter zéro euro puisque c'est uniquement une garantie. Donc ce n'est pas budgété, mais c'est vrai que l'Etat prend un risque exceptionnel dans le cadre de la crise pour soutenir des activités industrielles.

J'ajoute que n'est pas budgété non plus, le coût de l'aide exceptionnelle que nous allons faire au chômage technique. M. CAMPANA l'a présentée aujourd'hui aux partenaires sociaux qui l'ont, me semble-t-il, bien accueillie. Combien cela va-t-il coûter ? Je ne sais pas, nous avons calculé que cela ne pourra pas dépasser 5 M€ dans la pire des situations, c'est-à-dire que la moitié des salariés de l'industrie se trouve en chômage technique pendant une bonne partie de l'année 2009, mais ça c'est le risque maximum. J'espère comme vous que cela coûtera beaucoup moins, mais je suis obligé de vous dire aujourd'hui que je ne sais pas. L'Etat sait les limites maximum des risques qu'il prend pour soutenir l'industrie, mais il ne sait pas combien ça va coûter et personne ne le sait car si ça réussit, cela ne va pas coûter grand-chose. Si la crise dure et qu'il y a des échecs dans nos plans de soutien, cela coûtera quelque chose et ce sont les chiffres que je vous indique. Donc, si vous voulez, tout cela ne figure

pas dans le Budget, c'est ce que je voulais vous dire. Donc, l'aide à l'industrie est beaucoup plus importante que 1.440.000 € et je voudrais aussi vous dire que nous envisageons d'augmenter de manière significative la prime industrielle pour 2009. Nous sommes en train d'y travailler et ce sera de l'ordre de 25 % pour, là aussi, conforter notre activité industrielle.

**M. le Président.-** Alors, ça c'est très important, la prime industrielle avait été demandée par nous, le mot recouvrait beaucoup de choses. La prime industrielle à Monaco, c'est l'aide que l'Etat donne aux paiements des loyers au-dessus d'un plafond, pour aider les entreprises industrielles qui, évidemment, sont comme les autres et subissent des loyers plus élevés à Monaco qu'ailleurs et donc il s'agit, au dessus d'un plafond que vous fixez, de soutenir dans une limite...

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Excusez-moi Président. Entre un plancher et un plafond, c'est-à-dire que les industries peuvent payer un loyer jusqu'à un certain montant et nous, nous payons la différence entre ce montant et le montant réel mais jusqu'à un plafond. Nous n'acceptons pas que le plafond soit troué. Ce que l'on va faire cette année, ce qu'a dit le Ministre d'Etat, c'est qu'on va baisser le plancher à partir duquel on commence à payer...

**M. le Président.-** Alors, vous nous l'annoncez là, ce soir sur le siège, c'est ce que l'on vous demandait et cela n'avait pas été annoncé jusqu'à ce soir, dans la déclaration du Ministre d'Etat et on avait insisté, je l'avais fait moi-même, sur ce point dans nos interventions au début de ce Budget. Donc, ça c'est très important. C'est une mesure très importante pour le soutien aux entreprises, temporaire nous sommes bien d'accord, pour 2009 et pendant la période de crise, donc 25 % d'amélioration de soutien aux loyers industriels.

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Et une autre mesure, parce qu'effectivement, en ce moment, je vois beaucoup d'industriels pour bien apprécier la situation et l'évolution, l'autre mesure que nous allons prendre aussi, c'est qu'actuellement cette prime industrielle est versée en deux fois, c'est-à-dire que c'est au terme du premier semestre. Donc les entreprises nous envoient ce qu'elles payent au mois de juin et on rembourse juste après pour le premier semestre, et pour le second

semestre, on le fait juste après. Ce qu'on va faire pour 2009, ça, si on peut, on le conservera après, c'est de payer cette prime tous les trois mois, donc, pour améliorer la trésorerie de manière à verser cette prime plus régulièrement et donc quatre fois par an plutôt que deux fois. C'est la deuxième mesure aussi que nous allons prendre en 2009 et cette mesure-là, je pense qu'on pourra la maintenir par la suite.

**M. Laurent NOUVION.-** Vous pouvez répéter, donc c'est le décalage du paiement...

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'est-à-dire que la prime était jusqu'à maintenant versée semestriellement, donc seulement deux fois par an et en 2009, on va la verser trimestriellement au lieu de la verser semestriellement.

**M. le Président.-** Pour un soutien à la trésorerie des entreprises. Monsieur TONELLI, nous vous écoutons.

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Juste pour terminer sur le commerce, on l'a dit l'autre jour, mais l'aide aux commerces, effectivement, les 375.000 € qui sont à la ligne 609.201, mais une partie de l'aide aux commerces se trouve aussi, le cas échéant, à la ligne 509.214 qui s'appelle « Intervention Economique » où plus de 3 M€ sont inscrits et qui est un article qui permet d'intervenir là où on a besoin d'intervenir.

**M. Philippe CLERISSI.-** Mais pour en faire quoi ? C'est cela que je n'arrive pas à comprendre ! Aussi bien c'est du concret l'aide aux industries, mais pour le commerce, à la limite, faites la même chose.

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ce ne sont pas les mêmes problématiques, ce ne sont pas les mêmes situations...

**M. Philippe CLERISSI.-**... Les problématiques, elles arrivent de la même façon, c'est-à-dire que lorsqu'il n'y a plus de marge, il n'y a plus de client...

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ce n'est pas la même situation de concurrence entre les commerces et les industries.

**M. Philippe CLERISSI.-** Mais sur l'industrie, on a quelque chose de concret. Là, vous n'annoncez rien en fait.

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Pour le commerce, on a dit qu'on avait les mesures qu'on prenait d'habitude. Non, nous n'avons pas de nouvelles mesures, effectivement, spécifiques aux commerces.

**M. Philippe CLERISSI.-** Autrement dit, il n'y a pas de mesure du tout.

**M. le Président.-** Nous allons maintenant écouter réagir Mme POYARD-VATRICAN, ensuite nous écouterons M. SVARA, Mme FAUTRIER et M. BURINI.

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Je réagis à votre réponse, Monsieur le Ministre. Nous avons beaucoup évoqué les problèmes et nos différences de vues entre le fait de prendre en compte les effets de la crise possibles ou pas. Vous nous avez indiqué en début des séances budgétaires que vous alliez faire des actions vers l'industrie. Aussi, je suis ravie ce soir que vous puissiez nous donner des informations un peu plus concrètes et un peu plus chiffrées. Je compte aussi beaucoup sur la demande que nous avons faite et à laquelle vous avez accédé lors de nos séances, de nous voir régulièrement, mensuellement si je ne m'abuse, pour faire un point des recettes et des dépenses et de parler de manière plus générale, des effets de la crise et être à même d'ajuster au fil de l'eau l'état du Budget. Pour autant comprenez qu'il soit difficile pour le Conseil National de voter un Budget que nous savons faux. Un peu faux pour certains, très faux pour d'autres ! Cela ne nous empêche pas de vous remercier d'avoir accédé à notre demande concernant les aides à l'industrie et de nous donner une idée de chiffrage. Je compte bien par la suite que nous puissions régulièrement faire un point sur l'état du Budget pendant l'année 2009.

**M. le Président.-** Merci, Madame POYARD-VATRICAN. Je vous propose à présent d'écouter le Rapporteur du Budget, Monsieur SVARA.

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, Monsieur le Ministre, j'ai une question à vous poser. Dans le secteur industriel, par exemple, je ne comprends pas bien, Monsieur le Ministre, pourquoi vous n'avez pas budgétisé ces sommes. C'est juste une question.

**M. le Ministre d'Etat.-** Ecoutez, lorsqu'on donne une garantie d'emprunt, je vous l'ai dit, nous avons déjà donné pour 13 M€ de garantie d'emprunt. Lorsqu'on donne une garantie d'emprunt, on la donne en principe après l'analyse fine et avec un certain nombre de partenaires. Je l'ai expliqué par exemple pour un sous-traitant de l'automobile, on a donné une garantie, mais on donné quelques millions pour en mobiliser trente qui venaient de l'Etat français, des constructeurs automobiles, qui venaient d'ailleurs, c'est normal. Mais les quelques millions que nous garantissons permettent d'avoir un effet démultiplicateur, c'est tout l'intérêt, on ne sait pas nous tous seuls, nous ne sommes pas banquiers, nous ne pouvons pas nous tous seuls soutenir une entreprise, ce n'est pas le rôle de l'Etat, on ne sait pas faire. On peut accompagner un plan global qui permet de sauver l'entreprise. Si on a un plan global pour sauver l'entreprise, on espère bien qu'elle sera sauvée et si elle est sauvée, ça ne coûtera rien. L'Etat aura eu un rôle fédérateur à un moment donné mais il ne mettra pas en œuvre, les banquiers ne mettront pas en œuvre cette garantie si l'entreprise est sauvée. Mais il y a un risque, elle peut ne pas être sauvée. Alors, je ne vois pas comment je peux budgéter cela.

Pour le chômage technique, c'est la même chose, je ne sais absolument pas aujourd'hui quel sera l'ampleur du recours au chômage technique. Je sais quel est le dispositif que je mets en place, mais que vont me demander les entreprises ? C'est elles qui vont me dire, on met deux mois, trois mois de chômage technique parce que nous n'avons plus de commande, mais aujourd'hui, elles ne le savent pas. Le secteur automobile, il ne sait pas où il en est, si cela se trouve Peugeot, Renault vont reprendre avec les primes qui ont été décidées en France, je n'en sais rien. Si le système est efficace, la demande va repartir et nos sous-traitants seront très heureux, il ne se passera rien. Mais d'un autre côté, ça peut ne pas repartir.

Vous me demandez de chiffrer des choses que personne, aujourd'hui, n'a la capacité de chiffrer. Je peux simplement vous dire le risque maximum que nous prenons, c'est ce que je suis en train de vous donner comme chiffres. Le risque maximum que nous prenons aujourd'hui tourne autour d'une vingtaine de millions, mais cela peut aller jusqu'à une cinquantaine de millions, je ne sais pas. Mais ce que je peux m'engager à faire, c'est de vous communiquer mois après mois, comme je l'ai déjà dit et comme vient de le rappeler Mme POYARD-VATRICAN, c'est de vous communiquer deux types de chiffres, d'abord l'évolution des recettes de l'Etat, qui pourra faire l'objet également d'un rapport complet, comme cela m'a été demandé au mois d'avril pour le premier trimestre, lorsque vous aurez repris votre session, mais en attendant, je suis prêt à vous communiquer après le quinze de chaque mois les chiffres et par ailleurs je suis prêt à vous communiquer également dans le même temps, les coûts supplémentaires qui seraient entraînés par le plan exceptionnel 2009, de soutien à l'industrie. Mais les chiffrer avant, excusez-moi, cela n'a pas grand sens, mon chiffre risque d'être complètement décalé. Ou il est beaucoup trop fort ou il est beaucoup trop faible, mais je ne sais pas ce qui va se passer, si quelqu'un peut me le dire, bravo, je le remercie tout de suite ! Est-ce qu'au mois d'avril, on va commencer à frémir vers la relance ou est-ce qu'on plongera encore ? Alors, Messieurs les experts du monde entier, dites-le nous, cela nous aidera pour faire des prévisions plus précises, mais aujourd'hui je n'ai trouvé aucun expert pour me le dire.

**M. le Président.-** On entend bien qu'on ne peut pas précisément, et c'est pour cela qu'il faudra bien faire le point tous les mois, chiffrer tout cela, mais pour aller dans le sens de mes Collègues, Mme POYARD-VATRICAN et M. Pierre SVARA, rappelez-vous lorsqu'on a inscrit la prestation d'autonomie qui était une prestation créée pour les personnes âgées, notamment, nous ne savions pas exactement combien de personnes allaient la demander. N'empêche qu'on a fait une estimation probablement médiane entre le minimum et le maximum, on a pris une estimation et on l'a budgétée, je vous rappelle que c'est un Budget prévisionnel, il ne s'agit pas d'une dépense définitive à 100 % fiable, mais nous avons à l'époque pour la dépense, prestation d'autonomie, fait une estimation, on l'avait inscrite. Pour les aides à l'emploi des nationaux, vous vous souvenez lorsqu'on a obtenu du Gouvernement l'exonération des charges patronales, pendant deux ans, pour les Monégasques, on ne savait pas à l'avance combien de prioritaires allaient demander ces aides, à combien le montant s'élèverait puisque

cela dépendait du nombre de prioritaires embauchés dans l'année, mais j'imagine que vous aviez pris une estimation médiane et vous l'aviez chiffrée. Donc, d'accord, on ne peut pas connaître précisément les dépenses, mais nous aurions pu prendre des estimations, comme déjà fait par le passé.

**M. le Ministre d'Etat.-** Mais, Président, moi je ne suis pas inquiet, aujourd'hui les aides à l'économie ne sont pas consommées intégralement, loin de là. Il faut donc déjà consommer ce qui est inscrit dans le Budget, après nous verrons, si cela ne suffit pas, il sera toujours temps, comme cela a été demandé, de se réunir. Je ne sais même pas si cela est nécessaire et je ne l'espère pas, mais je ne suis pas contre un collectif supplémentaire pour rectifier notre Budget. Mais aujourd'hui, les crédits inscrits au Budget permettent de toute façon de faire face au plan exceptionnel que nous allons adopter pour 2009, au moins pendant plusieurs mois, après je ne sais pas, si la crise s'aggrave, si elle est de longue durée, cela ne suffira pas, alors on fera un collectif. Aujourd'hui, je ne peux pas vous le dire et je crois qu'inscrire des sommes comme ça dans l'inconnu, cela n'a pas de sens, parce que, ou vous aggravez le déficit ou vous réduisez les dépenses d'investissement parce qu'on peut toujours faire quelques économies de subventionnement mais ce sont des bouts de chandelle, ce n'est pas à l'échelle de notre problème... Non, Monsieur NOUVION, vous hochez la tête, mais regardez toutes les lignes, vous pourrez gratter quelques centaines de milliers d'euros ou deux ou trois millions...

**M. Laurent NOUVION.-** ... 2 % ou 3 %.

**M. le Ministre d'Etat.-**... Mais vous ne pourrez pas gratter grand-chose, sauf à supprimer l'Orchestre, l'Opéra, etc... et comme ce n'est pas votre souhait ni le souhait de personne, il ne nous reste pas grand-chose à gratter, ce n'est pas à l'échelle de notre problème qui est beaucoup plus vaste que cela. Aujourd'hui, j'ai le choix, je pourrais sur le champ vous dire, on augmente le déficit de 30 M€ ou je pourrais vous dire, on diminue les dépenses d'investissements de 30 M€, ça dépendrait quelle politique je choisis. Celle du repli consisterait à dire, je réduis les investissements de 30 M€, celle de l'audace consisterait à dire, j'augmente le déficit de 30 M€, mais dans les deux cas de figure, je ne sais pas où je vais et je ne préfère pas vous entraîner dans une politique où moi-même je ne sais pas où je vais.

Donc, je préfère vous dire, regardons, suivons les choses mois par mois et si nous devons les modifier en cours d'année parce que l'évolution de la conjoncture sera plus grave ou moins grave, eh bien, nous verrons. Encore une fois, je suis prêt à vous faire une information mensuelle, suivie d'un rapport complet au mois d'avril et si c'est nécessaire nous ferons un collectif, le règlement le prévoit.

**M. le Président.-** Bien, merci. Vous êtes deux à vouloir intervenir. Nous allons écouter Madame FAUTRIER et ensuite M. BURINI.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je me suis déjà exprimée sur ce sujet lors de mon intervention de politique générale : moi ce que j'attends du Gouvernement, surtout en cette période de crise, c'est un véritable plan de développement de notre économie. Qu'est-ce que le Gouvernement a l'intention de faire de l'économie de Monaco dans les cinq prochaines années ? On n'en sait rien et ça je trouve que ce n'est pas normal qu'on soit à l'aveugle dans ces secteurs qui sont quand même des secteurs importants pour le bien-être de la Principauté, des Monégasques et des habitants de ce magnifique pays. Donc, j'attends vraiment du Gouvernement une politique de développement économique.

**M. le Ministre d'Etat.-** J'ai cru, Madame, l'avoir dit, je ne sais pas qui est aveugle ou qui est malentendant, mais je trouve que ça suffit ce genre d'attaque, ça suffit Madame ! Pensez ce que vous voulez, mais je trouve que dire n'importe quoi, c'est dire n'importe quoi...

**Mme Catherine FAUTRIER.-** ... Non, mais Monsieur le Ministre...

**M. le Ministre d'Etat.-**... parce que le Gouvernement a une vision de l'avenir. Actuellement, nous jouons la relance, on lance deux milliards d'investissements publics et privés et vous dites que nous n'avons aucune vision...

**Mme Catherine FAUTRIER.-** ... Mais je ne critique pas...

**M. le Ministre d'Etat.-**... Ecoutez, peut-être que vous voyez mais que vous n'entendez pas.

**Mme Catherine FAUTRIER.-**... Si, j'entends très bien, Monsieur le Ministre, vous ne me comprenez pas...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Je ne vous répondrai pas, ce n'est vraiment pas la peine.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Permettez-moi au moins de répondre à ce que vous venez de dire. Vous ne me comprenez pas, je ne critique pas un seul instant les mesures que vous venez de prendre, au contraire...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Mais vous dites qu'on n'en prend pas...

**Mme Catherine FAUTRIER.-** ... Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que j'attendais du Gouvernement une politique de développement des secteurs économiques sur plusieurs années. Ce n'est pas ce que vous proposez, ce que vous proposez, ce sont des mesures immédiates pour pallier une période de crise.

**M. le Ministre d'Etat.-**... C'est sur dix ans, Madame, mais vous n'entendez pas, vous n'écoutez pas, je suis désolé mais on peut faire de l'opposition destructrice en permanence et dire « y a qu'à, y a qu'à » et rêver. Moi, je ne suis pas d'accord avec vous, je vous le dis, ce n'est pas comme ça que vous développerez Monaco.

**M. le Président.-** Monsieur BURINI. On reviendra éventuellement après à ce point.

**M. Marc BURINI.-** Une remarque et une question.

La remarque, effectivement l'industrie, c'est 6 % du chiffre d'affaires de la Principauté et ce sont souvent de grands groupes internationaux qu'on va aider. Le commerce et l'artisanat, je suis d'accord avec M. CLERISSI, c'est une question qui mérite d'être posée et de voir comment on pourrait, éventuellement, les aider.

La question c'est : au niveau des aides à l'industrie, est-ce qu'il y a des critères qui ont été établis au niveau du déclenchement de l'aide, est-ce que c'est

une baisse du carnet de commandes, est-ce qu'on a des pourcentages qui ont été établis pour accorder ces aides ?

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Alors, lorsqu'on parle de prime industrielle, c'est une prime qui est versée selon des critères qui sont effectivement bien définis et qui concernent environ une quarantaine d'entreprises de la Principauté. Donc, la démarche qui est retenue pour la prime industrielle, c'est le fait de dire que les industries à Monaco sont confrontées à des conditions d'exploitation qui sont différentes de celles qu'elles peuvent rencontrer dans les pays voisins, notamment, par exemple, le fait de devoir travailler en étage alors que dans tous les Etats voisins, l'industrie se déroule de plain-pied ; donc c'était cette notion de concurrence loyale entre activités qui conduit à ce que, pour compenser cette situation, l'Etat a décidé de prendre en charge une partie, puisqu'on l'a vu, c'est entre un plancher et un plafond, une partie du coût des loyers industriels réglés par ces entreprises. La prime industrielle se limite à ça, c'est cette chose-là.

Par ailleurs, il y a bien évidemment des aides : je pense aux foires à l'extérieur, je pense à l'innovation, aux aides de l'ENVAR, de la COFACE à toutes ces aides-là qui sont attribuées aux entreprises sur des projets précis. Je pense aux projets EURÉKA aussi au niveau européen, des aides ponctuelles pour l'innovation sur des projets précis. L'aide générale attribuée à l'industrie est une notion de concurrence loyale pour les industries installées à Monaco qui ont des situations spécifiques par rapport à celles qui sont en France.

**M. Marc BURINI.-** Ce n'était pas ma question. Ma question était : eu égard à la crise, les garanties en faveur des industries, à partir de quel moment peut-on demander une aide ? Concrètement, un industriel peut venir vous voir et vous dire, « j'ai un besoin en fonds de roulement..., il me manque tant en trésorerie... », je veux dire, quel est l'élément décisionnel pour le Gouvernement, le fonds de roulement, la trésorerie, c'est le carnet de commande ???

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'est ce que disait le Ministre d'Etat, lorsqu'on avait abordé ce point en début de réunion publique et que nous avions

longuement développé en séance privée, c'est la notion de situation qui commence à devenir inquiétante, alarmante pour l'entreprise, qui peut la conduire à solliciter l'avis de la COMED, cette Commission d'aide aux entreprises en difficulté. Lorsqu'une entreprise, encore une fois, avant qu'elle soit vraiment dans une situation très difficile, fait appel à la COMED, l'Etat missionne, à ses frais, bien évidemment, un expert-comptable qui va regarder la situation exacte de l'entreprise et en fonction réunir la Commission qui permettra de prendre une des mesures que le Ministre a évoquées, qui peuvent être un étalement des fiscalités, des démarches auprès des banques, etc... C'est un ensemble de mesures, il y a tout un panel de mesures dans l'hypothèse d'entreprises qui sentent les difficultés arriver.

**M. Laurent NOUVION.-** Donc, il y a une importance, Monsieur le Conseiller, de réactivité, surtout en ce moment en fait. Cette Commission va essayer d'être très réactive ?

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* La COMED se doit d'être réactive, tout à fait et je dois dire, peut-être pour rassurer M. CLERISSI aussi, que bien évidemment, la COMED est, le cas échéant, ouverte à des commerces qui peuvent solliciter son aide, encore une fois, sur la base d'un état des lieux qui est bien évidemment établi par un expert-comptable. On ne va pas aider de but en blanc une société, une entreprise, un commerce établi en société, parce qu'il le demande. L'aide – et ça on le fait de manière rapide et aussi rigoureuse que possible – est décidée après une espèce d'audit, une espèce d'audit diligent qui est à faire par l'Etat pour se rendre compte de la situation exacte et en fonction, intervenir.

Ce que je veux dire aussi pour terminer, c'est qu'il nous arrive régulièrement que dans ce type de situation où on missionne un expert-comptable pour apprécier l'état d'une société même sans avoir besoin de réunir la COMED, le bilan établi par l'expert-comptable permet de voir quelle solution prendre et quelles mesures adopter pour que la situation s'améliore d'elle-même. On a souvent des situations qui sont un peu difficiles, mais pas très difficiles, donc cette simple photographie précise de la situation de l'entreprise permet de lui montrer comment améliorer la situation.

**M. le Président.-** Monsieur CLERISSI.



**M. Philippe CLERISSI.-** C'est très simple en ce qui concerne l'entreprise, j'ai tout à fait compris. Le problème c'est que le commerce est un proche parent, vous me dites que ce n'est pas pareil mais quelque part, ça y ressemble. Vous avez un certain nombre de leviers sur lesquels vous pouvez agir. Vous pouvez agir en prenant en charge, ponctuellement, si la crise perdurait, une partie des charges patronales par exemple, vous avez un secteur domanial, donc sur les loyers. Je voudrais savoir si vous êtes prêt à faire cet effort au cas où cela irait vraiment mal. Au cas où nous serions obligés de licencier, ou s'il n'y avait plus de trésorerie. Voilà, c'est tout ce que je vous demande, sur le reste j'ai parfaitement compris.

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je répondrai à ça en disant que, bien évidemment et le Ministre d'Etat l'a dit, nous serons attentifs à l'évolution de la situation. Et encore une fois les crédits qui sont inscrits dans cet article « intervention économique », peuvent le cas échéant, permettre de faire face à des situations.

**M. Philippe CLERISSI.-** Ce genre de mesures, ça vous paraît acceptable ou...

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-...* Encore une fois, dans le cadre de la COMED, ce sont des situations qui peuvent être examinées et qui peuvent être, le cas échéant, prises en compte ; ce sont des mesures prises spécifiquement dans un cas de situation particulière.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je voudrais vous rassurer. Aujourd'hui, le dispositif a été mis en place essentiellement en soutien au secteur industriel parce qu'il était plus rapidement et directement touché, mais bien entendu, cela n'exclut pas une entreprise commerciale où on aurait besoin de mettre en œuvre du chômage technique ou les soutiens divers qu'on a évoqués, ce n'est pas exclusif. Aujourd'hui, c'est surtout l'industrie qui en a besoin, mais que sera demain ?

**M. Philippe CLERISSI.-** Monsieur le Ministre, je vous remercie, c'est exactement ce que je voulais vous entendre dire.

**M. le Président.-** Puisque la tension est un peu retombée – et je pense sincèrement que c'est sans doute la fatigue et elle est bien normale à vingt-trois heures quarante-cinq – qui a fait que vous ne vous êtes pas bien compris tout à l'heure, Monsieur le Ministre et Madame FAUTRIER, je voudrais juste vous préciser ce qu'elle veut dire parce que pour avoir discuté avec Mme FAUTRIER, j'ai compris.

Vous avez été un certain nombre d'ailleurs à dire la même chose au Conseil National, notamment dans la discussion générale, je me souviens par exemple de l'intervention de M. Marc BURINI, dans les débats préparatoires. Ce que veut dire Mme FAUTRIER, ce n'est pas que vous ne faites rien pour développer l'économie, ce n'est pas ça, c'est que par rapport aux évolutions structurelles de l'économie – et Marc BURINI l'avait bien expliqué dans son intervention aussi – il y a certains modèles de développement économique qui ont fait la richesse de Monaco qui sont un peu obsolètes, en fin de cycle. Donc, ce que veut dire Mme FAUTRIER, c'est, comment va-t-on, dans les cinq, dix ou vingt prochaines années, assurer la même prospérité et la même croissance à Monaco, en soutenant d'autres secteurs et d'autres modèles de développement économique ? Bon, l'immobilier, c'est très important mais ça ne sera peut-être plus aussi important pour le développement futur que ce que c'était dans les années 70. L'industrie, on va se battre pour en conserver à Monaco, mais ce n'est certainement pas le secteur qui va le plus se développer à Monaco, dans les vingt prochaines années et je crois que ce que vous voulez dire, ce n'est pas que le Gouvernement ne fait rien, qu'il n'aide pas l'économie mais c'est qu'il faut maintenant et – vous êtes nombreux à le penser dans cette Assemblée, et je le pense avec vous – se pencher sur l'évolution, l'adaptation de notre modèle économique avec des actions de l'Etat, des incitations, une politique active pour préparer la prospérité de demain. Je crois que c'est ce à quoi vous pensez, Madame FAUTRIER ?

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Merci, Monsieur le Président d'avoir traduit mes propos, c'est tout à fait ce que je pense, donc je m'étais probablement très mal exprimée. Je suis toujours là pour reconnaître lorsque le Gouvernement fait des efforts et donne des aides et je l'ai du reste reconnu. Ce que vous faites actuellement, c'est très bien mais, à mon sens, il faut se projeter un peu plus dans l'avenir, vous l'avez dit, Monsieur le Président et, du reste, je ne suis pas la seule à le demander parce que la question que j'ai posée est exactement la même que celle que le Président du Conseil Economique et Social vous a

posée lors de la réunion que vous avez eue avec le secteur industriel. Donc, je ne suis pas la seule à penser qu'il faut une vraie réadaptation de notre économie, il faut repenser complètement certains secteurs de notre économie et se projeter dans un avenir à cinq ans, dix ans.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur le Président, je voudrais rassurer Madame FAUTRIER, je ne lui en veux pas et je suis d'accord avec elle, mais je trouve que la manière et vous venez de le reconnaître, Madame...

**Mme Catherine FAUTRIER.-** ... Pourquoi m'aboyez-vous dessus...

**M. le Ministre d'Etat.-**... Oui, je suis d'accord sauf sur la manière dont vous présentez les choses qui prend le Gouvernement pour des gens obtus qui ne pensent pas à l'avenir. Votre réflexion, le Gouvernement la partage. Alors, c'est désagréable, franchement, je vous le dis comme je le pense, de dire des choses de manière agressive, alors qu'au contraire, ça rejoint une préoccupation du Gouvernement. Vous avez eu l'air de dire le Gouvernement ne pense à rien, il ne voit rien, il ne s'occupe de rien, il n'a aucune vision de l'avenir...

**Mme Catherine FAUTRIER.-**... Ecoutez, Monsieur le Ministre, nous n'allons pas polémiquer pendant trois heures...

**M. le Ministre d'Etat.-**... Je ne polémique pas, je vous dis que je suis d'accord sur le fond...

**M. le Président.-** ... Moi je ne voulais surtout pas relancer la polémique, mais bien le contraire...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Je vous répète, je suis d'accord sur le fond mais je vous en supplie, dites-le de manière moins agressive.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** D'accord, c'est très bien mais alors si vous réfléchissez, dites-le nous, parce que nous n'avons pas franchement l'impression

que vous réfléchissez. Faites-nous part de vos réflexions en la matière, c'est ce qu'on attend.

**M. le Ministre d'Etat.-** Alors, vous voyez, là on ne sera pas d'accord parce que nous ne pensons pas être idiots, on pense réfléchir mais si vous pensez le contraire, vous avez le droit.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Mais non, je ne pense pas le contraire, j'attends vos réflexions avec impatience, j'en ai besoin.

**M. le Président.-** Je pense que nous nous sommes largement exprimés sur ce chapitre, mais avant de passer au vote, je reviens vers Madame POYARD-VATRICAN pour savoir où elle en est après ce long débat pour le vote ?

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Je vais essayer de ne pas rallumer la polémique parce que j'avoue que j'ai été satisfaite des propos tenus, un peu moins par le spectacle qui vient d'avoir lieu. Il n'est pas vraiment digne de l'Institution et pas tout à fait digne de vous, Monsieur le Ministre, de monter comme cela sur vos grands chevaux. Mais restons positif, vous avez quand même tenu cinq séances avant de vous emballer, ce n'est pas mal...

*(Rires).*

... Cela étant dit, même si je le dis avec le sourire, je n'aime pas trop le comique de répétition. Pour revenir au chapitre 9 de la page 60, pour ma part, si nous avons bien des réunions régulières sur l'état des recettes et l'état des dépenses, sur l'état concret du secteur de l'industrie, du commerce et des actions éventuelles à envisager pour sauvegarder ce secteur si important pour la vie quotidienne des habitants, alors je vais voter pour ce chapitre.

**M. le Président.-** Rien à ajouter, Monsieur SVARA ? Non. Bien, alors je vous propose de mettre ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 9 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-****SECT. 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS****Chap. 1 - GRANDS TRAVAUX - URBANISME**

|          |   |            |
|----------|---|------------|
| 701.902  | - Frais études urbanisme & grands travaux.....          | 2.631.300  |
| 701.907  | - Amélioration sécurité tunnels routiers.....           | 7.300.000  |
| 701.908  | - Tunnel descendant.....                                | 2.000.000  |
| 701.910  | - Liaison BVF Est / RN 559.....                         | 10.000     |
| 701.911  | - Urbanisation S.N.C.F. - Voirie & Réseaux.....         | 9.100.000  |
| 701.9131 | - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Aureglia / Grimaldi..... | 320.000    |
| 701.9133 | - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Canton.....              | 4.000.000  |
| 701.9134 | - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Rainier III.....         | 9.400.000  |
| 701.9135 | - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Casteleretto.....        | 210.000    |
| 701.9136 | - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Prince Pierre.....       | 10.190.000 |
| 701.9137 | - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Pasteur.....             | 2.000.000  |
| 701.914  | - Transport collectif & Funiculaire.....                | 500.000    |
| 701.976  | - Tunnel montant / RN7 Est.....                         | 300.000    |
| 701.983  | - Mini-Tunnel Crémaillère - BVF.....                    | 500.000    |
| 701.998  | - Rames T.E.R. ....                                     | 8.000.000  |
|          |   | 56.461.300 |

**M. le Président.-** On voit apparaître dans ce chapitre 2 M€ pour le tunnel descendant. Monsieur le Ministre, est-ce qu'on va les consommer, est-ce que ce chantier va pouvoir démarrer en 2009, comme on l'espère pour améliorer la circulation en Principauté ?

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Vous connaissez la situation du tunnel descendant puisque, malheureusement, vous nous avez posé plusieurs fois cette question, ce qui montre bien que la situation avance, mais qu'elle avance lentement. Tout ne dépend pas de nous dans ce tunnel puisqu'aujourd'hui, l'élément qui est sur le chemin critique, c'est l'acquisition foncière des tréfonds des parcelles qui se situent en France. Donc, la déclaration d'utilité publique a bien eu lieu par Arrêté Préfectoral, l'enquête parcellaire a fait suite avec l'Arrêté parcellaire du Préfet des Alpes-Maritimes qui a également été pris. Aujourd'hui, nous avons réussi à négocier une douzaine de tréfonds avec des particuliers mais il reste encore la procédure d'expropriation pour ceux qui n'ont pas voulu entrer dans le système. Donc le juge de l'expropriation est saisi en France et nous attendons ces convocations au tribunal.

Alors, par contre, vous le voyez dans le projet de Budget, nous avons indiqué 2 M€. Le total du projet est de 90 M€ et ce que nous n'avons pas prévu dans

ce Budget, c'est effectivement un choix qui est fait, qui est un choix de réalisme budgétaire de ne pas verser les avances du gros marché. Le gros marché, c'est-à-dire le marché qui va être passé avec l'entreprise qui va faire le tunnel, à lui seul va couvrir 60 M€. Dans ce marché, on va devoir payer un minimum de 10 % d'avance de démarrage, donc 6 M€ immédiatement et nous avons eu un débat à l'intérieur du Gouvernement pour savoir s'il fallait prévoir ou pas ces 6 M€ d'avance forfaitaire. Nous avons fait le choix de dire que c'est prévu vers la fin de l'année mais cela risque de décaler au début de l'année 2010, donc nous ne les avons pas prévus. Les 2 M€ qui sont inscrits dans ce Budget correspondent à des travaux préparatoires, par exemple au déplacement des serres du Jardin Exotique, à l'aménagement d'une passerelle piétons sur le boulevard du Jardin Exotique ou à la relocalisation de l'escalier voisin du cimetière. Ces travaux préparatoires, nous pouvons les commencer demain mais il n'y a aucun intérêt à les commencer demain, si nous n'avons pas une certaine visibilité sur les processus d'acquisition foncière et d'expropriation et, donc, en début d'année, nous devons décider si nous lançons ces travaux préparatoires en fonction du bon déroulement ou pas des procédures d'acquisition foncière.

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des questions sur ce chapitre ?

Oui, Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

**M. Fabrice NOTARI.-** Non, moi je voulais parler du mini-tunnel de la Crémaillère, je vois qu'il y a encore 500.000 € qui sont inscrits et je voulais savoir si c'est pour des études ou s'il y a déjà des travaux qui vont être lancés.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Non, nous en sommes en ce moment à des études, c'est une question qui est importante, ce mini-tunnel de la Crémaillère et il n'y a pas

aujourd'hui de décision de faire ou de ne pas faire mais de prévoir les crédits d'études nécessaires de manière à prendre cette décision fin de l'année 2009, soit plus vraisemblablement en 2010.

**M. le Président.-** Merci. S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 1<sup>er</sup> des Grands Travaux.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 1<sup>er</sup> est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 2 - EQUIPEMENT ROUTIER

|          |   |           |
|----------|---|-----------|
| 702.903  | - Mobilité durable.....                                   | 875.000   |
| 702.912  | - Amélioration voies circulations ouvrages génie.....     | 530.000   |
| 702.914  | - Parking d'Ostende.....                                  | 100.000   |
| 702.921  | - Amélioration parking - garages publ.....                | 2.970.000 |
| 702.943  | - Remise en état & surveillance ouvrages d'art.....       | 1.075.000 |
| 702.974  | - Gestion du trafic - Amélioration de la circulation..... | 495.000   |
| 702.9741 | - Réfection de trottoirs.....                             | 560.000   |
|          |   | 6.605.000 |

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE

|          |   |            |
|----------|---|------------|
| 703.901  | - Bassin Hercule Réparation Ouvrages existants..... | 3.100.000  |
| 703.902  | - Elargissement Quai Etats-Unis Epi Central.....    | 500.000    |
| 703.903  | - Superstructures Dignes nord et sud.....           | 4.700.000  |
| 703.904  | - Superstructures Digue flottante.....              | 8.000.000  |
| 703.905  | - Elargissement Darse Nord.....                     | 700.000    |
| 703.906  | - Aménagement Avant-port.....                       | 2.000.000  |
| 703.907  | - Aménagement Bassin Hercule.....                   | 500.000    |
| 703.935  | - Construction sur terre plein digue.....           | 1.500.000  |
| 703.940  | - Ouvrages maritimes et portuaires.....             | 65.000     |
| 703.9405 | - Urbanisation en mer - Etudes.....                 | 9.500.000  |
|          |   | 30.565.000 |

**M. le Président.-** Monsieur MARQUET.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Une question sur la ligne 703.9405 « Urbanisation en mer – Etudes » : suite à la décision récente prise par le Prince Souverain, je voulais savoir si cette ligne est toujours d'actualité ou si elle va couvrir les nouvelles études demandées pour l'impact sur l'environnement.

**M. le Président.-** Pour l'information de tous, le montant est de 9.500.000 €.

**M. le Ministre d'Etat.-** Dans la mesure où, au cours de cette année 2009, n'est prévue que l'étude d'impact lourd sur l'environnement, il est bien évident que cette ligne se trouve aujourd'hui surévaluée. Nous avons vu tout à l'heure qu'il y a quelques chapitres où on craint que ce soit sous-évalué, nous venons d'en parler. Si jamais on est à l'heure, on sera content de pouvoir engager 6 M€ ou 8 M€ sur le tunnel descendant, si tout va bien, et il sera toujours temps, le moment venu, de faire les rectifications. Mais vous avez raison, là, il y a une source d'économie potentielle, mais la décision étant récente, il faut qu'on regarde. On doit sans doute encore quelques sommes à nos conseils, plus on ne sait pas encore exactement combien va nous coûter cette étude d'impact, mais de toute façon, cette ligne est aujourd'hui surévaluée par rapport aux dépenses réelles qui interviendront en 2009.

**M. le Président.-** Merci. Nous écoutons à présent Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur le Président.

Ma question est la même que M. MARQUET, mais votre réponse, Monsieur le Ministre, avec tout le respect que je vous dois, est un peu vague et approximative. Il y en a quand même pour 9.500.000 € et on va avoir besoin de faire des économies. Alors, soit vous nous dites : on a une étude d'impact, on ne connaît pas exactement son coût mais je crois que chacun d'entre nous, lorsque nous faisons faire des études ou des devis, nous avons à peu près une idée de ce que cela va coûter. Donc, c'est un peu délicat et dans le même ordre d'idée, ma question concernait

les reports de crédits. Je voulais juste que vous nous précisiez une des phrases de la réponse au Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale où vous nous dites, si ma mémoire est bonne, concernant le report de crédits, « je prévois une réunion début 2009 où nous allons nous voir avec le Président de la Commission des Finances et nous vous annoncerons un certain nombre de reports de crédits ». Alors, je ne comprends pas très bien parce que vous annoncez des reports de crédits en début d'exercice alors que nous sommes déjà au mois de décembre et que nous avons déjà vu sur le Primitif 2008, qu'il y avait un chiffre substantiel qui était de pratiquement 46 M€. Est-ce que vous pouvez préciser un peu votre propos, est-ce que vous avez déjà un certain nombre de pistes qui consisteraient effectivement, non pas à geler mais à reporter des opérations ou à les ralentir ou à les lisser sur le temps, finalement ça répondrait aussi à un certain nombre de nos questions concernant des urgences en matière de crédits et éventuellement d'aides pour les industries, pour les commerces et pour les sociétés de services aussi, dont certaines vont être en difficulté à Monaco. Merci.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** J'ai déjà eu l'occasion, Monsieur NOUVION, de répondre à cette question. Je n'ai pas aujourd'hui l'intention, parce que ce serait contre-performant par rapport à la relance, de ralentir des dossiers. Par exemple, le tunnel descendant, nous nous débrouillerons, mais si jamais nous sommes prêts au mois de septembre ou bien au mois d'octobre, nous le lancerons à ce moment-là, je n'attendrai pas l'année prochaine. On verra si c'est dans le cadre du collectif ou autre, mais il est clair que si un ouvrage de cette importance est prêt à être engagé, on l'engagera parce qu'il correspond à un intérêt général et qu'en plus, en période de crise, il faut plutôt relancer l'investissement que le ralentir.

Alors vous me dites les reports de crédits : c'est un tout autre problème, là nous ne sommes pas dans une question où une décision a été prise par le Prince Souverain dans les quinze derniers jours, nous avons un certain nombre de contrats avec un certain nombre de conseils qui ne sont pas très bon marché et il faut qu'on fasse le point exact pour savoir combien on doit encore leur verser. Nous avons cette étude d'impact mais je suis certain que nous avons beaucoup plus qu'il n'est nécessaire mais je ne sais pas si nous avons besoin de deux ou trois millions ou de cinq. Donc je

suis dans l'incertitude, nous n'avons pas eu le temps, la décision qui a été prise est trop récente. Donc je dis que là, nous avons plutôt un potentiel d'économies, c'est plutôt intéressant d'avoir quelque potentiel d'économies...

**M. Laurent NOUVION.-**... Absolument.

**M. le Ministre d'Etat.-** Et là, nous savons que probablement, on a quatre ou cinq millions d'économies potentielles. Ceci étant dit le problème du report de crédits est tout à fait différent ; nous avons proposé avec le Département des Finances d'avoir une réunion sur ce sujet au début de l'année prochaine, voilà, je crois que je ne peux pas en dire plus aujourd'hui.

**M. le Président.-** Merci. Madame POYARD-VATRICAN a demandé la parole.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur CALCAGNO veut ajouter quelque chose.

**M. le Président.-** Monsieur CALCAGNO nous vous écoutons.

**M. Robert CALCAGNO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Oui, Monsieur le Ministre, je voulais effectivement confirmer qu'il est très vraisemblable que sur cette ligne, nous ayons sans doute de l'ordre de cinq millions d'euros d'économies. Par contre, nous avons longuement évoqué tout à l'heure le cas de la situation de l'îlot Rainier III pour lequel la Haute Assemblée nous a demandé d'envisager une accélération. J'ai expliqué le grand marché d'entreprise générale par le même mécanisme des avances de démarrage des marchés qui sont de 10 %, voire de 20 % dans le cadre d'une entreprise monégasque. Il est très vraisemblable que l'article que vous venez d'approuver tout à l'heure qui est le 701.113/1 « Urbanisation S.N.C.F. îlot Rainier III », dans lequel nous n'avons que 9,40 M€ sera insuffisant pour payer ces avances de démarrage, c'est d'ailleurs une question que vous aviez posée lors des Commissions Plénières d'Étude et donc il est très probable que nous soyons amenés à vous demander une ouverture de crédits sur cet article avec gel du même montant sur l'article « Urbanisation en mer » en début d'année 2009, dès

que nous aurons vu et fait l'estimation des études et des restes à payer sur l'urbanisation en mer.

**M. Laurent NOUVION.-** Notre rêve d'économies n'a pas duré longtemps !

**M. le Président.-** Nous arrivons à Madame POYARD-VATRICAN.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

Un point sur l'extension en mer et sur l'étude d'impact : je souhaiterais que vous puissiez confirmer que la Commission d'Analyse pourrait être associée au démarrage et aux grandes lignes de l'étude d'impact et des résultats évidemment.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je le confirme et une réunion se tiendra pour définir le contenu de cette étude d'impact avec la Commission d'Analyse, bien sûr après les résultats encore plus, mais même pour la définition du cahier des charges de l'étude.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** C'était bien le sens de ma question. Merci.

**M. le Président.-** Merci. Nous allons passer au vote de ce chapitre, s'il n'y a plus d'intervention ?

Monsieur CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, je crois que vous avez fait une déclaration disant que les différents projets pourraient être exposés à l'Auditorium Rainier III dans la mesure où les différents groupes donneraient leur accord. Est-ce qu'à l'heure actuelle la population de Monaco peut donc voir ces différents projets ? Je parle des maquettes, bien évidemment.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je le souhaite mais pour l'instant, je n'ai pas encore l'accord de tous les groupes.

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 4 - EQUIPEMENT URBAIN

|         |  |            |
|---------|--|------------|
| 704.902 | - Energie électrique 3 <sup>e</sup> Poste source ..... | 1.000.000  |
| 704.919 | - Eclairage public - Extension Modification .....      | 1.000.000  |
| 704.920 | - Egouts .....   | 1.145.000  |
| 704.939 | - Serres d'Eze .....                                   | 82.000     |
| 704.950 | - Signalisation routière .....                         | 116.000    |
| 704.954 | - Transf. Electr. / App. Pression .....                | 45.000     |
| 704.957 | - Marché Condamine & rénovation Place d'Armes .....    | 2.350.000  |
| 704.983 | - Télésurveillance extension .....                     | 526.400    |
| 704.985 | - Aménagements jardins .....                           | 306.500    |
| 704.986 | - Station d'épuration .....                            | 610.000    |
| 704.993 | - U.I.R.U.I. - Epuration fumées .....                  | 1.000.000  |
| 704.994 | - Développement durable & énergies renouvelables ..... | 3.067.000  |
| 704.997 | - Equipement des galeries techniques .....             | 156.000    |
| 704.999 | - Ascenseur Avenue Crovetto .....                      | 1.000.000  |
|         |  | 12.403.900 |

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 5 - EQUIPEMENT SANITAIRE &amp; SOCIAL

|          |   |            |
|----------|---|------------|
| 705.915  | - Opération la Cachette .....                           | 3.240.000  |
| 705.920  | - Opération du Devens .....                             | 750.000    |
| 705.9301 | - Centre Gérontologique - Centrale d'énergie .....      | 50.000.000 |
| 705.9304 | - Centre Hospitalier Princesse Grace - Solution 5 ..... | 13.200.000 |
| 705.9306 | - Centre Hospitalier Princesse Grace - Restaurant ..... | 110.000    |
| 705.931  | - Résidence "A Qietüdine" .....                         | 10.950.000 |
| 705.932  | - Réhabilitation Cap Fleuri .....                       | 270.000    |
| 705.936  | - Opération Industria/Minerve .....                     | 5.120.000  |
| 705.946  | - Opération Testimonio .....                            | 1.500.000  |
| 705.950  | - Relogement du Foyer de l'Enfance .....                | 5.100.000  |
| 705.954  | - Opération 21-25 rue de la Turbie .....                | 1.160.000  |
| 705.957  | - Extension Caserne Carabiniers .....                   | 100.000    |
| 705.965  | - Opération boulevard Rainier III .....                 | 60.000     |
| 705.982  | - Acquisition terrains - immeubles .....                | 7.000.000  |
| 705.989  | - Gestion Technique patrimoine immobilier .....         | 14.000     |
| 705.990  | - Gestion de l'amiante .....                            | 200.000    |
|          |   | 98.774.000 |

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

|          |  |            |
|----------|--|------------|
| 706.901  | - Unité de loisirs pour jeunes .....                   | 100.000    |
| 706.919  | - Yacht Club .....                                     | 21.000.000 |
| 706.929  | - Musée National - Villa Paloma .....                  | 6.340.000  |
| 706.937  | - Acquisitions d'œuvres d'art .....                    | 640.000    |
| 706.939  | - Restauration Orgue Cathédrale .....                  | 300.000    |
| 706.945  | - Bâtiments Domaniaux amélioration .....               | 1.212.000  |
| 706.947  | - Etablissements Scolaires - Gros travaux .....        | 270.000    |
| 706.9481 | - Rénovation Petit Cours St Maur .....                 | 350.000    |
| 706.9611 | - Rénovation production froid C.C.A.M. .....           | 945.000    |
| 706.9651 | - Institut de Paléontologie Humaine - Rénovation ..... | 1.600.000  |
| 706.970  | - Décoration urbaine .....                             | 122.000    |
| 706.975  | - Reboisement .....                                    | 395.000    |
|          |  | 33.274.000 |



**M. le Président.-** Madame la Présidente de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais d'abord dire que j'attendais davantage, enfin je n'attendais pas, mais disons que la question que M. NOUVION me posait tout à l'heure eût été plus adaptée à la ligne 706.929 – Villa Paloma et, d'autre part, je voulais vous dire, Monsieur NOUVION, que j'ai bien noté à mon égard un persiflage qui est, ceci dit, de bonne guerre. Je regrette que vous réserviez vos interventions lorsque nous sommes en séance publique alors que vous aviez toute latitude pour le faire lorsque nous en avons parlé en Commission privée.

Alors ceci étant et sans m'étendre trop longtemps, compte tenu de l'heure tardive, je crois nécessaire de préciser qu'en séance privée, je me demandais si le choix de faire 6.340.000 € de dépenses dans une villa privée pour la relooker – pardonnez-moi le néologisme – en la « muséologisant » était quelque chose de judicieux. Et comme nous recherchons, en effet, comme l'a dit M. le Président, des niches d'économies, je me demandais au moment de nos séances privées s'il n'était pas judicieux, justement, de se repencher sur ce problème de « muséaliser » une villa en y faisant 6.340.000 € de travaux. Voilà pour éclairer un peu plus nos propos de séance privée qui avaient été dévoilés par M. NOUVION.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci. Et d'ailleurs je viens de retrouver à la page 8 du Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, qui est tout à fait public puisqu'il a été lu en séance publique vendredi, M. SVARA écrivait sur le sujet : « La Commission s'interroge sur l'opportunité au regard de la conjoncture actuelle de maintenir certaines inscriptions de crédits, comme celle consacrée au démarrage des travaux de restructuration de la Villa Paloma pour le Musée National intermédiaire 6,3 M€ » mais M. NOUVION l'a oublié, « ou celle destinée à financer la rénovation d'un bâtiment parisien de l'Institut de Paléontologie Humaine pour 1,6 M€, dépenses qui lui paraîtraient pouvoir tout à fait faire l'objet d'un report ». Ce ne sont même pas des discussions privées, c'est au Rapport de la Commission des Finances.

**M. Laurent NOUVION.-** Très bien, parfait, justement vous me permettrez de répondre, puisque vous ne supportez pas qu'on puisse vous poser une question. Il y a des séances publiques qui sont faites pour ça, il y a des compatriotes qui suivent les débats et il est tout à fait normal qu'ils soient au courant sur un sujet d'importance nationale. Vous êtes Présidente de la Commission de la Culture, c'est une très grande opération que la Villa Paloma, qui est attendue depuis de nombreuses années et il est tout à fait normal que les compatriotes soient au courant que vous avez proposé, en tant que Présidente de la Commission de la Culture et du Patrimoine, un gel sur des travaux sur la Villa Paloma, dans le cadre des économies. C'est tout à fait naturel, cela fait partie du débat et il faut assumer, Madame, ce n'est pas grave. Je n'ai pas du tout un ton persifleur, c'est mon ton, je suis désolé d'exister mais enfin, je suis comme cela, je suis un rescapé de la proportionnelle, mais je suis là encore pour quatre ans, si Dieu me prête vie, donc je continuerai à vous poser des questions.

**M. le Président.-** Puisque vous voulez informer l'opinion, je voulais moi aussi l'informer qu'en privé, M. NOUVION était d'accord avec des recherches d'économies.

**M. Laurent NOUVION.-** Faux, Monsieur le Président, puisque vous voulez lancer le débat, on va le lancer. Il n'y a pas de problème. Oui, je suis pour des niches d'économies, c'est moi-même qui ai employé ce mot lors de ma déclaration à l'ouverture du débat budgétaire, premièrement. Oui, je suis pour des niches d'économies, que ce soit là ou ailleurs, je trouve cela tout à fait normal que vous utilisiez des documents qui vous sont passés par le Secrétariat du Conseil National...

**M. le Président.-** ... Le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur ce projet de Budget.

**M. Laurent NOUVION.-** Mais tout à fait, absolument, c'est parfait, cela ne me dérange pas du tout. Moi je vais vous dire, nous avons un débat, pourquoi est-ce que vous n'acceptez pas le débat et un débat contradictoire ?

**M. le Président.-** Mais pourquoi vous n'acceptez pas qu'on vous apporte la contradiction aussi, Monsieur NOUVION, je ne comprends pas ?

**M. Laurent NOUVION.-** Mais tout à fait, mais je réponds...

**M. le Président.-** ... Et bien voilà, c'est un débat démocratique et contradictoire.

**M. Laurent NOUVION.-** Absolument, je ne porte pas de jugement ni sur son ton, ni sur sa réponse, c'est tout, j'accepte, je respecte.

**M. le Président.-** Mais nous aussi, c'est la démocratie.

**M. Laurent NOUVION.-** ... Je respecte mes adversaires politiques.

**M. le Président.-** ... Vous critiquez, vous êtes critiqué, cela fait partie du débat démocratique et acceptez-le vous aussi.

Monsieur LORENZI, nous vous écoutons.

**M. Pierre LORENZI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je crois que la remarque que fait ma Collègue et si elle l'a un peu mal pris, Monsieur NOUVION, c'est parce qu'elle n'était pas au bon sujet et qu'effectivement...

**M. Laurent NOUVION.-** ... Mais si...

**M. Pierre LORENZI.-** ... Non, tout à l'heure ce n'était pas à propos et c'est une habitude que vous avez peut-être de rentrer un peu dans les gens régulièrement. Donc, ce que nous avons approuvé tous, vous compris, dans ce Rapport que nous venons de vous lire, Monsieur NOUVION, c'était que nous avons fait un calcul là aussi, comme pour un autre sujet sur lequel on a eu à débattre, d'un rapport du coût au mètre carré qu'on trouvait peut-être un peu lourd et on se posait la question de l'opportunité de le faire ou non dans la conjoncture actuelle, ou de le reporter, comme c'est possible dans les débats.

**M. Laurent NOUVION.-** Monsieur LORENZI, si Monsieur le Président me le permet...

**M. le Président.-** Je vous en prie.

**M. Laurent NOUVION.-** Monsieur LORENZI, d'abord nous nous sommes abstenus sur le Rapport, nous ne l'avons pas voté. Il ne vous a pas échappé que nous n'avons pas validé l'ensemble du rapport qui était déposé et écrit par la majorité, ça c'est un premier point.

Le deuxième point, effectivement, vous avez parlé d'économies, ça s'appelle les arbitrages et quand le Gouvernement va nous proposer un collectif au mois d'avril, nous l'espérons, après que nous l'ayons demandé. Je suis ravi si le Gouvernement nous le confirme et je pense qu'il l'a confirmé pendant l'ensemble des débats et cela est une avancée, y compris pour nos compatriotes, ça leur permet d'être au courant avant le Rectificatif de la situation des comptes. Vous nous dites qu'on a approuvé le Rapport. Non, nous ne l'avons pas approuvé, nous nous sommes abstenus sur le Rapport. Ensuite, si vous voulez allez au fond des choses concernant la Villa Paloma, j'ai fait une intervention personnelle qui n'engage que moi, en disant qu'à Monaco, il restait extrêmement peu de villas de cette qualité, que ça n'avait pas de prix, que c'était hors marché et que le prix de la rénovation – puisque Mme DITLOT avait considéré cela très cher, ce qui est parfaitement son droit – je lui ai dit « Madame, la rénovation des villas coûte extrêmement cher et à Monaco, il n'y en a pratiquement plus. Il y a la villa Girasole, la villa à l'avenue Princesse Grace et celle-ci, c'est tout. Donc c'est hors marché et ça vaut la peine d'une très grande et très belle rénovation ».

**M. le Président.-** Madame MANZONE-SAQUET a la parole.

**Mme Nicole MANZONE-SAQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais répondre à M. NOUVION parce que cela fait deux fois qu'il parle de rescapé de la proportionnelle, c'est moi qui vous l'ai dit, et je vous le répète, et je vous le confirme parce que vous n'arrêtez pas de nous casser dans la presse en disant que vous désirez rendre au Conseil la classe qu'il avait autrefois. Alors écoutez, soyez bien heureux d'être là, soyez bien heureux qu'il y ait une poignée

de Monégasques qui vous a élu, je vous savais véhément mais je ne vous savais pas rancunier. Alors, chapeau !

**M. le Président.-** Je voulais juste apporter une précision, parce que je ne voudrais pas que M. NOUVION, ayant mal compris certaines choses, les prennent pour des décisions. Il a effectivement proposé un Budget Rectificatif en avril et nous avons été quelques-uns à dire que ce n'était pas la bonne méthode, parce qu'un Budget Rectificatif, ça se prépare trois mois avant et donc c'est beaucoup trop tôt et beaucoup trop rigide. Par contre, on veut suivre l'évolution des recettes et des dépenses, mois par mois, ce qui est beaucoup plus efficace et beaucoup plus souple qu'un document...

**M. Laurent NOUVION.-** Cela s'appelle un collectif.

**M. Bernard MARQUET.-** ... Oui, en France, cela s'appelle un collectif, à Monaco, lisez la Constitution, il y a deux Budgets dans l'année.

**M. Laurent NOUVION.-** Pas en France, en langage budgétaire.

**M. le Président.-** Non, Monsieur NOUVION, à Monaco cela s'appelle un Budget Rectificatif. Là vous êtes à Paris et nous nous sommes à Monaco, donc c'est bien un Budget Rectificatif à Monaco. Donc, je ne vois pas l'intérêt d'un Budget Rectificatif trop tôt. Par contre, ce qui est beaucoup plus efficace, beaucoup plus souple et qui nous permettra tous les mois de suivre l'évolution en temps réel de ce Budget dans une période de crise tout à fait exceptionnelle, c'est un point mensuel sur les recettes et les dépenses et cela a été accepté par le Gouvernement. Moi je n'ai pas entendu...

**M. Laurent NOUVION.-** Mais c'est nous qui l'avons demandé, Monsieur le Président !...

**M. le Président.-** Mais non, vous avez demandé un collectif qui n'existe pas...

**M. Laurent NOUVION.-** Mais cela revient au même...

**M. Pierre SVARA.-** C'est moi qui l'ai demandé, ce n'est pas vous...

**M. Laurent NOUVION.-** Oui, bien sûr !

**M. Pierre SVARA.-** Comment ça, oui bien sûr ?

**M. Laurent NOUVION.-** Pour faire un collectif au mois d'avril, il faut vérifier les recettes et les dépenses chaque mois.

**M. le Président.-** Mais pas du tout.

**M. Pierre SVARA.-** Non, non mais attendez, cela n'a pas été demandé par vous, cela a été demandé par moi...

*(Brouhaha).*

**M. le Président.-** Ecoutons le Gouvernement qui va nous dire ce à quoi il s'est engagé.

**M. le Ministre d'Etat.-** Moi, je vais vous dire ce à quoi je me suis engagé et je crois que c'est très clair. Je me suis engagé à communiquer une information mensuelle sur les recettes et les dépenses et je me suis engagé...

**M. le Président.-** Ce n'est pas ce que vous avez dit...

**M. le Ministre d'Etat.-** Comment cela ce n'est pas ce que j'ai dit...

**M. le Président.-** Non, pas vous, ce n'est pas ce qu'a dit M. NOUVION ! Il a dit un Budget collectif en avril, ce n'est pas du tout ça, il prend ses désirs pour des réalités, donc il ne faut pas que les gens croient que ce que dit M. NOUVION, c'est la parole du Gouvernement et de l'Etat monégasque...

**M. le Ministre d'Etat.-** Bon d'accord parce que je croyais...

Donc, en avril, je me suis engagé à faire un rapport, puisque vous serez en session à ce moment-là, un

rapport sur l'exécution, au cours du premier trimestre de l'année puisqu'on ne connaîtra que le premier trimestre de l'année, du Budget de l'Etat. Je vous ferai un rapport et je crois que la situation conjoncturelle mérite effectivement d'avoir un rapport d'étape mais alors, c'est à ce moment-là simplement, au vu de ce rapport, que nous déciderons s'il faut ou pas avancer, ce que l'on appelle le Budget Rectificatif, mais ça ne sera sûrement pas au mois d'avril de toute façon...

**M. le Président.-** ... Voilà, merci, Monsieur le Ministre, au moins les choses sont claires.

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Mais ce sera selon les conclusions de ce rapport. Ou il y a problème et on examinera la chose pour le mois de juin ou le mois de juillet ou il n'y a pas de problème et on attendra comme d'habitude le début octobre. Voilà, c'est tout, mais je ne le sais pas aujourd'hui, on en tirera les conclusions en avril.

**M. le Président.-** Merci. Un dernier mot, Madame DITTLLOT ?

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Merci, Monsieur le Président, c'est pour répondre à M. NOUVION.

Monsieur NOUVION, s'il s'était agi très clairement de restaurer une villa d'époque, vous savez fort bien que je suis toute prête à aller dans le sens du Gouvernement dans ce cas-là. Or, il ne s'agissait pas du tout de cela, il s'agissait de relooker cette villa pour en faire un pseudo-Musée et c'est là que le bât blesse à mon sens parce que, moi, je suis quand même beaucoup plus ambitieuse pour la culture que ce projet qui est présenté là...

**M. Laurent NOUVION.-** Eh bien, au moins ça a le mérite que votre position soit claire désormais.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** En tant que Présidente de la Commission de la Culture et du Patrimoine, je suis extrêmement choquée que vous puissiez laisser penser que je n'ai pas d'ambition pour ce secteur-là. C'est déformer mes propos. S'il s'était agi d'en faire un véritable Musée à l'intérieur, j'étais tout à fait prête à aller dans ce sens-là et je trouve que ça, c'est un moyen terme qui, excusez-moi de l'expression, ne vaut peut-être pas...

**M. Laurent NOUVION.-** ... Je comprends maintenant, voilà, c'est pour cela que j'étais étonné que vous vouliez minimiser ces travaux, mais vous me donnez l'explication ce soir.

**M. le Président.-** Pour l'information de ceux qui ne sont pas experts, rappelez-nous, Madame DITTLLOT, c'est combien, 400 m<sup>2</sup> d'exposition, c'est ça ?

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, vous pouvez nous donner cette précision ?

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est 600 m<sup>2</sup>.

**M. le Président.-** On peut comprendre que 600 m<sup>2</sup> pour un musée, cela manque peut-être un peu d'ambition, effectivement, c'est ce que voulait dire Mme DITTLLOT.

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je voudrais quand même insister sur un point : il n'a jamais été dit que ce serait le seul Musée National de Monaco, c'est un élément du Musée, on n'a jamais dit que c'était le seul Musée.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Je pense que vous faites allusion à la villa Galéa, c'est cela ?

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* A la villa Sauber, oui.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** A la Villa Sauber et justement à ce propos, Monsieur le Conseiller, je voulais savoir si vous escomptiez de temps en temps quand même faire ressurgir les automates qui sont, je pense, un peu trop remisés dans les sous-sols, parce qu'on n'en voit plus beaucoup, justement pour faire place à quelques expositions qui sont, somme toute très belles mais seulement temporaires. Donc, au profit de ces expositions, me semble-t-il, les automates sont quelque peu remisés et on en voit de moins en moins en surface. Je voulais savoir si on pouvait de temps en temps quand même les voir ressurgir.

**M. Paul MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Bien sûr, bien sûr, mais nous essayons de faire en sorte que les expositions de la villa Sauber soient aussi attractives que possible. Espérons d'ailleurs que celle qui sera inaugurée demain soir – malheureusement, nous ne pourrons pas être au vernissage puisque nous serons en séance publique pour le vote du Budget – l'exposition donc de demain soir consacrée à BOTERO et au cirque sera également un succès.

**M. le Président.-** Madame DITTLLOT.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Je ne sais pas s'il est opportun de le dire ici, mais justement je voulais

rebondir là-dessus, c'était pour convier l'ensemble de mes Collègues à une visite privée de cette exposition que nous a proposée très gentiment la conservatrice actuelle et justement je voulais proposer à mes Collègues, à la rentrée, de venir voir l'exposition que nous ne pouvons pas voir demain puisque nous serons en séance de vote.

**M. le Président.-** Merci, pour cette proposition.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 7 - EQUIPEMENT SPORTIF

|   |                  |
|---|------------------|
| 701.9141 - Stade Louis II .....                       | 3.394.000        |
| 707.9242 - Aménagements terrains de sport .....       | 660.000          |
| 707.9243 - Aménagements terrain de football.....      | 1.400.000        |
| 707.970 - Stade Nautique Rainier III.....             | 215.000          |
| 707.994 - Extension Quai Albert 1 <sup>er</sup> ..... | 100.000          |
|   | <u>5.769.000</u> |

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

|  |                   |
|--|-------------------|
| 708.901 - Matériel horaire dynamique .....                     | 60.000            |
| 708.902 - Réaménagement bureaux Direction du Travail.....      | 260.000           |
| 708.903 - Extension bureaux rue Marie de Lorraine.....         | 330.000           |
| 708.904 - Acquisition installation matériel informatique ..... | 810.000           |
| 708.905 - Réseau radio numérique de l'Administration .....     | 1.510.000         |
| 708.906 - Aménagement Bureaux les Abeilles .....               | 2.320.000         |
| 708.948 - Extension caserne Pompiers Fontvieille .....         | 18.500.000        |
| 708.979 - Amélioration & extension bâtiments publics.....      | 3.649.000         |
| 708.992 - Opération de la Visitation .....                     | 8.000.000         |
|  | <u>35.439.000</u> |

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 8 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 9 - INVESTISSEMENTS

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| 709.991 - Acquisitions ..... | 4.000.000 |
|------------------------------|-----------|

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 9 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 11 - EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE

|  |                  |
|--|------------------|
| 711.9845 - Immeubles quai Antoine 1 <sup>er</sup> - Extention..... | 6.400.000        |
| 711.985 - Construction Dépôt Carros.....                           | 1.500.000        |
|  | <u>7.900.000</u> |

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 11 est adopté.

*(Adopté).*

Nous allons nous reporter aux pages jaunes du document budgétaire, Comptes Spéciaux du Trésor.

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## 80 - COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES

|   | DEPENSES  | RECETTES  |
|---|-----------|-----------|
| 8000 - Emission pièces de monnaies..... | 1.000.000 | 1.000.000 |

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## 81 - COMPTES DE COMMERCE

|   | DEPENSES         | RECETTES         |
|---|------------------|------------------|
| 8120 - Préfinancement congrès.....                      | 50.000           | 50.000           |
| 8125 - Développement des approvisionnements en eau..... | 5.000.000        | 3.500.000        |
| 8145 - Education Nationale manuels scolaires.....       | 180.000          | 180.000          |
|   | <u>5.230.000</u> | <u>3.730.000</u> |

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## 82 - COMPTES DE PRODUITS REGULIEREMENT AFFECTES

|  | DEPENSES          | RECETTES          |
|--|-------------------|-------------------|
| 8217 - Education Nationale - Formation étudiants étrangers ..... | 61.000            | 61.000            |
| 8220 - Fiscalité de l'épargne .....                              | 26.600.000        | 28.500.000        |
|  | <u>26.661.000</u> | <u>28.561.000</u> |

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

83 - COMPTES D'AVANCES

|   | DEPENSES  | RECETTES  |
|---|-----------|-----------|
| 8300 - Avances sur traitements.....                 | 100.000   | 100.000   |
| 8310 - Avances exceptionnelles sur traitements..... | 50.000    | 50.000    |
| 8343 - Prestations maladie Mairie.....              | 3.450.000 | 3.650.000 |
| 8361 - Avances Diverses.....                        | 150.000   | 150.000   |
| 8367 - Avances aux entreprises.....                 | 300.000   | 300.000   |
| 8370 - Assurance prospection foire.....             | 530.000   | 185.000   |
|   | 4.580.000 | 4.435.000 |

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

84 - COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT

|                                     | DEPENSES  | RECETTES  |
|-------------------------------------|-----------|-----------|
| 8410 - Avances Dommages.....        | 1.887.500 | 957.500   |
| 8420 - Domaines - Avances.....      | 20.000    |           |
| 8422 - Fonction publique A.D.C..... | 200.000   | 200.000   |
| 8477 - Frais de poursuite.....      | 30.000    | 30.000    |
|                                     | 2.137.500 | 1.187.500 |

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

*(Adopté).*



**M. le Président.-** Vous souhaitez poser une question, Monsieur LORENZI, je vous vois pensif ?

**M. Pierre LORENZI.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste une question concernant la fiscalité de l'épargne, savoir ce que représente les dépenses et les recettes.

**M. le Président.-** C'était quel compte s'il vous plaît ?

**M. Pierre LORENZI.-** Excusez-moi, Président, c'était le 8220, « Fiscalité de l'Epargne ».

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je réponds à Monsieur LORENZI. La fiscalité de l'épargne, c'est l'accord que la Principauté a passé avec l'Union Européenne, donc l'application de cette disposition qui fait qu'il y a un prélèvement qui est fait de manière forfaitaire puisque la Principauté avait le choix, comme

d'autres Etats européens ou en périphérie de l'Union Européenne, entre la retenue à la source telle qu'elle est pratiquée et qui donne lieu à cette inscription, ou bien l'échange d'informations. La Principauté a choisi la retenue à la source et donc les produits de l'épargne sont taxés de manière forfaitaire à 25 % depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008. – auparavant, c'était 15 % – et cette ponction est ensuite reversée pour 75 % au pays d'où est originaire la personne qui a déposé l'argent et 25 % sont conservés en Principauté. Donc, les recettes sont l'ensemble de l'argent récolté et ensuite, on ne garde que 25 % de tout l'argent récolté, le reste étant renvoyé dans chacun des Etats dont les déposants sont originaires. C'est une procédure qui est appliquée par exemple par le Luxembourg, l'Autriche et d'autres pays également.

**M. Pierre LORENZI.-** Je vous remercie de la précision, Monsieur le Conseiller, parce que je ne savais pas du tout justement qu'on reversait 75 %.

**M. le Président.-** Merci. Nous continuons.

### Mme le Chef de Cabinet.-

#### 85 - COMPTES DE PRETS

|   | DEPENSES  | RECETTES  |
|---|-----------|-----------|
| 8500 - Prêts à l'habitation .....                   | 1.500.000 | 140.000   |
| 8510 - Prêts hôteliers .....                        | 100.000   | 18.000    |
| 8520 - Prêts à l'installation professionnelle ..... | 350.000   | 140.000   |
| 8530 - Prêts immobiliers .....                      | 200.000   | 16.000    |
| 8551 - Aide à la famille monégasque .....           | 400.000   | 400.000   |
| 8560 - Prêts divers .....                           | 200.000   | 42.000    |
| 8566 - Immeuble rue Florestine .....                | 120.000   | 120.000   |
| 8570 - Aide nationale au logement.....              | 350.000   | 350.000   |
| 8595 - Participation autoroute A8 .....             |           | 2.257.000 |
| 8597 - Intervention économique .....                | 500.000   | 500.000   |
|   | 3.720.000 | 3.983.000 |

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

---

Ce compte est adopté.

*(Adopté).*

Voilà, ceci termine nos débats pour ce soir. Je vous rappelle que nous nous retrouverons demain, à 18 heures 30, pour les explications de vote et le vote de la Loi de Budget.

Je vous remercie, la séance est levée.

\_\_\_\_\_

**(La séance est levée à minuit 20).**

\_\_\_\_\_

---

---



---

IMPRIMERIE  
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00